ÉTUDE DE FAISABILITÉ DES ÎLES WEST

ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LA CRÉATION
D'UN PARC NATIONAL MARIN
DANS LE SECTEUR DES ÎLES WEST
DANS LA BAIE DE FUNDY
(NOUVEAU-BRUNSWICK)

RAPPORT DE LA PHASE 1

APR 8 1986

Parcs Canada Parks Canada

Tourisme Nouveau-Brunswick Tourism New Brunswick

ÉTUDE DE FAISABILITÉ DES ÎLES WEST

Étude de faisabilité sur la création d'un parc national marin dans le secteur des îles West, dans la baie de Fundy (Nouveau-Brunswick)

RAPPORT DE LA PHASE I

PARCS CANADA/TOURISME NOUVEAU-BRUNSWICK

Décembre 1985

AVANT-PROPOS

L'étude de faisabilité des îles West a été entreprise en novembre 1983 à la demande du ministre fédéral de l'Environnement, chargé de Parcs Canada, et du ministre du Tourisme du Nouveau-Brunswick. Elle concerne la création d'un parc national marin dans le secteur des îles West, dans la baie de Fundy.

L'étude s'accomplira en trois phases. La première consiste à examiner s'il est techniquement possible de créer un parc national marin dans le secteur, du point de vue de Parcs Canada et de Tourisme Nouveau-Brunswick. Si les ministres décident d'aller de l'avant avec l'étude, la deuxième phase comportera un vaste programme de consultation par lequel les populations locales pourront participer directement au processus décisionnel qui aboutira à une conclusion sur la faisabilité du projet. La troisième comprendra l'analyse des résultats des deux phases précédentes et, à la lumière de ces derniers, l'établissement d'un rapport comportant des recommandations quant à la ligne de conduite à adopter.

Le présent rapport présente les résultats de la première phase de l'étude. Au cours de cette première étape, on a mené neuf études sur des aspects particuliers de la question; les constatations de toutes ces analyses sont résumées dans les pages qui suivent. Les neuf études portaient sur les points suivants:

1. Lignes directrices recommandées sur la gestion des ressources
2. Dispositions institutionnelles et administratives
3. Formules d'utilisation du parc
4. Étude sur le transport

5. Plan de développement touristique
6. Étude sur les incidences socio-économiques
7. Sujets de préoccupation et possibilités à exploiter en ce qui concerne les richesses historiques et archéologiques
8. Inventaire des titres de propriété
9. Analyse et résumé de l'apport du public

Pour se procurer des exemplaires des rapports d'étude susmentionnés, prière de s'adresser aux organismes suivants:

Ministère du Tourisme, des Loisirs
et du Patrimoine*
C.P. 12345
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5C3
Tél.: (506) 453-2624

Parcs Canada
10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A 1G1
Tél.: (819) 994-2696

* Pour les besoins de ce rapport, le titre abrégé "Tourisme Nouveau-Brunswick" a été utilisé. Le titre officiel de cet organisme est maintenant le Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine.

Table des matières

1.0 INTRODUCTION 1
1.1 Le projet de réseau de parcs nationaux marins du Canada 1
1.2 Rôle du parc national marin des îles West .. 2

2.0 ÉTUDE DE FAISABILITÉ DES ÎLES WEST: GENÈSE ET OBJET 7
2.1 Première étude pilote 7
2.2 Méthode 8

3.0 LE SECTEUR DES ÎLES WEST À L'ÉTUDE ET OPTIONS PROPOSÉES POUR LES LIMITES DU PARC 12
3.1 Le contexte régional 12
3.2 Le patrimoine marin naturel 14
3.2.1 Phénomènes naturels particuliers dont l'inclusion dans les limites du parc est recommandée 22
3.3 Le patrimoine marin culturel 26
3.4 Limites proposées du parc 32

4.0 RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES PUBLICS 37
4.1 Principaux enjeux et problèmes 38

5.0 PROTECTION ET CONSERVATION DES RESSOURCES 44
5.1 Exploitation commerciale des ressources 44
5.1.1 Principes généraux 45
5.1.2 La pêche du hareng 47
5.1.3 La pêche des poissons de fond 52
5.1.4 La pêche des pétoncles 54
5.1.5 La pêche du homard 56
5.1.6 La pêche des clams 58
5.1.7 Aquiculture 59
5.1.8 Possibilités de nouvelles pêches 62
5.2 Qualité de l'eau 63
5.3 Exploitation non commerciale des ressources locales 67
5.4 Transport maritime 68
5.5 Chasse sportive 69

6.0 COMPRÉHENSION, APPRÉCIATION ET JOUISSANCE DU PARC PAR LES VISITEURS 71
6.1 Options d'utilisation et d'aménagement 71
Option 1 73
Option 2 76
Option 3 78
6.2 Coûts approximatifs reliés à l'aménagement, le fonctionnement et l'entretien du parc ... 80
6.3 Estimation du nombre de visiteurs 81

6.4 Gestion des activités pour les visiteurs ... 92
6.4.1 La plaisance 93
6.4.2 La plongée sous-marine récréative ... 96
6.4.3 La pêche sportive 99
6.4.4 Mise en place des installations du parc 100
6.4.5 Observation des mammifères marins ... 101

7.0 GESTION COMMUNE 104
7.1 Besoin d'une gestion commune 104
7.2 Détermination et rôle des organismes directeurs 105
7.3 Incidence sur la structure administrative actuelle 109
7.4 Formules de gestion commune 111
7.5 Projet de système de gestion commune 113

8.0 INTÉGRATION RÉGIONALE 120
8.1 Effets économiques 121
8.2 Effets sociaux 131
8.3 Effets sur les transports 140
8.3.1 Traversiers entre Letete et l'île Deer 141
8.3.2 Réseau routier de la région des îles West 143
8.3.3 Possibilités de liaison par pont avec l'île 144

9.0 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE RÉGIONAL 145
9.1 Objectifs de développement touristique 146
9.2 Plan de développement touristique 147
9.2.1 Attractions et services touristiques 149
9.2.1.1 Attractions proposées 149
9.2.1.2 Services de soutien et infrastructure 155
9.2.1.3 Éducation et formation du public .. 166

10.0 ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ 168
10.1 Évaluation des critères de faisabilité 168

11.0 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 187

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

ANNEXE 1: Énoncé du but et des objectifs du parc proposé 195
ANNEXE 2: Définition de la conservation 199
ANNEXE 3: Lois fédérales et provinciales concernant l'administration et la gestion des parcs marins nationaux 201

Liste des figures

		Page
1.	Aires naturelles marines d'intérêt canadien de la baie de Fundy	9
2.	Situation régionale	13
3.	Secteur des îles West à l'étude	15
4.	Océanographie	17
5.	Aires d'alimentation et de nidification des oiseaux de mer et de rivage	19
6.	Mammifères marins	21
7.	Sites à valeur culturelle et historique	27
8.	Limites proposées du parc marin national	35
9.	- Fréquentation - Option 1	74
10.	- Fréquentation - Option 2	77
11.	- Fréquentation - Option 3	79
12.	Structures organisationnelles possibles pour la gestion commune	117

1.0 INTRODUCTION

1.1 Le projet de réseau de parcs nationaux marins au Canada

L'étude de faisabilité des Îles West est la première, au Canada, à porter essentiellement sur un projet de création d'un parc national marin. En 1983, le gouvernement fédéral et celui du Nouveau-Brunswick ont choisi le secteur des Îles West, dans la baie de Fundy, pour y étudier l'opportunité d'y aménager le premier maillon du réseau de parcs nationaux marins que Parcs Canada commence à mettre en place pour illustrer les écorégions marines du Canada. Aussi l'étude est-elle réalisée parallèlement à l'élaboration d'une politique provisoire sur les parcs nationaux marins, ce qui permettra d'acquérir l'expérience pratique nécessaire pour favoriser la définition de lignes directrices sages et réalistes.

Le présent rapport présente les résultats de la phase I de l'étude de faisabilité des Îles West, à savoir ceux de l'évaluation, par Parcs Canada et Tourisme Nouveau-Brunswick, de tous les renseignements nécessaires pour déterminer la faisabilité technique du projet dans l'optique des deux paliers de gouvernement. Toutefois, on ne saurait prendre de décision définitive sans consulter d'abord comme il se doit les habitants de la région de même que les organismes gouvernementaux intéressés et sans négocier avec eux. Si le gouvernement du Canada et le Nouveau-Brunswick décident d'aller de l'avant, l'information et les recommandations que renferme le présent rapport constitueront le fondement de la consultation.

1.2 Rôle du parc national marin des îles West

Le secteur des îles West se distingue par sa mosaïque exceptionnelle et extrêmement diversifiée de particularités et de richesses marines naturelles et culturelles qui méritent d'être protégées et sauvegardées dans un parc national marin. La première phase de l'étude a permis de déterminer que la création d'un tel parc dans le secteur est faisable sur la plan technique et qu'il est possible de réaliser l'objectif visé, à savoir protéger et conserver à jamais ce milieu marin afin que les générations actuelles et futures de visiteurs canadiens et étrangers puissent mieux le comprendre, l'apprécier et en jouir.

La grande intégrité environnementale du secteur témoigne de la sagesse dont ont fait preuve jusqu'ici les habitants de l'endroit. Toutefois, l'avenir entraînera des changements, qui se manifesteront avec plus de rapidité dans les milieux côtiers et marins. L'étude entreprise par le passé sur les possibilités de production d'énergie marémotrice dans la baie Passamaquoddy et le récent projet d'aménagement d'une raffinerie d'hydrocarbures ou d'une station génératrice alimentée au charbon à Eastport illustrent le genre de changements susceptibles de se produire dans les années à venir.

Protégées par la Loi sur les parcs nationaux, les ressources non renouvelables du parc seraient à l'abri de toute activité extractive et industrielle susceptible d'altérer l'environnement. Le fait d'avoir désigné le secteur des îles West aire naturelle marine d'intérêt canadien a

déjà eu un impact sous ce rapport: on a en effet décidé de ne pas construire de raffinerie à Eastport. À partir du moment où une région jouit d'une telle protection, il importe de la gérer en permanence et d'une façon serrée afin d'assurer la conservation à long terme de ses êtres vivants et de ses ressources renouvelables. Dans le contexte de la gestion d'un parc marin, la conservation peut se définir ainsi: gérer l'utilisation par l'homme des ressources naturelles renouvelables de manière que les générations actuelles en tirent le maximum d'avantages tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux besoins et aux aspirations des générations futures (une définition plus complète de ce concept est donnée à l'annexe 2). Ce genre d'utilisation pourrait s'entendre de la pêche commerciale, de travaux de recherche scientifique et d'activités récréatives.

À l'heure actuelle, la réglementation de la pêche commerciale, au Canada, s'inspire de ce principe de conservation; la pêche commerciale est donc compatible avec la nature des parcs nationaux marins, tant qu'elle n'entrave pas la réalisation de leurs objectifs. Comme on le verra ci-après, le projet de création d'un parc national marin dans le secteur des îles West respecte les valeurs culturelles et économiques de la pêche commerciale. Celle-ci continuerait de se pratiquer dans le parc et de relever de la compétence du ministère des Pêches et des Océans (MPO). Tout au long de l'étude, le Nouveau-Brunswick a insisté sur le fait que la création d'un parc national marin ne devrait pas nuire à la pêche commerciale. Les lignes directrices

recommandées quant à la gestion des ressources et les diverses formules d'utilisation que décrit le présent rapport ont été pensées de façon à s'avérer le moins préjudiciables possible à cette activité.

L'étude de faisabilité propose également que la gestion du parc marin s'exerce en collaboration. Cette approche est en effet nécessaire à la bonne coordination des activités de gestion du MPO et du ministère fédéral des Transports (MT) avec celles de Parcs Canada et d'autres organismes gouvernementaux. On mettrait sur pied un comité consultatif pour permettre aux représentants des populations locales de prendre une part active à la planification et à la gestion du parc.

Par conséquent, le parc national marin des îles West viserait les principaux objectifs suivants:

1. Assurer la protection et la conservation des écosystèmes marins productifs et diversifiés du secteur des îles West, à titre d'exemple représentatif de l'écorégion marine de la baie de Fundy, tout en reconnaissant que le secteur supporte une activité de pêche commerciale importante pour les économies locale et provinciale et qui se poursuivra dans le parc.

2. Assurer la protection et la conservation des ressources patrimoniales d'importance culturelle régionale se rapportant aux peuples qui ont occupé le secteur avant et après l'arrivée des Européens; assurer la protection

et la conservation des particularités rappelant les activités de commerce, de pêche, de navigation et de construction de bateaux qu'y pratiquèrent les premiers Européens.

3. Favoriser la compréhension, l'appréciation et la jouissance, par le public, des ressources patrimoniales naturelles et culturelles et des processus liés à l'exceptionnelle mosaïque naturelle et culturelle du secteur.

4. Intégrer et coordonner les activités de protection et de gestion du parc national marin projeté pour le secteur de façon qu'il profite à la région sur les plans économique, social et environnemental.

5. Permettre aux habitants du secteur de participer à la planification et à la gestion du parc national marin.

6. Gérer les ressources du parc national marin de concert avec d'autres organismes gouvernementaux fédéraux ou provinciaux, notamment le ministère fédéral des Pêches et des Océans et celui des Transports; chacun conserverait ses responsabilités traditionnelles se rapportant, dans le premier cas, à la gestion des pêches et des ressources halieutiques et, dans le deuxième, au transport maritime.

L'explication détaillée du rôle et des objectifs du parc se trouve à l'annexe 1.

Les valeurs naturelles et culturelles du secteur des Îles West, dont Parcs Canada et Tourisme Nouveau-Brunswick ont reconnu l'importance, sont celles que les habitants locaux considèrent comme essentielles à leur subsistance et intimement liées à leur passé, leur présent et leur avenir.

Un parc national marin ne vise pas à troubler l'existence des populations locales ni de ceux qui tirent leur subsistance de la mer, mais bien à appuyer leurs efforts pour faire en sorte que les richesses marines continuent de leur assurer leur gagne-pain; en même temps, il vise à protéger et à sauvegarder les valeurs intrinsèques des ressources au profit de tous les Canadiens, qui pourront ainsi les apprécier et en jouir.

Les sections qui suivent montrent comment un parc national marin créé dans le secteur des Îles West pourrait remplir sa mission et réaliser ses objectifs tout en aidant les populations locales à réaliser les leurs de même que leurs aspirations telles que nous les percevons présentement.

2.0 ÉTUDE DE FAISABILITÉ DES ÎLES WEST: GENÈSE ET OBJET

2.1 Première étude pilote

En 1975, la Section des études marines de la Division des réseaux des parcs nationaux de Parcs Canada a mené, dans l'écorégion marine de la baie de Fundy, une étude préliminaire visant à repérer des secteurs d'intérêt susceptibles d'accéder au rang de parcs nationaux marins. Ont ainsi été délimitées quatre écorégions marines d'intérêt canadien, à savoir l'archipel des îles West et celui de Grand Manan, au Nouveau-Brunswick, ainsi que l'île West et celle de Grand Manan, au Nouveau-Brunswick, ainsi que l'île de Brier et la plage Évangéline, en Nouvelle-Écosse (figure 1). D'autres études comparatives réalisées de 1976 à 1978 sur les ressources marines et côtières de ces régions ont permis de déterminer que dans l'ensemble, celle des îles West se prêtait le mieux à la création d'un parc national marin.

Aussi Parcs Canada, en 1978, proposa-t-il à Tourisme Nouveau-Brunswick d'examiner la possibilité de pousser plus avant l'étude du projet de création d'un parc national dans le secteur. Un groupe de travail composé de représentants des deux paliers de gouvernement répertoria les ressources du secteur, analysa les données sur ces dernières pour en évaluer le potentiel aux chapitres de la conservation et des loisirs et élabora un schéma illustrant de quelle façon on pourrait créer un parc national marin dans le secteur.

Cette étude, intitulée Concept de parc national marin - Îles West, Nouveau-Brunswick, Étude pilote (Hardie and Jennings, 1981), a été

achevée en 1981 et publiée en mars 1983. Elle recommandait la réalisation d'une étude exhaustive de faisabilité et l'examen attentif des deux questions suivantes:

1) Principes directeurs visant à assurer la gestion avisée des ressources marines dans les parcs nationaux marins.

2) Intérêt manifesté par la population locale envers la création d'un parc national marin dans le secteur des îles West.

En novembre 1983, le ministre fédéral de l'Environnement et le ministre du Tourisme du Nouveau-Brunswick ont diffusé un communiqué commun annonçant la mise en marche du projet d'étude.

2.2 Méthode

L'étude de faisabilité s'effectue en trois phases. Chacune s'appuie sur la phase précédente et recommande une ligne de conduite. Les critères de faisabilité permettront d'évaluer les résultats de l'étude, particulièrement lors de la première phase.

La Phase I, l'objet du présent rapport, constitue en fait la suite et l'approfondissement de la première étude pilote. Elle vise surtout à déterminer s'il est techniquement possible de créer un parc national marin dans le secteur proposé. Il a fallu analyser en détail l'étude pilote, la documentation qui l'étayait ainsi qu'un volume considérable de nouvelles données recueillies sur les ressources depuis l'achèvement

Figure 1 AIRES NATURELLES MARINES D'INTÉRÊT CANADIEN DANS LA BAIE DE FUNDY

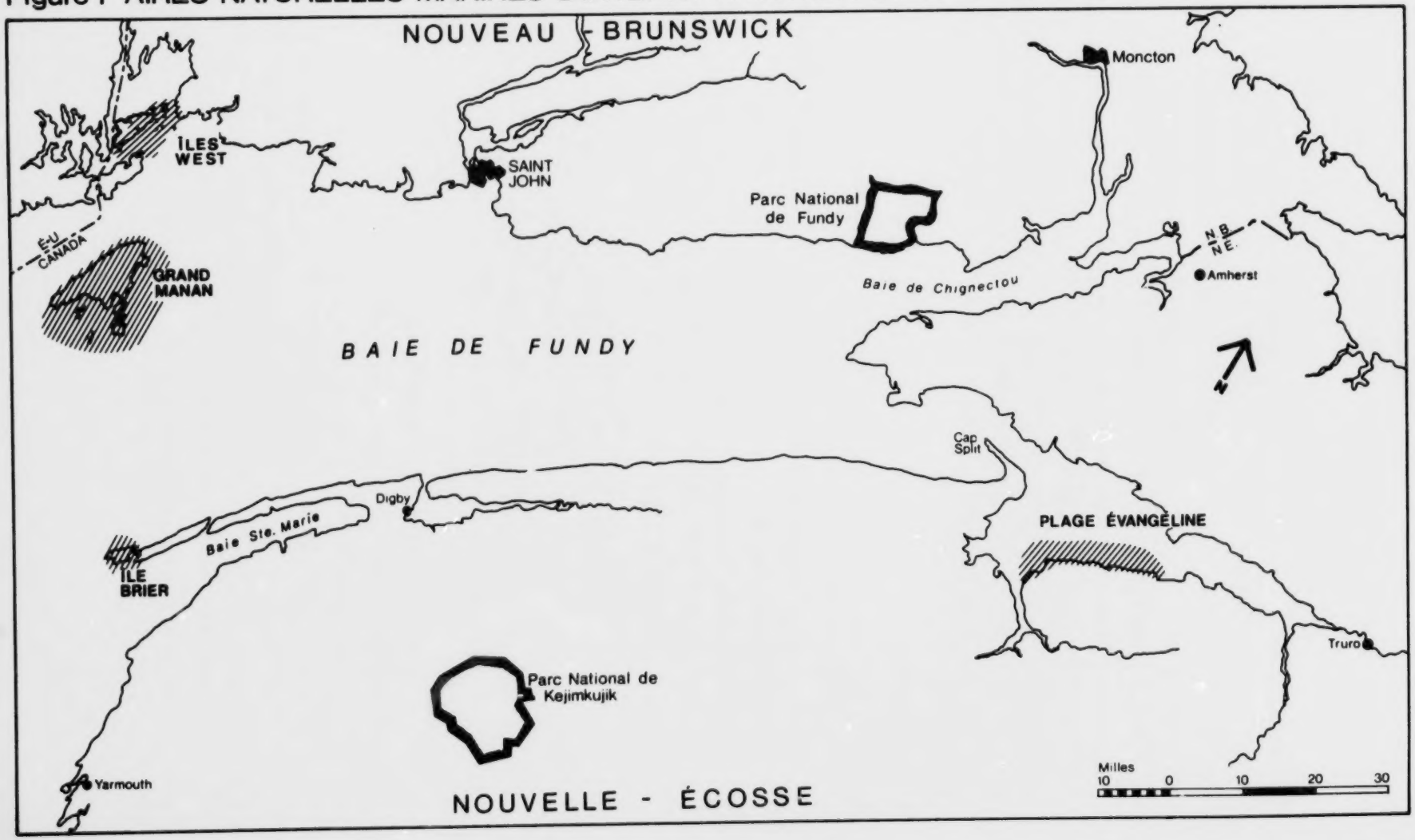

de l'étude pilote. De plus, de nombreux échanges ont eu lieu avec d'autres organismes fédéraux et provinciaux qui s'intéressent à la gestion de l'écorégion des Îles West, notamment le ministère fédéral des Pêches et Océans et celui des Transports.

Les premières séances de consultation tenues avec la population locale ont permis d'inventorier les questions et les sujets de préoccupation dont, aux yeux du public il faut tenir compte. C'est ainsi qu'une série de journées d'accueil et une réunion publique ont eu lieu dans le secteur en juin 1984. On trouvera le résumé des questions et des sujets de préoccupation susmentionnés à la section 4.0.

Il importait particulièrement d'évaluer la possibilité d'appliquer la politique provisoire des parcs nationaux marins au secteur proposé. L'étude de faisabilité se fondera sur les réalités matérielles, financières et opérationnelles liées aux options proposées pour l'utilisation du parc et aux lignes directrices établies pour la gestion de ses ressources. Il faut terminer la phase I de l'étude avant de présenter les options et les lignes directrices à la population locale, afin de recueillir ses observations et suggestions.

Après que le rapport de la phase I leur aura été soumis, le ministère fédéral de l'Environnement et Tourisme Nouveau-Brunswick, conviendront de l'opportunité d'entreprendre ou non la phase II du projet - la consultation publique. Celle-ci consistera en une vaste campagne de consultation qui permettra au public de prendre part directement au processus

décisionnel à savoir si la proposition de création d'un parc national marin dans le secteur des îles West est réalisable.

3.0 LE SECTEUR DES ÎLES WEST À L'ÉTUDE ET OPTIONS PROPOSÉES POUR LES LIMITES DU PARC

3.1 Le contexte régional

Le secteur connu sous le nom des îles West se situe à l'embouchure de la baie de Passamaquoddy dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick, près de l'entrée de la baie de Fundy (figure 2). Les îles West se trouvent dans le comté de Charlotte, lequel regroupe environ 4% de la population provinciale. Sur la partie continentale du Nouveau-Brunswick, les localités de St. George, de St. Andrews et de St. Stephen sont les plus grosses agglomérations de la région avec une population totale d'environ 8500 habitants. La côte continentale ainsi que les îles Deer et Campobello sont parsemées de nombreux petits villages. Environ 2500 personnes (recensement de 1981) vivent dans le secteur des îles West, dans l'île Campobello et sur la côte continentale locale. La majorité habite de petites localités établies dans les îles Deer et Campobello comme Lord's Cove, Richardson, Leonardville et Fairhaven dans l'île Deer et Wilsons Beach et Welshpool dans l'île Campobello. Les petites localités de Back Bay, Letete et Green Point se trouvent sur la partie continentale du Nouveau-Brunswick adjacente au secteur des îles West.

On peut accéder par route au secteur à l'étude depuis le Nouveau-Brunswick en empruntant la route provinciale 772 à partir de St. George. On peut également emprunter le traversier qui assure un service à l'année longue depuis Letete jusqu'à l'île Deer et, durant les mois d'été, entre l'île Deer, l'île Campobello et Eastport

Figure 2 SITUATION RÉGIONALE

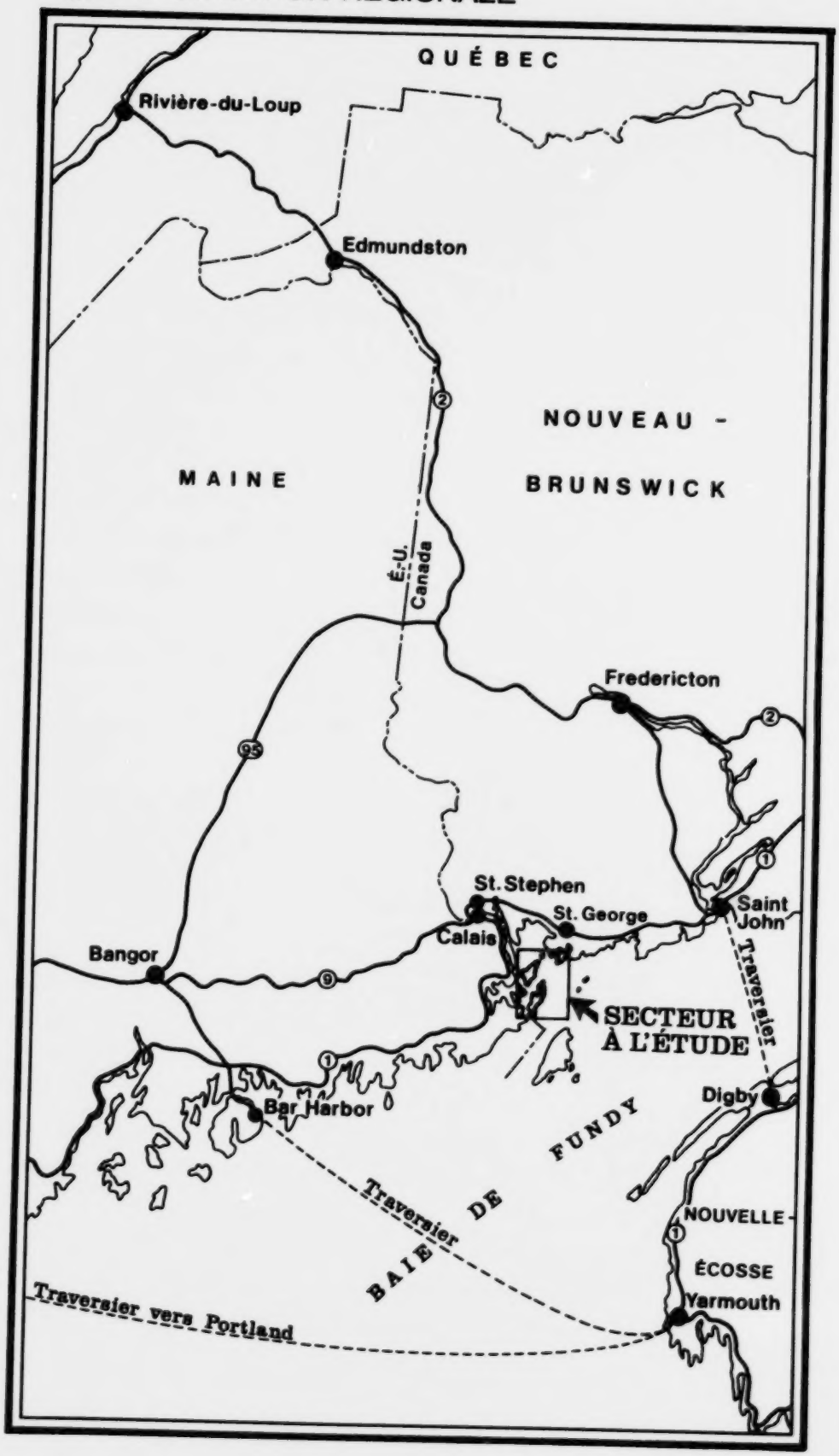

(Maine). Il y a également un pont qui relie l'île Campobello à la ville de Lubec sur la partie continentale des États-Unis avec possibilité d'accès à la route côtière n° 1 du Maine. Les îles Deer et Campobello sont toutes deux dotées de réseaux routiers.

Le secteur dont on étudie actuellement le potentiel en vue de le transformer éventuellement en un parc national marin, correspond en gros aux étendues marines situées entre l'île Deer et l'île Campobello (figure 3). Avec comme base ce secteur d'environ 110 km^2, des options ont été proposées quant aux limites d'un futur parc national marin dans les îles West; ces limites ont été tracées en fonction principalement des ressources naturelles et d'autres caractéristiques et valeurs considérées essentielles ou souhaitables pour le futur parc. La section 3.3 énumère les caractéristiques en question et la section 3.4 présente les options proposées en ce qui concerne les limites du parc, lequel s'étendra sur une superficie d'environ 55 km^2.

3.2 Le patrimoine marin naturel

Le secteur des îles West renferme plus de 40 îles, ainsi que de nombreux îlots, bancs de roche et hauts-fonds. Les îles délimitent l'étendue sud-ouest de la baie de Passamaquoddy et séparent cette dernière de la baie de Fundy, formant deux passages entre les deux, le passage de Letete au nord de l'île Deer et le passage Western au sud. Certaines grandes îles ont un profil accidenté, avec des falaises pouvant atteindre 90 m de hauteur, mais sur la plupart des petites îles les

Figure 3

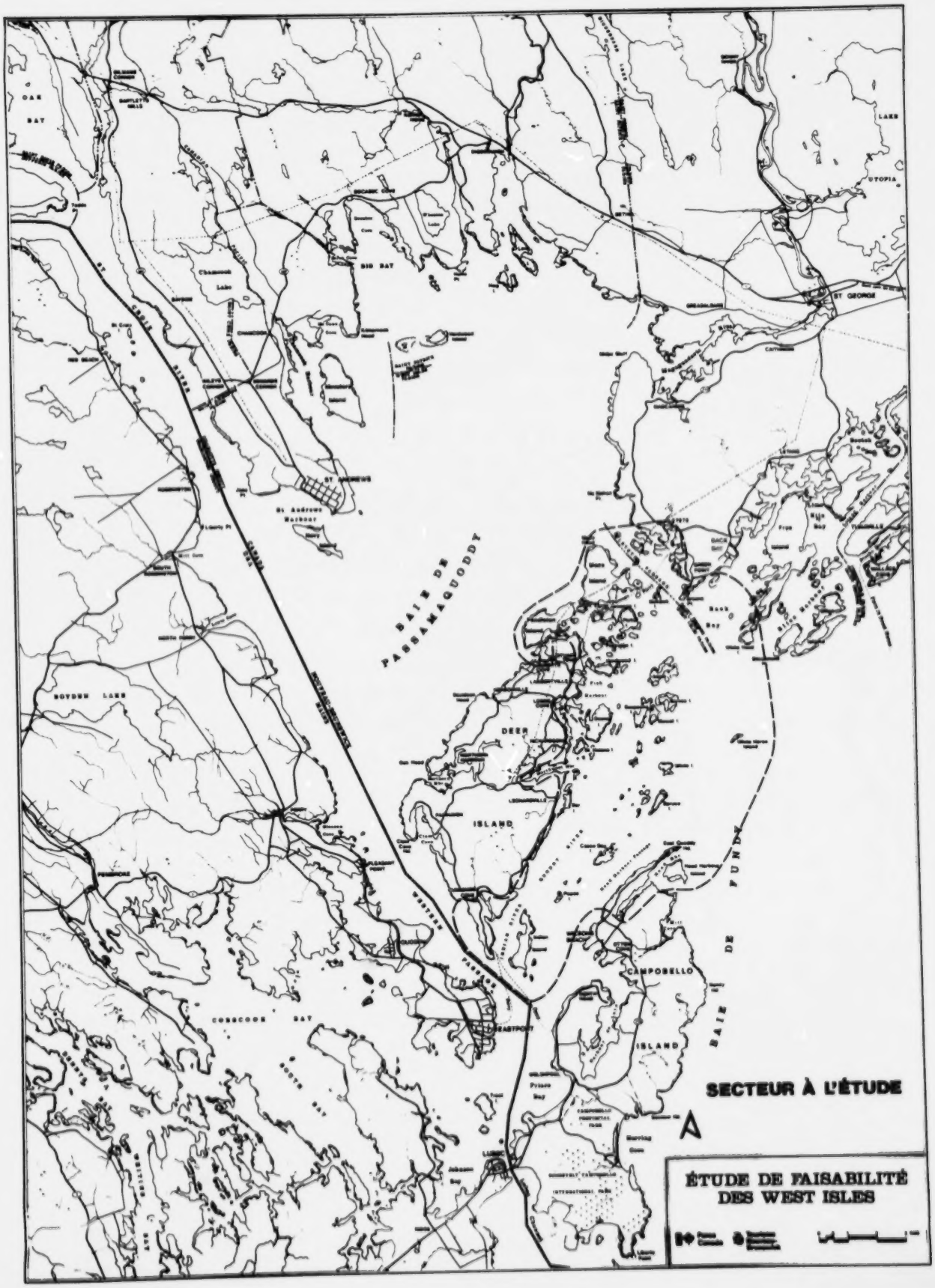
BAIE DE PASSAMAQUODDY
DEER ISLAND
CAMPOBELLO ISLAND
BAIE DE FUNDY
COBSCOOK BAY
EASTPORT
ST GEORGE
UTOPIA
SECTEUR À L'ÉTUDE
A
ÉTUDE DE FAISABILITÉ DES WEST ISLES

élévations n'atteignent pas plus de 15 à 45 m. Le littoral rocailleux irrégulier et échancré, aux multiples criques abritées, offre un paysage marin varié d'une grande beauté.

La topographie infralittorale est également accidentée avec des profondeurs enregistrées pouvant atteindre 125 m dans les îles qui comptent de nombreuses falaises infralittorales. La compacité générale de l'archipel, conjuguée au profil tourmenté du fond marin et aux extrêmes variations des profondeurs et des hautes marées, donne lieu à des conditions océanographiques caractérisées par une grande variété d'habitats marins et les plus hauts niveaux d'abondance et de diversité d'espèces dans la baie de Fundy.

Deux fois par jour, des quantités d'eau énormes transitent à travers l'archipel, formant l'une des plus hautes marées au monde. Les eaux sont continuellement soumises à des mouvements de brassage et de turbulence, attribuables à des caractéristiques très particulières, telles que des entailles, des zones de cisaillement, des surfaces de glissement et des remontées d'eau. Les courants sont tellement puissants à certains endroits qu'ils créent des phénomènes tels que le tourbillon Old Sow, à l'extrémité sud de l'île Deer, le deuxième en importance dans le monde entier (figure 4).

Les forts courants de marée et les remontées d'eau produisent des eaux riches en éléments nutritifs qui font que le secteur des îles West est considéré comme l'un des secteurs les plus productifs au plan biologique dans la baie de Fundy et sur la côte est du Canada. Des études

OCÉANOGRAPHIQUE

Figure 4

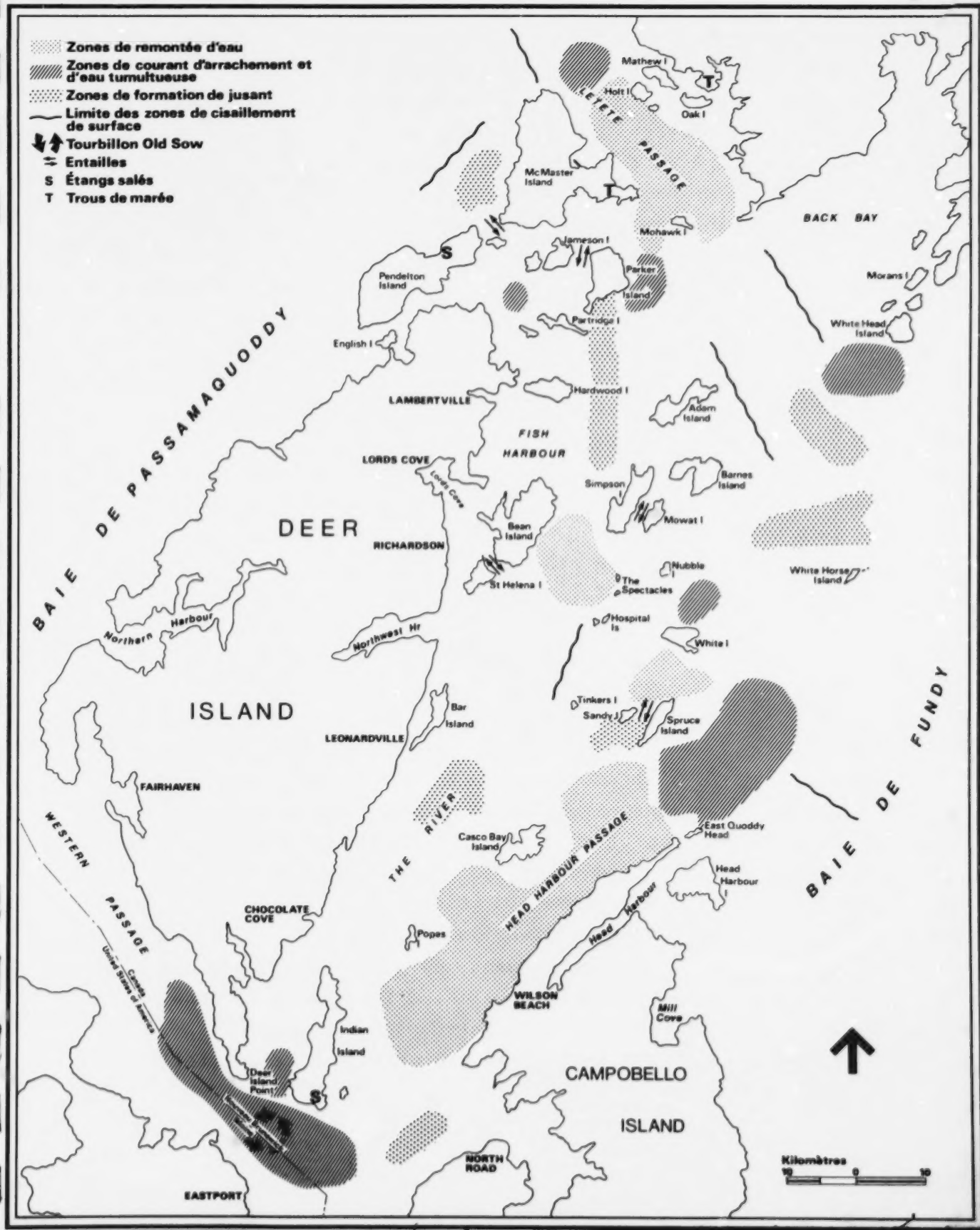

scientifiques ont indiqué que le passage Head Harbour et celui de Letete en particulier sont deux des centres de productivité les plus importants de la baie de Fundy. La plupart des espèces connues recensées dans la baie, depuis les plus petites formes de vie planctoniques jusqu'aux plus grosses baleines, se retrouvent dans la portion maritime du secteur des Îles West, spécialement durant les mois hautement productifs de l'été et de l'automne. D'après les relevés des espèces marines, on compte dans le secteur des Îles West 836 espèces d'invertébrés, 96 espèces de poissons, 20 espèces de mammifères, 70 espèces d'oiseaux et 223 espèces de plantes aquatiques.

Voici quelques-unes des plus importantes caractéristiques et ressources naturelles marines du secteur:

- des aires vitales de repos, de reproduction et d'alimentation pour toute une variété d'oiseaux de rivage, d'oiseaux marins et d'oiseaux aquatiques tels que la mouette de Bonaparte, le phalarope hyperboré, la sterne commune et la sterne arctique, et l'eider commun; ces aires, d'importance à la fois régionale et nationale, sont l'un des rares endroits dans la baie où l'on peut observer les oiseaux qui s'arrêtent en grand nombre pour s'alimenter au cours des migrations du printemps et de l'automne; on peut en voir jusqu'à 70 000 dans une seule journée pendant ces périodes (figure 5);
- des aires vitales, d'importance nationale et internationale, pour l'élevage et l'alimentation des grosses baleines telles

AIRES D'ALIMENTATION ET DE NIDIFICATION DES OISEAUX MER ET DE RIVAGE

Figure 5

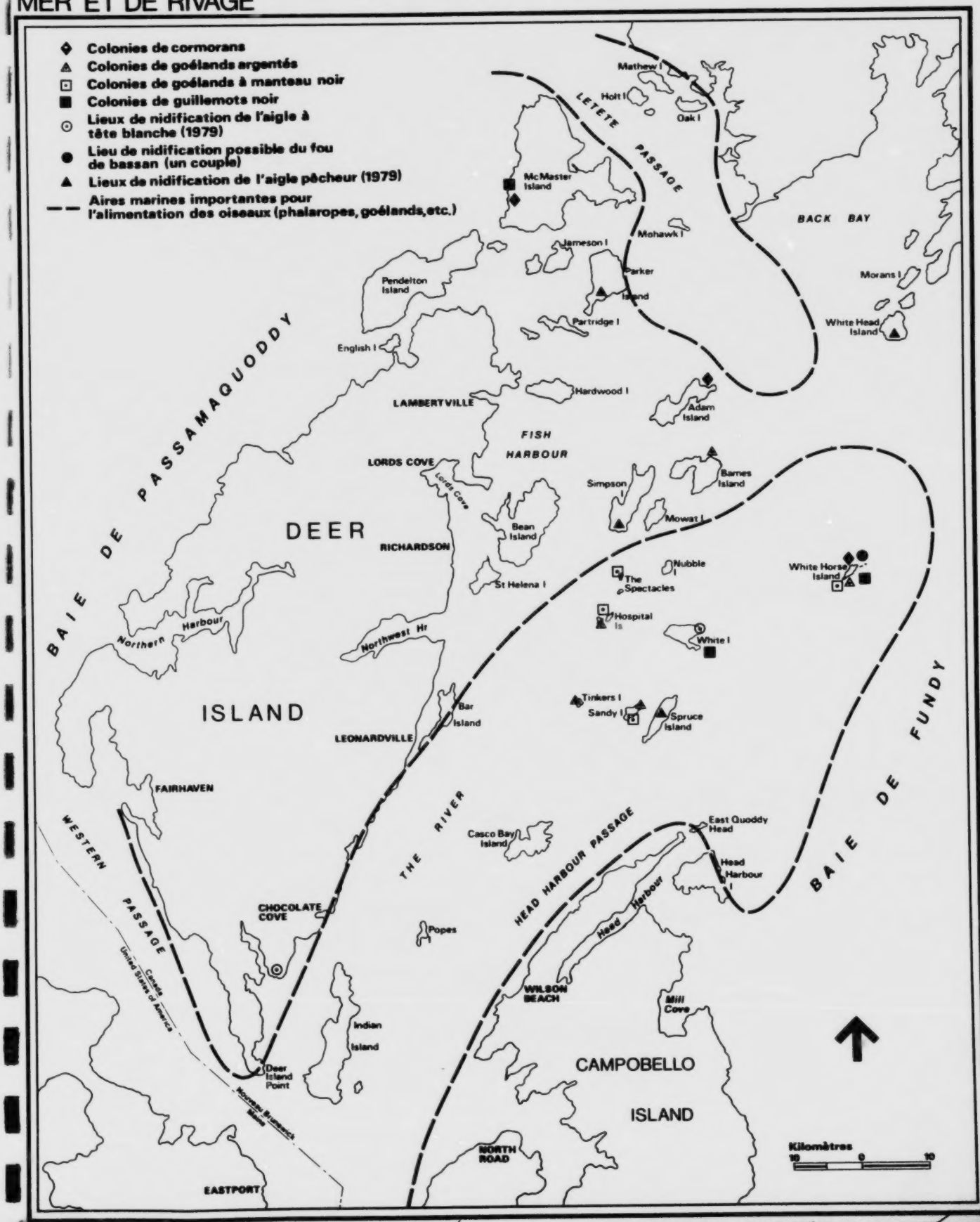

que le rorqual commun, le petit rorqual et à l'occasion la baleine à bosse et la baleine noire de l'Atlantique nord, une espèce en danger d'extinction (figure 6);

- une colonie résidante de marsouins communs, considérées comme l'un des derniers groupes les plus nombreux de l'espèce au monde; la région est reconnue comme l'un des principaux endroits où l'espèce prospère encore, dans la partie ouest de l'Atlantique nord, au sud de Terre-Neuve (figure 6);
- des caractéristiques tidales et des phénomènes océanographiques qui sont parmi les plus spectaculaires de la région atlantique du Canada, y compris les marées les plus hautes au monde et le deuxième tourbillon au monde en importance (figure 4);
- des habitats de pleine mer qui sont les lieux de production de l'une des populations de hareng les plus importantes au monde;
- la présence en grand nombre de bancs de drills de surface et d'autres manifestations de vie marine; ce phénomène n'est observable qu'en quelques rares endroits de la baie de Fundy;
- des populations nombreuses d'espèces invertébrées caractéristiques de la région atlantique du Canada telles que homards, crabes, étoiles de mer, oursins et éponges;
- un groupe d'îles unique en son genre qui offre aussi bien les caractéristiques

ZONES FRÉQUENTÉES PAR LES MAMMIFÈRES MARIN: RÉPARTITION ET AIRES CRITIQUES

Figure 6

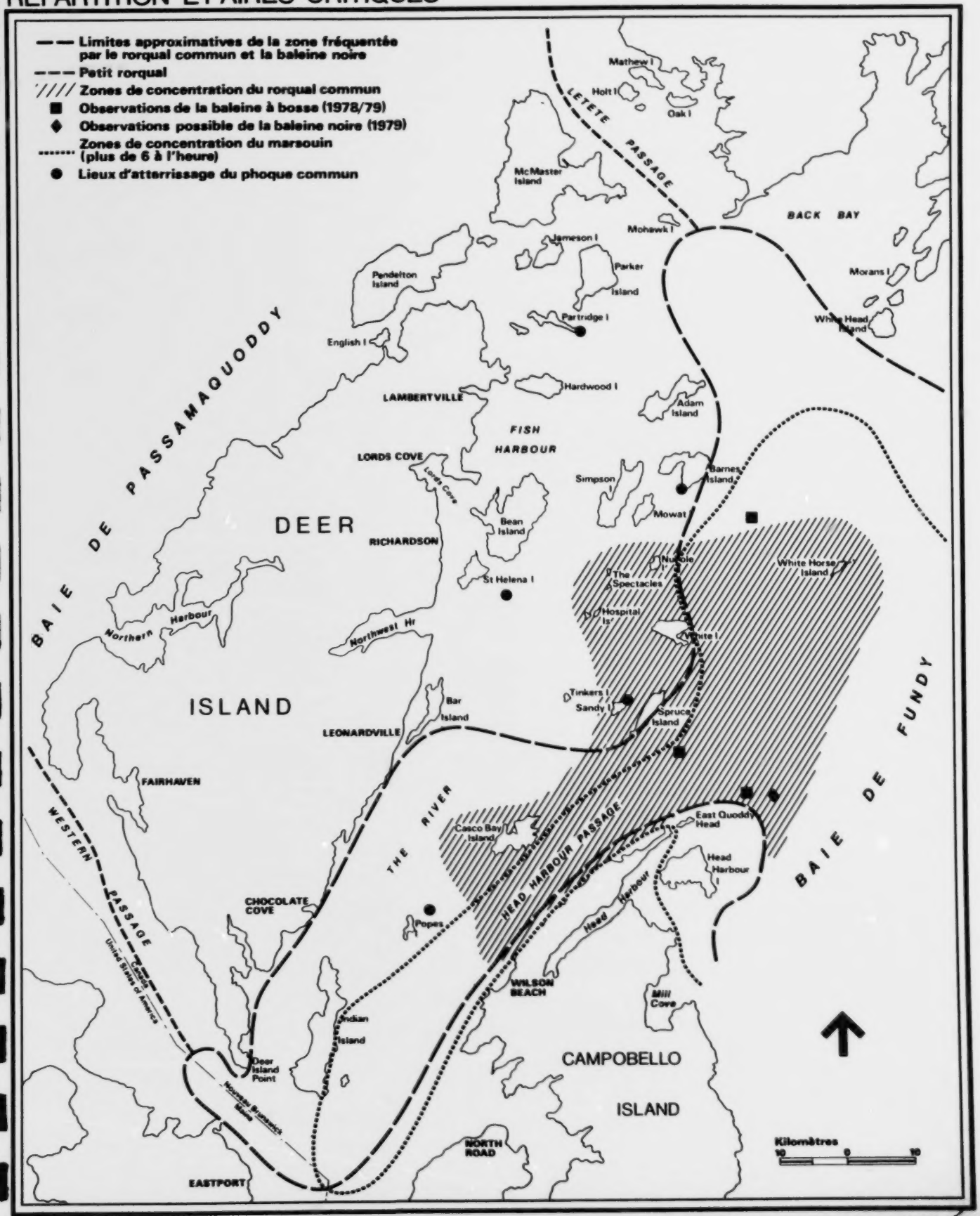

physiques évoquant le passé géologiques et géomorphologique de ce secteur de la baie de Fundy, y compris les forces d'érosion marines, que les composantes terrestres de l'écosystème marin telles que les communautés forestières indigènes et des populations importantes de rapaces, dont l'aigle à tête blanche, et l'une des populations d'aigles pêcheurs les plus denses en Amérique du Nord.

3.2.1 Phénomènes naturels particuliers dont l'inclusion dans les limites du parc est recommandée

Il existe plusieurs lieux ou phénomènes naturels particuliers, à l'intérieur du secteur à l'étude, dont l'importance est reconnue et qui sont particulièrement représentatifs des caractéristiques naturelles marines mentionnées ci-dessus. Suivant l'endroit où ils se trouvent et leur abondance ou fréquence relative dans le secteur à l'étude, leur inclusion dans les limites du parc marin a été considérée pour la plupart d'entre eux comme étant soit essentielle soit souhaitable. Certains ne figurent pas sur la liste des phénomènes dont on propose l'inclusion. Les options proposées pour la délimitation du parc prévoient une partie centrale, comprenant les ressources jugées essentielles, et deux élargissements possibles des limites pour englober les ressources jugées souhaitables.

Les secteurs et les phénomènes naturels sont répartis ci-après en trois catégories:

1. secteurs marins de grande diversité
2. aires d'alimentation importantes pour les oiseaux et les mammifères marins
3. îles

1. Secteurs marins de grande diversité

Les communautés marines intertidales et infralittorales ont été classées selon leur abondance et leur divertisé par MacKay et al. (1978). Voici la liste des endroits du secteur des îles West qui ont mérité le plus grand nombre de points:

- la zone entourant l'île Whitehorse
- la zone entourant les îles Sandy et Spruce
- la zone entourant les îles Adam, Simpson, Barnes et Mowatt
- la zone entourant l'île Indian
- les hauts-fonds qui s'étendent au nord de l'île Hardwood jusqu'à Parker Ledge (île Mohawk) et qui sont limités par les îles Macs, Pendleton et Deer
- la zone de hauts-fonds entourant Deer Island Point, jusqu'au côté ouest de la pointe

- la zone de hauts-fonds sur le côté nord-est de l'île Macs
- la zone de hauts-fonds sur le côté ouest de la pointe Green.

2. **Aires d'alimentation importantes pour les oiseaux et les mammifères marins**

Mackay et al. (1978) ont recensé les aires d'alimentation vitales pour les oiseaux et les mammifères marins dans le secteur des îles West (figures 4 et 5). Les aires principales pour le marsouin commun, le rorqual commun et la plupart des oiseaux marins sont les suivantes:

- le passage Letete
- le passage Head Harbour au nord de l'île Popes, jusqu'à l'île White Horse et tout autour de celle-ci, jusqu'à l'île Spectacle et à l'île Sandy à l'ouest et, au sud-est, jusqu'au passage Head Harbour inclusivement.

3. **Îles**

Île White Horse

C'est une île de nidification importante pour les oiseaux marins tels que les goélands, les guillemots et les cormorans. Il est possible également que l'île serve d'aire de nidification pour un petit nombre de fous de bassan et de macareux.

Îles Adams, White, Simpson, Mowat et Barnes

Ces îles, qui sont pratiquement demeurées à l'état naturel, sont représentatives des petites îles de la région. Elles offrent de beaux panoramas et les hauts-fonds ainsi que les récifs qui les entourent donnent lieu à une diversité d'habitats sous-marins. Il y a des nids d'aigles à tête chauve dans l'île White, des colonies de cormorans dans l'île Adams, une colonie de goélands argentés dans l'île Barnes et un nid d'aigles pêcheurs dans l'île Simpson. Le groupe d'îles sert également de lieu d'atterrissage pour les phoques communs.

Île Sandy

C'est une île importante à cause des colonies de goélands argentés et de goélands à manteau noir qui y construisent leur nid et de la présence d'une petite plage sablonneuse à l'extrémité sud de l'île. L'île est entourée d'aires marines de haute diversité écologique.

Île Hardwood

Cette île est le lieu de nidification d'une colonie nombreuse de grands cormorans et d'une petite colonie d'eiders communs.

3.3 Le patrimoine marin culturel

Dans un milieu d'une telle richesse et d'une telle diversité, il n'est pas étonnant que pendant des siècles l'homme a misé pour sa survie sur les ressources naturelles des îles West et a créé des cultures qui reflètent directement les particularités du secteur. Celui-ci renferme une variété de sites historiques et culturels dont plusieurs sont reconnus comme ayant une importance régionale pour la région atlantique du Canada (figure 7). La présence humaine y couvre 2500 années d'occupation autochtone et 350 années de colonisation européenne. Pendant toute cette période, le lien étroit entre l'homme et la mer a constitué un thème puissant et constant.

Avant la colonisation par les Européens, le secteur des îles West était habité par les Passamaquodis, une tribu du groupe des Algonquins. Ces Indiens s'adonnaient à la chasse et à la pêche dans l'archipel, mais, pour la plupart, ils n'étaient que de passage dans le secteur. On connaît mal l'histoire et les antécédents de ces habitants du secteur des îles West, malgré la découverte de nombreux endroits jonchés de débris de coquillage dans les îles Deer, Partridge, Indian, Parker, Jameson et Hardwood.

Samuel de Champlain a été le premier homme blanc à avoir établi un contact avec les Indiens de cette région au moment où, faisant voile à destination de Sainte-Croix, il a dû traverser le passage de Letete en 1604. À la suite des tentatives de colonisation du début du XVIII^{e} siècle, le patrimoine historique des îles West

SITES À VALEUR CULTURELLE ET HISTORIQUE

Figure 7

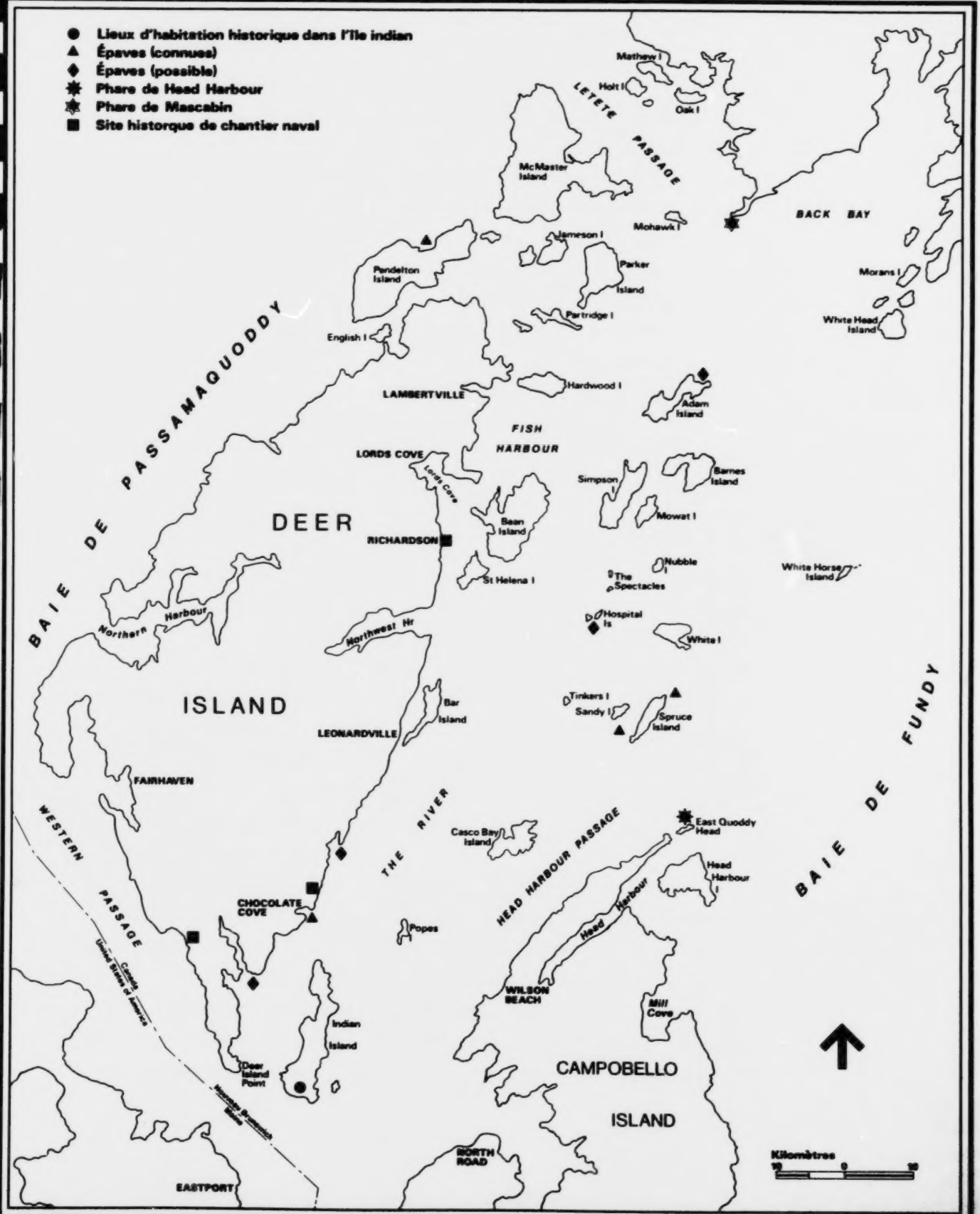

s'est grandement enrichi au cours des périodes loyalistes et post-loyalistes. Les nombreux havres habités, les riches eaux marines et les forêts généreuses ont contribué à faire de ce secteur une région propice à l'épanouissement des industries du bois, de la construction navale, du commerce et de la pêche dont tous et chacun ont pu, directement ou indirectement, tirer leur subsistance.

Il reste encore de nombreux vestiges de cette activité historique, tantôt sous forme de ruines, tantôt sous forme de bâtiments ou d'activités qui ont conservé leur utilité jusqu'à nos jours. Ainsi, plusieurs structures et autres objets ouvrés témoignent encore de l'existence de l'ancien domaine Chaffey dans l'Île Indian, vestige de l'un des premiers et des plus florissants postes de commerce dans le secteur des Îles West. De 1765 jusque vers les années 1820, James Chaffey et ses héritiers ont établi des liens commerciaux solides avec l'Angleterre, les États-Unis et les Caraïbes. La compagnie Chaffey a été à l'origine d'un intense trafic maritime entre ces pays et, selon les témoignages recueillis, elle a rivalisé d'importance avec les principaux ports de la côte est de l'Amérique du Nord.

L'agriculture et l'exploitation forestière étaient des activités importantes au cours des années 1800, mais l'industrie de la construction navale était en plein essor. Au cours de la période allant de 1822 à 1850, les chantiers navals de Richardson et de Cummings Cove dans l'Île Deer ont acquis une grande renommée comme

producteurs de bâtiments de qualité. On peut voir encore, sur les lieux, des vestiges du chantier de Cummings Cove ainsi que des objets ouvrés.

Bien qu'elle soit intimement liée à l'histoire des îles West, l'industrie minière n'a jamais constitué un élément réellement important du contexte social ou économique du secteur. En 1869, un puits a été creusé dans l'île Adams pour extraire de la chalcopyrite et de la bornite. On peut encore voir aujourd'hui le chevalement de l'un des puits du début des années 1920.

L'industrie de la pêche commerciale cependant a été pendant longtemps la principale activité d'exploitation des ressources naturelles et le moteur économique du secteur des îles West. Les documents historiques indiquent que dès 1808, la plupart des résidants de l'île Deer étaient des pêcheurs commerciaux. Au cours des ans, une grande variété d'espèces de poisson ont été pêchées, dont les suivantes: hareng, goberge, maquereau, morue, aiglefin, différentes sortes de mollusques et crustacés, en particulier des pétoncles. La pêche du homard a également contribué de façon importante à soutenir l'économie locale.

Les méthodes de pêche utilisées dans le secteur des îles West ont varié également et comprennent la pêche au filet maillant, le seinage, la pêche à la ligne, à la palangre, au chalut, à la drague et surtout la pêche à fascines. La pêche à fascines du hareng a été active pendant toute la période historique des îles West. Dès 1850, on dénombrait 21 pêcheries fixes sur le littoral de l'île Campobello. Cette

pêcherie en particulier représente une valeur culturelle et économique considérable pour le secteur des îles West, et elle est très représentative des liens qui existent entre les habitants de l'endroit et la mer. Au plan national, c'est dans le secteur des îles West que se trouve le plus grand nombre de pêcheries à hareng au Canada.

Un des aspects particulièrement intéressant de l'héritage qui nous reste de cette époque révolue du transport maritime et du commerce est le grand nombre d'épaves, réelles ou soupçonnées, qui se trouvent avec leur cargaison dans le secteur proposé. Il s'agit pour la plupart de navires marchands de divers tonnages, mais on sait pertinemment qu'au moins un navire de l'Amirauté, le H.M.S. Britannia, a sombré dans le secteur et gît maintenant sur un banc de roche près de l'île Sandy. D'autres épaves se trouvent au large des îles Pendleton, Spruce et Sandy, près de l'anse Chocolate, de l'île Deer et, peut-être, au large de l'île Hospital et de Deer Island Point.

En raison du nombre de naufrages et du caractère dangereux des eaux, il s'est avéré nécessaire d'ériger des phares. Un premier phare a été construit dans l'île Grand Manan en 1831, mais ce n'est qu'en 1871 que le secteur des îles West a été doté d'un phare, lequel a été construit au promontoire East Quoddy, suivi d'un second à la pointe Green (Mascabin Head). Le phare du promontoire East Quoddy est un modèle particulièrement représentatif des structures construites pendant cette époque et offre d'excellentes possibilités pour l'interprétation

de l'histoire nautique maritime ainsi que de l'histoire naturelle du secteur des îles West.

La section 2.2.12 de la politique provisoire sur les parcs marins nationaux stipule que les ressources archéologiques et historiques importantes des parcs marins doivent être protégées. Il faudra poursuivre les travaux de recherche pour déterminer et évaluer les sites archéologiques et historiques dans le secteur des îles West et pour élaborer les meilleurs plans de gestion possible pour en assurer la protection.

La gestion des épaves et autres ressources historiques marines découvertes sous l'eau dans les limites du parc marin constitue un défi unique en son genre, mais c'est un domaine dans lequel Parcs Canada ne cesse d'acquérir de l'expérience. Les aspects juridiques de l'appartenance des ressources historiques marines ainsi que des pouvoirs correspondants de les administrer à l'intérieur des parcs marins nationaux, n'ont pas encore été clarifiés et des pourparlers doivent avoir lieu à ce sujet entre les instances provinciales et les autres organismes fédéraux concernés; mais nous tenons pour acquis que c'est Parcs Canada qui sera le principal organisme chargé de la gestion de ces ressources dans les parcs marins nationaux. Ces responsabilités de gestion engloberont la protection des ressources archéologiques et historiques, la gestion de la fréquentation et de l'interprétation de ces ressources et la question particulière de la sécurité des visiteurs. La participation de la Section de l'archéologie sous-marine (Parcs Canada) serait des plus précieuses pour élaborer

ces programmes de gestion et pour mener à bien les travaux de recherche nécessaires.

3.4 Limites proposées du parc

La fixation des limites d'un parc marin national doit:

1) englober les aspects et les caractéristiques naturels et culturels jugés représentatifs de la région marine naturelle dans laquelle le parc est situé et favoriser la protection et la conservation des ressources en question;
2) englober des étendues de terre et d'eau en quantité suffisante pour favoriser auprès du public la compréhension, l'appréciation et la jouissance du parc; et
3) permettre l'administration et la gestion efficace du parc marin national.

En conséquence, la limite proposée pour le parc tel qu'elle apparaît dans la figure 8, trace le contour d'un secteur obligatoire qui représente le secteur minimum absolu jugé essentiel pour la création d'un parc marin national. Ce secteur obligatoire est d'une superficie d'environ 55 km^2. Deux autres secteurs ont également été définis au nord (3,4 km^2) et au sud (6,5 km^2) du secteur obligatoire qui, pour n'être pas essentiels, constitueraient néanmoins des éléments très précieux à inclure dans le futur parc.

LIMITE PROPOSÉE DU PARC MARIN NATIONAL

Secteur essentiel
Secteur hautement souhaitable
Les cercles indiquent les îles à exclure du parc marin national
Note: Dans le secteur du parc marin national, la limite du parc s'étendrait jusqu'à la laisse moyenne de basse mer.

Le secteur essentiel proposé englobe la plus grande partie des eaux marines entre les îles Deer et Campobello et s'étend au sud jusqu'à la pointe septentrionale de l'île Indian et, au nord, jusqu'à l'île Mohawk et la pointe Green. La limite projetée part de la pointe Green en ligne droite vers l'est jusqu'à l'île White Head et la pointe de l'île Bliss, vire au sud jusqu'à 1 kilomètre à l'est de l'île White Horse et vire à l'ouest jusqu'à 2,5 kilomètres à l'est de East Quoddy. L'inclusion de terres du promontoire East Quoddy dépend du choix des options d'aménagement 2 et 3 seulement. La limite suivrait alors la laisse de haute mer le long du littoral ouest de l'île Campobello jusqu'à un point donné au nord de Wilsons Beach, d'où elle s'étendrait à l'ouest jusqu'à la pointe septentrionale de l'île Indian. Elle se situerait à une distance de 0,5 à 0,25 km au large du littoral est de l'île Deer, incluant les bancs de récifs Net, le rocher Two Hours et l'île Mink, jusqu'à l'île Bar, d'où elle continuerait vers le nord en longeant l'île Beans du côté de la mer, pour ensuite englober les îles Hardwood et Partridge. La limite suivrait alors la laisse de haute mer autour de l'île Jameson,

incluant les îles Parker et Mohawk et pour finalement retourner à la pointe Green. Une petite portion de la pointe Green proprement dite devait être incluse dans les options d'aménagement 1 et 2.

Les zones qui sont reconnues pour l'importance de leurs ressources n'ont pas toutes été incluses dans le secteur obligatoire du parc; il en est ainsi des eaux marines qui entourent l'île Indian, Deer Island Point, la pointe Green et le passage de Letete. On les considère toujours comme des éléments souhaitables à inclure dans le parc, mais quelques-unes des valeurs et des caractéristiques marines qui s'y trouvent sont représentées dans le secteur obligatoire.

Une zone supplémentaire qui pourrait être incluse au nord du secteur proposé comprendrait les eaux du passage Letete au nord-ouest de l'île Mohawk et de la pointe Green, entre l'île Macs et le littoral du continent en suivant une ligne jusqu'aux îles McGraws, Hoyt et Cooks et en incluant l'anse Kellys.

Une zone qui peut être ajoutée au sud du secteur proposé comprendrait les eaux qui se trouvent au sud et à l'ouest de la plage Wilsons, jusqu'à l'île Indian et à la frontière Canada-États-Unis, depuis l'île Cherry à l'est jusqu'à Deer Island Point à l'ouest.

L'inclusion de toutes les îles qui se trouvent dans le secteur jugé essentiel est recommandée, sauf pour les zones indiquées comme étant exclues (figure 8). Quelques-unes des terres sur les îles Deer et Campobello et à la pointe Green, retenues pour leur annexion au parc,

Figure 8

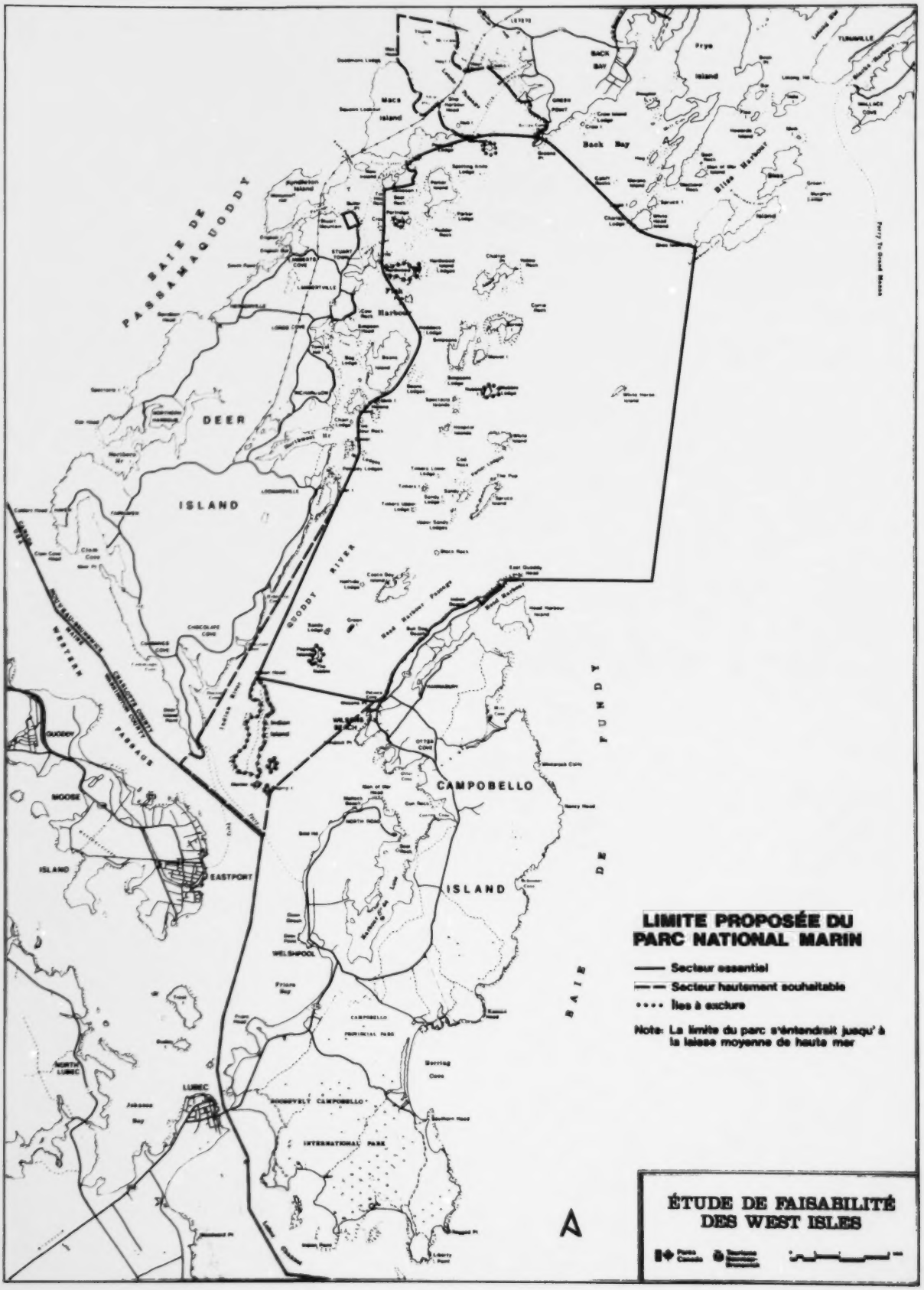
BAIE DE PASSAMAQUODDY
DEER ISLAND
QUODDY RIVER
WESTERN PASSAGE
CAMPOBELLO ISLAND
BAIE DE FUNDY
EASTPORT
WELSHPOOL
LUBEC
INTERNATIONAL PARK
LIMITE PROPOSÉE DU PARC NATIONAL MARIN
Secteur essentiel
Secteur hautement souhaitable
Iles à exclure
Note: La limite du parc s'étendrait jusqu'à la laisse moyenne de haute mer
ÉTUDE DE FAISABILITÉ DES WEST ISLES

apparaissent également sur la figure 8, mais les étendues précises des terres requises varient en fonction de l'option d'aménagement adoptée.

Lorsque la limite passe dans des eaux marines, elle inclurait la colonne d'eau et comprendrait le lit marin sous réserve que la province du Nouveau-Brunswick consente à céder l'administration et le contrôle de ces terres sous-marines au gouvernement fédéral. En surface, la limite serait clairement marquée par un réseau de bouées et de balises situées à des endroits stratégiques.

4.0 RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES PUBLICS

En réponse à la demande de la population locale qui désirait intervenir dans le débat, cinq journées d'accueil ainsi qu'une rencontre publique générale ont été organisées en juin 1984. Les journées d'accueil ont été tenues à Fairhaven dans l'île Deer, à St. George, à St. Andrews et à Welshpool dans l'île Campobello. La rencontre publique a eu lieu à Lambertville, dans l'île Deer. Une centaine de personnes ont participé aux deux journées d'accueil tenues dans l'île Deer, une trentaine aux deux journées d'accueil de St. George et Welshpool, et une quinzaine à celle de St. Andrews. Environ 175 personnes étaient présentes à la rencontre publique de Lambertville.

Ces journées d'accueil et la rencontre publique avaient pour but de discuter avec la population locale du but de l'étude de faisabilité et de la manière dont elle était organisée, d'obtenir des renseignements supplémentaires ou de corriger ceux déjà recueillis au sujet du secteur à l'étude, et de cerner les enjeux et les problèmes qui, de l'avis de la population locale, devaient être pris en considération au cours de la phase I de l'étude. Au moment des rencontres, la population ne disposait que d'un simple énoncé général et préliminaire sur les buts et objectifs du parc. Il n'y avait aucune possibilité pour cette dernière de commenter les options réelles de gestion et d'aménagement du parc marin national, étant donné que ces options n'ont été élaborées que plus tard au cours de la phase I de l'étude. Toutefois, les suggestions et préoccupations de la population ont été prises en considération dans l'élaboration des options, l'évaluation des critères de faisabilité et la

formulation subséquente des recommandations pour la phase I.

4.1 Principaux enjeux et problèmes

Les principaux enjeux et problèmes définis au cours des séances de consultation publique sont énoncés ci-après et sont classés selon les catégories suivantes:

A. But du parc
B. Objectifs du parc
   1. Conservation/protection des ressources
   2. Compréhension, appréciation et jouissance du parc par le public
   3. Intégration régionale

A. But du parc

La population locale, en général, était d'avis que le secteur des Îles West abondait en ressources spéciales de toute sorte qui méritaient d'être conservées. Quelques-uns sentaient que les mesures en vue d'assurer la protection de l'environnement des Îles West étaient maintenant insuffisantes et que la création d'un parc marin pourrait remédier à cet état de fait. D'autres doutaient que la création d'un parc marin national était la meilleure façon de réaliser les objectifs de conservation et que Parcs Canada serait capable d'administrer ces ressources de façon à assurer en permanence la viabilité de la pêche commerciale et le maintien du style de vie local. Tout en reconnaissant que la gestion d'un parc marin national nécessiterait

une collaboration entre divers organismes gouvernementaux et la population locale, les gens ont manifesté clairement qu'ils doutaient de la capacité du gouvernement à faire preuve d'esprit de collaboration ou à considérer l'opinion de la population au moment de prendre des décisions. Ils s'interrogeaient en particulier sur le rôle qu'ils seraient appelés à jouer dans le processus de gestion et de planification du parc.

B. Objectifs du parc

1) Conservation/protection des ressources

Bon nombre de personnes s'inquiétaient des perspectives à long terme en ce qui concerne la conservation des ressources dans le secteur des îles West, qu'un parc soit créé ou non, en raison spécialement des projets de développement commercial actuels ou proposés dans le secteur. Certains ont reconnu que l'établissement d'un parc pourrait contribuer à atténuer les effets néfastes de projets de ce genre.

La principale inquiétude formulée concernait l'incidence éventuelle d'un parc marin national sur la pêche commerciale et des pratiques de gestion qui seraient instaurées pour administrer l'activité de pêche et la fréquentation du parc. Les questions particulières portaient sur la dimension du parc proposé, le maintien des pratiques de pêche commerciale existantes ou les

perspectives à cet égard, l'exploitation traditionnelle des ressources locales, la chasse, et les conflits éventuels entre la protection des ressources, la pêche commerciale et la fréquentation du parc. L'effet éventuel de l'accroissement du bruit et du trafic maritime sur le mouvement des poissons est une des questions importantes qui a été soulevée. Certains ont également exprimé l'avis que les problèmes existants de dérangement des engins de pêche et de braconnage s'intensifieraient avec la création d'un parc.

Plusieurs pêcheurs ont insisté sur le point que leur implication dans le processus décisionnel pour la gestion du parc serait nécessaire pour trouver des solutions à ces problèmes. Certains d'entre eux croyaient qu'une telle participation à la gestion du parc aiderait les pêcheurs commerciaux à protéger leurs intérêts. Avant qu'une décision finale soit rendue sur la création d'un parc marin national dans les îles West, ils demandent des garanties à l'effet que la pêche commerciale continuera, que les pêcheurs commerciaux pourront prendre part au processus décisionnel relatif à la planification et la gestion du parc et qu'ils ne devront pas avoir à se battre contre d'autres règlements nouveaux imposés pour la création du parc.

2) Compréhension, appréciation et jouissance du parc par le public

Les résidants du secteur adjacent au parc proposé ont exprimé des inquiétudes sur le nombre de visiteurs que le parc pourrait attirer, et sur l'effet éventuel de cette affluence sur leur style de vie. Outre les incidences éventuelles sur la pêche commerciale, ils craignent aussi d'autres problèmes tels qu'une congestion accrue de la circulation, particulièrement sur le traversier de l'Île Deer et sur les routes qui y donnent accès, et une recrudescence de vandalisme, de violence, du désordre et du crime en général. Il a été également reconnu que la plupart de ces problèmes existent présentement pour les installations touristiques actuelles et que la création d'un parc marin pourrait aider à les contrôler. Ils se sont également inquiétés des effets sur l'infrastructure et les services locaux tels que l'aqueduc, les égouts, la protection et la santé publique.

Certains, faisant remarquer que le secteur des îles West est un milieu vulnérable, s'inquiétaient de l'effet éventuel de l'affluence des touristes sur les ressources naturelles du secteur. Les conditions météorologiques de l'été, caractérisées par des brouillards fréquents, ont été perçues comme un obstacle important à la jouissance du parc par les visiteurs, tout comme les dangers

que recèlent les eaux froides et turbulentes des îles West.

Une préoccupation a été soulevée à l'effet que les éventuels règlements régissant le mouvement des visiteurs dans le parc s'appliqueraient également aux résidants locaux.

3. **Intégration régionale**

Plusieurs préoccupations ont été soulevées concernant l'effet éventuel du parc marin national sur la région environnante et sur ses liens avec celle-ci. On a laissé entendre qu'il pourrait y avoir de la spéculation foncière, avec les hausses correspondantes du prix des terrains et des taxes. On s'inquiétait du fait que des terres pourraient être expropriées, et que des règlements régissant le zonage et l'utilisation des nouvelles terres seraient mis en place pour réglementer les modes locaux d'utilisation des terres.

Il a été reconnu que le parc marin national pourrait contribuer à accroître la diversité de l'économie locale en offrant au secteur privé des possibilités d'exploiter le secteur touristique, ou en fournissant des emplois directs et indirects aux résidents de l'endroit. Bien que le mérite de cette perspective ait été reconnu par certains, d'autres considéraient que de mettre l'emphase sur les bénéfices économiques potentiels pourrait entraîner des conséquences

sociales fâcheuses. Ils avaient l'impression que si un parc était créé, la population locale devrait pouvoir participer de façon régulière au processus décisionnel en ce qui a trait à la planification et la gestion du parc.

5.0 PROTECTION ET CONSERVATION DES RESSOURCES

Un élément important dans l'évaluation de la faisabilité technique de la création d'un parc national marin dans le secteur des Îles West, consiste à formuler et à recommander des lignes directrices de gestion pour la protection et la conservation de ses ressources naturelles. Il est reconnu que la plus grande préoccupation liée aux ressources naturelles dans le secteur des Îles West a trait à la gestion de la pêche commerciale. Parmi les autres points importants, mentionnons la gestion de la qualité de l'eau, l'exploitation locale des ressources, le transport maritime commercial et la chasse sportive.

Les lignes directrices recommandées ci-après, au sujet de la gestion des ressources, ont été établies en réponse aux préoccupations signalées en la matière par la population du secteur des Îles West, Parcs Canada, Tourisme Nouveau-Brunswick, le ministère des Pêches et des Océans (MPO). Cette partie du rapport décrit ces préoccupations et justifie brièvement les lignes directrices recommandées. L'étude de chaque problème est suivie des lignes directrices recommandées. Dans plusieurs cas, on soulève également la nécessité d'effectuer des recherches supplémentaires. Par conséquent, il faut considérer certaines lignes directrices comme provisoires, jusqu'à ce que les résultats des recherches soient connus.

5.1 Exploitation commerciale des ressources

L'emplacement du parc national marin proposé, dans le secteur des Îles West, est le site d'une importante pêche commerciale axée principalement sur la pêche du hareng, du homard et des poissons

de fonds. On observe également l'utilisation à plus petite échelle d'autres ressources, par exemple la pêche des pétoncles, la cueillette de rhodyménies (un type d'algue comestible), la pêche des clams ainsi que la salmoniculture.

La pêche commerciale se poursuivrait dans le parc national marin du secteur des îles West et continuerait d'être administrée par le ministère des Pêches et Océans. Selon la politique de Parcs Canada, les parcs marins et la pêche commerciale sont compatibles et présentent tous deux un intérêt commun pour la conservation à long terme des ressources marines. De plus, c'est là une condition de la participation de la province du Nouveau-Brunswick à la présente étude, c'est-à-dire que la création d'un parc national marin n'ait pas de répercussions négatives sur la pêche commerciale.

Compte tenu de ce qui précède, les principes généraux qui suivent s'appliqueraient à la gestion de la pêche commerciale dans un parc national marin. Chacune des pêches commerciales fait ensuite l'objet d'un examen individuel, en fonction des lignes directrices recommandées au sujet de la gestion des ressources dans un parc national marin.

5.1.1 Principes généraux

1) La pêche commerciale se poursuivrait dans le parc national marin dans le secteur des îles West.

2) La pêche commerciale dans le parc national marin, continuerait d'être

administrée par le MPO et d'être assujettie aux dispositions de la Loi sur les pêcheries; seuls les règlements du MPO seraient appliqués pour réglementer la pêche commerciale.

3) La pêche commerciale dans le parc national marin serait administrée conformément aux plans régionaux de gestion des pêches établis par le MPO. Parcs Canada ne serait pas responsable de l'établissement des contingents des espèces, des saisons de pêche ou d'autres moyens de réglementation liés à la gestion des stocks de poissons.

4) Un plan de gestion des pêches pour le parc national marin serait établi et approuvé conjointement par le MPO et Parcs Canada, en consultation avec l'industrie locale de la pêche, avec des lignes directrices précises quant à la gestion du parc et à l'interaction entre d'une part la gestion et l'exploitation du parc national marin et d'autre part la pêche commerciale (par exemple, imposer un zonage temporel et géographique autour des trappes à harengs pour minimiser la perturbation provenant des activités du parc). Ce plan de gestion serait établi avant la création du parc et en deviendrait une condition préalable.

5.1.2 La pêche du hareng

Il y a environ 90 trappes à hareng actives dans les îles West dont 35 sont situées dans le secteur proposé. La pêche à la nasse dans le secteur des îles West représente environ la moitié des prises de harengs dans l'arrondissement 51, lequel comprend les eaux entourant les îles Deer et Campobello. Il s'agit d'une pêche à accès limité, ce qui signifie que la participation n'est autorisée qu'à l'achat de l'un des permis existants, dont le nombre total est fixe. La principale saison de pêche à la nasse s'étend de juin à octobre, quoique dans les années exceptionnellement bonnes, elle se poursuive jusqu'en hiver.

La pêche à la nasse dans le secteur des îles West est l'une des dernières grandes pêches de ce genre au monde et a sa propre importance culturelle. De 2 000 à 2 500 personnes travaillent dans l'industrie régionale du hareng, et les nasses sont le pilier de cette industrie. Les prises de hareng représentent 92% du volume total des débarquements de poisson dans l'arrondissement 51. La valeur des débarquements de hareng dans cet arrondissement, y compris le secteur proposé des îles West, se chiffrait à environ 2 400 000 $ en 1982 (ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick, 1983). Bien que les prises de hareng aient augmenté

constamment jusqu'en 1982, le volume pour 1983 et 1984 a baissé considérablement.

Le hareng est attiré par les eaux productives du secteur des îles West où il trouve en abondance de quoi se nourrir. Espèce pélagique migratice, le hareng pris dans les nasses est assujetti à une stratégie régionale de gestion établie par le ministère des Pêches et Océans. La pêche à la nasse est quelque peu autorégulatrice, en ce sens que les nasses ne prennent qu'une partie du stock existant. Dans cette optique, il s'agit d'une gestion idéale de la pêche.

Il pourrait surgir des conflits entre la présence d'un parc et la pratique de la pêche à la nasse. Il arrive souvent que des baleines et des phoques, qui devraient être protégés par le parc, se prennent dans les nasses, s'occasionnant ainsi des blessures et endommageant les engins. Les phoques (principalement les phoques communs) sont abattus périodiquement par des pêcheurs et des aquiculteurs locaux lorsqu'ils endommagent les engins ou s'attaquent aux poissons capturés. Il existe présentement une prime applicable aux phoques gris dans la baie de Fundy. Idéalement, il ne serait pas souhaitable que les pêcheurs abattent les phoques pour en gérer les populations dans les parcs nationaux marins. Cependant, la population de phoques s'est accrue considérablement au cours des dernières années et elle cause

effectivement des problèmes aux pêcheurs à la nasse.

L'association des pêcheurs à la nasse de Fundy a également soulevé le fait que la navigation de plaisance pourrait nuire aux déplacements des harengs, qui ne se dirigeraient plus vers les nasses.

La pêche du hareng à la nasse présente une valeur économique et culturelle évidente pour les résidants du secteur des îles West qui en tirent en bonne partie leur subsistance. Étant donné qu'il s'agit d'une pêche unique en son genre et fort ancienne, elle constitue un élément irremplaçable de la culture du secteur des îles West et serait essentielle à l'interprétation des rapports qui existent entre l'homme et la mer.

Le programme de gestion de Parcs Canada viserait à expliquer cette pêche aux visiteurs du parc et à réduire au minimum tout bouleversement possible résultant des activités réalisées dans le parc, notamment la navigation de plaisance.

Lignes directrices concernant la gestion des ressources:

1) La pêche commerciale du hareng, à l'aide des engins habituels comme les nasses, les sennes et les filets maillants, se poursuivrait à l'intérieur du parc national marin, sous réserve des règlements appropriés du MPO. Parcs Canada n'imposerait

aucune limite relativement à l'accès aux lieux de pêche par les pêcheurs.

2) L'utilisation des sennes coulissantes continuerait d'être permise sous réserve des règlements courants du MPO, à l'intérieur du parc national marin, sauf aux endroits désignés par Parcs Canada et le MPO en consultation avec les pêcheurs locaux.

3) Les pêcheurs qui souhaitent mouiller leurs nasses ailleurs, à l'intérieur du parc national marin, pourraient être en mesure de continuer de le faire sous réserve des règlements du MPO et du MT, sauf aux endroits désignés par Parcs Canada. Ces endroits seraient spécifiés par Parcs Canada et le MPO, en consultation avec les pêcheurs locaux.

4) Une stratégie de gestion applicable aux phoques serait établie par le MPO et Parcs Canada en consultation avec les pêcheurs locaux; elle préciserait les mesures à prendre aux pêcheurs à la nasse ou aux aquiculteurs. Les pêcheurs seraient autorisés à abattre les phoques qui sont en train de causer des dommages ou des pertes tant qu'un plan de gestion applicable aux phoques n'aura pas été mis en vigueur.

5) L'emplacement de toutes les installations du parc devant être aménagées à proximité des nasses serait déterminé en consultation avec les pêcheurs locaux qui exploitent ces nasses ou en sont les propriétaires. Il faudrait s'assurer que les activités réalisées dans le parc, par exemple la navigation de plaisance et les excursions en bateau, ne nuisent pas à la pêche à la nasse. La distance à laisser entre une installation particulière et une nasse dépendra de la nature de l'installation ainsi que des caractéristiques des lieux.

6) Les pêcheurs à la nasse commerciaux pourraient continuer à se servir des petits chafauds existants, dans la mesure où ceux-ci ne perturbent pas les endroits fragiles sur le plan écologique.

7) Étant donné le grand intérêt manifesté par les touristes à l'égard du fonctionnement des nasses, Parcs Canada pourrait conclure une entente avec les pêcheurs à la nasse locaux pour que des nasses soient accessibles, dans une certaine mesure, en vue de permettre la démonstration de la technique de la pêche à la nasse aux visiteurs du parc. Cette activité satisferait l'intérêt du public, aurait une grande

valeur sur le plan de l'interprétation et de l'information et détournerait la curiosité des visiteurs des autres nasses installées dans le secteur.

5.1.3 La pêche des poissons de fond

L'expression "pêche des poissons de fond" désigne l'exploitation d'un certain nombre d'espèces à l'aide de différentes méthodes. Dans le secteur des îles West, les principales espèces prises sont la morue, l'aiglefin, la plie rouge et la goberge. En 1982, les prises de ces espèces ont totalisé 1 005 tonnes métriques, pour une valeur de 599 000 $ (ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick, 1983). Parmi les méthodes d'exploitation des poissons de fond, mentionnons la pêche à la ligne, la pêche à la palangre, le dragage, le sennage et la pêche aux filets maillants. Un vaste secteur des îles West est présentement fermé à la pêche des poissons de fond aux filets maillants en raison d'une situation conflictuelle entre la pêche à la ligne et la pêche à la palangre.

La pêche des poissons de fond varie d'un endroit à l'autre et d'une année à l'autre en raison de la distribution des diverses espèces de poissons. La majeure partie de la pêche des poissons de fond se pratique à l'extérieur de la zone centrale du parc marin national proposé; elle se situe principalement au large des îles

Barnes, White et Spruce et s'étend au-delà de l'île Whitehorse, vers les îles aux Loups.

La pêche des poissons de fond dans la région atlantique du Canada donne lieu à diverses inquiétudes quant à la protection des ressources, mais rien ne laisse entendre qu'il y ait un grave problème dans le secteur des îles West. Le dragage des poissons de fond nécessite l'utilisation de divers types de chaluts et de sennes de fond conçus pour capturer le poisson vivant sur le fond ou près du fond. Ce type de pêche peut entraîner une perturbation du fond marin ainsi que la prise accidentelle d'espèces non visées. La pêche des poissons de fond aux filets maillants peut donner lieu à la prise accidentelle de mammifères marins et d'oiseaux de mer plongeurs qui, souvent, se noient dans les filets avant d'être libérés.

Lignes directrice concernant la gestion des ressources:

1) La pêche des poissons de fond se poursuivrait dans le parc national marin, sous réserve des règlements applicables du MPO.

2) Lorsque l'on soupçonne que le dragage des poissons de fond pourrait avoir des conséquences néfastes sur le fond marin ou que la pêche des poissons de fond aux filets maillants pourrait en avoir

sur les oiseaux de mer et les mammifères marins, des études de contrôle seraient réalisées pour déterminer l'ampleur de ces répercussions. Si les recherches révèlent un taux important de mortalité des oiseaux de mer ou des mammifères marins, Parcs Canada travaillerait en étroite collaboration avec le MPO, le Service canadien de la faune et l'industrie de la pêche pour trouver des solutions de gestion qui soient acceptables pour tous. Ces solutions seraient alors ajoutées au plan négocié de gestion des pêches pour le parc.

5.1.4 La pêche des pétoncles

On trouve beaucoup de pétoncles dans le secteur des îles West, mais pas suffisamment pour soutenir une grande pêche. Les résidants récoltent habituellement les pétoncles par dragage durant l'hiver, pour augmenter leurs revenus.

En 1982, la valeur au débarquement des pétoncles dans l'arrondissement 51 s'élevait à 201 000 $. Cependant, il est impossible de déterminer avec précision la valeur des pétoncles provenant du secteur proposé pour la création du parc marin (ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick, 1983). On a délivré 72 permis de pêche des pétoncles dans l'arrondissement 51 en 1982.

Le dragage des pétoncles à l'intérieur de la zone centrale des îles West (passage

Head Harbour - rivière Quoddy - Fish Harbour) est très localisé. Cette activité se limite à un petit nombre de bateaux, étant donné la petitesse des bancs de pétoncles et la topographie sous-marine accidentée. Le dragage des pétoncles peut également nuire au lit marin, mais l'étendue des répercussions de cette pratique sur les habitats marins des îles West ne sont pas connues; d'autres recherches sont donc nécessaires.

Le dragage des pétoncles et des poissons de fond est maintenant interdit dans la majeure partie du secteur proposé, durant le printemps, l'été et l'automne, conformément à l'article 24 du Règlement de pêche de l'Atlantique. Le paragraphe 24 1) du règlement se lit comme suit:

> "...le capitaine d'un bâtiment de pêche muni d'un engin mobile, doit s'asssurer, en tout temps au cours de la pêche, qu'il maintient une distance d'au moins un demi-mille marin entre son bateau, y compris le matériel ou l'engin qui y est fixé, et tout engin fixe déjà tendu."

Les engins mobiles comprennent entre autres les dragues à pétoncles, les chaluts à panneaux et les sennes coulissantes; quant aux engins fixes, ils comprennent les trappes à hareng.

Lignes directrices concernant la gestion des ressources:

1) Le dragage des pétoncles se poursuivrait dans un parc national marin sous réserve des règlements applicables du MPO.

2) Parcs Canada travaillerait en collaboration avec le MPO et l'industrie de la pêche pour minimiser l'application de méthodes de pêche inappropriées et l'utilisation d'engins qui détruisent le fond de la mer. Lorsque l'on soupçonne la possibilité de conséquences nuisibles sur les habitats et les écosystèmes marins, des études de contrôle seraient entreprises pour évaluer l'ampleur du problème. Si l'on constate des conséquences importantes, Parcs Canada travaillerait en étroite collaboration avec le MPO et l'industrie de la pêche pour trouver des solutions de gestion qui soient acceptables pour tous. Ces solutions devraient être ajoutées au plan négocié de gestion des pêches pour le parc.

5.1.5 La pêche du homard

La pêche du homard représente la plus importante pêche d'invertébrés dans le secteur proposé des îles West. Cette pêche côtière s'étend du niveau de basse mer jusqu'à des profondeurs de 55 mètres ou plus et se pratique dans l'ensemble du

secteur proposé. Les débarquements varient selon les saisons, en fonction du temps, des températures de l'eau ainsi que de la saison de pêche du homard, qui dure du 15 novembre au 24 juin. Cinq pour cent des débarquements sont pris entre le 1er janvier et le 30 avril, 25% entre le 1er mai et le 24 juin et 70% entre le 15 novembre et le 31 décembre. Il ne se pratique pas de pêche du homard entre le 25 juin et le 14 novembre.

En raison des conditions océanographiques (marée haute) et de la proximité des marchés américains, le secteur des îles West est l'un des plus importants centres canadiens d'entreposage à long terme de homards vivants. Les homards pris ailleurs dans les provinces de l'Atlantique sont retenus dans de grands parcs de marée en vue de leur vente en été et en hiver. Sept parcs situés dans l'île Deer contiennent à tout moment une moyenne de 1,6 à 2,5 millions de livres de homards vivants.

En 1982, 55 bateaux étaient autorisés à pêcher le homard dans l'arrondissement 51 et ils en ont débarqué 61 tonnes, pour une valeur de 410 000 $ (ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick, 1983). La valeur des prises de homards s'est accrue de 65,5% entre 1980 et 1982.

Ligne directrice concernant la gestion des ressources:

1) La pêche du homard se poursuivrait dans le parc national marin, sous réserve des règlements applicables du MPO.

5.1.6 La pêche des clams

La pêche des clams (myes) est une pêche traditionnelle mais quelque peu sporadique. Les clams sont pêchés annuellement à l'aide d'un trident sur les "bancs de clams" existants. Il n'y a pas de modèle saisonnier uniforme pour ce type de pêche. Certains des gisements de clams les plus importants du secteur des îles West se trouvent dans le passage Doyles et la péninsule Mascarene. Bien que la pêche des clams soit interdite de temps à autre en de nombreux endroits de la terre ferme et de l'île Deer en raison de l'intoxication paralysante causée par les mollusques, elle est pratiquée dans le secteur des îles West, lorsqu'elle est permise.

C'est cette intoxication qui a été le principal facteur limitatif de la pêche des clams dans le secteur des îles West. Cette intoxication est causée par la prolifération d'une espèce de plancton dont se nourrissent les clams filtreurs. Le plancton est inoffensif pour les clams, mais peut être fatal pour les hommes lorsque la toxine est concentrée. À l'heure actuelle, la pêche des clams se pratique à petite échelle, ne causant

qu'une perturbation mineure aux zones intertidales boueuses. On ne croit pas que cette pêche nuise excessivement à la communauté marine, à l'échelle où elle est actuellement pratiquée.

Ligne directrice concernant la gestion des ressources:

1) La pêche commerciale et familiale des clams se poursuivrait dans le parc national marin, sous réserve des règlements appropriés du MPO.

5.1.7 Aquiculture

L'aquiculture, dans le secteur des îles West, consiste présentement en l'élevage en cages de salmonidés. Cependant, il existe de grandes possibilités en ce qui concerne l'élevage de plusieurs autres espèces marines, allant du poisson (p. ex., le flétan) jusqu'aux mollusques et crustacés (p. ex., moules bleues) en passant par les algues (mousse d'Irlande).

Un programme aquicole a été entrepris dans le secteur proposé en juin de 1978, dans le cadre duquel ont été construits plusieurs compartiments à poisson dans la région de Richardson-Lords Cove dans l'île Deer. Des saumons de l'Atlantique et des truites arc-en-ciel sont élevés pour des marchés nationaux et internationaux. On reconnaît généralement un fort potentiel de développement à l'élevage en cages de salmonidés dans le secteur des îles West.

La productivité élevée et les températures hivernales relativement chaudes qui caractérisent la région font de certains endroits du parc marin national proposé quelques-uns des meilleurs emplacements pour l'aquiculture dans l'est du Canada.

Les installations nécessaires à ce type d'activités aquicoles regroupent de grandes cages flottantes ainsi que certains bâtiments à terre. Les limites des emplacements sont déterminées par les abris, la profondeur de l'eau et le taux d'échange d'eau.

L'élevage en cages de salmonidés dans ce secteur n'est pas motif d'inquiétude quant à la protection des ressources. Il pourrait y avoir une accumulation de matières fécales et d'aliments sous les cages, ce qui causerait des conditions d'anaérobies locales. Il faut examiner les problèmes environnementaux à chaque endroit, en prenant en considération certains facteurs comme le taux de débourbage et le type d'habitat.

Lignes directrices concernant la gestion des ressources:

1) L'élevage de salmonidés et d'autres espèces de poissons se poursuivrait dans le parc national marin, aux endroits approuvés par Parcs Canada, le MPO et le MT, pourvu que toutes les exigences réglementaires courantes soient satisfaites.

2) Parcs Canada et le MPO examineraient tous les sites aquicoles possibles à l'intérieur du parc proposé. Chaque site serait évalué quant à ses possibilités sur le plan de l'élevage et ferait l'objet d'une évaluation environnementale. Un plan de gestion des projets aquicoles d'élevage en cages serait ensuite établi. En général, la création d'un parc national marin ne nuirait pas à l'élevage en cages de salmonidés.

3) Parcs Canada, le MPO et le MT, en consultation avec l'industrie de la pêche, établiraient et appliqueraient conjointement, quant à la réalisation d'activités piscicoles, des règlements concernant l'emplacement et l'étendue géographique des cages, le type et l'aménagement des postes de mouillage, l'élimination des déchets et des issues, la propreté et l'apparence des installations, la limitation des phoques et d'autres prédateurs ainsi que l'enlèvement de l'équipement aquicole superflu. Cela encouragerait le développement méthodique de l'industrie et assurerait sa compatibilité avec les objectifs de Parcs Canada touchant le parc national marin.

4) Une étude plus approfondie des conséquences environnementales de l'élevage en cages de salmonidés est recommandée.

5.1.8 Possibilités de nouvelles pêches

L'exploitation de nouvelles pêches dans le secteur proposé des îles West présente de grandes possibilités. Un parc national marin ne viserait pas à nuire à l'évolution ou à la viabilité future de l'industrie de la pêche commerciale. On trouve l'énoncé suivant, concernant les nouvelles pêches, dans la politique provisoire des parcs marins nationaux (section 2.3.8):

> "Le développement d'activités de pêches qui ne font pas partie d'un plan de gestion des pêches, y compris l'aquiculture, nécessitera l'approbation de Parcs Canada et du ministère des Pêches et des Océans et devra préalablement être assujetti à la réalisation d'une évaluation des stocks et des répercussions environnementales."

Ligne directrice concernant la gestion des ressources:

1) De nouvelles pêches peuvent être approuvées dans le parc national marin sous réserve des objectifs de Parcs Canada relativement à ce parc, ainsi

que des règlements appropriés du MPO, en consultation avec l'industrie locale de la pêche. Il faudrait que des évaluations des stocks et des études des répercussions environnementales soient effectuées avant que l'approbation puisse être accordée.

5.2 Qualité de l'eau

Le maintien d'un niveau élevé de qualité de l'eau est essentiel au bien-être de toute population marine. La qualité de l'eau englobe un vaste domaine, mais elle peut être définie comme les propriétés physiques et chimiques de l'eau qui, dans le cas d'un parc marin, se situent à l'intérieur de limites qui permettent le maintien d'un écosystème marin sain.

Les dangers possibles pour la qualité de l'eau, dans le parc national marin proposé, peuvent venir de deux sources principales. La plus importante serait les sources externes de pollution provenant du port de Saint-Jean, de Letang Inlet, de la rivière Sainte-Croix et de la circulation maritime commerciale locale. En outre, les localités de l'endroit produisent également des eaux usées et des déchets provenant du traitement du poisson. Cependant, à l'heure actuelle, la qualité de l'eau dans le secteur des îles West est bonne.

Le système d'évacuation des eaux d'égout des localités de l'île Deer est principalement constitué de fosses septiques, dont un nombre considérable sont directement vidées dans la mer. Étant donné que le volume actuel des effluents

d'eaux usées est très petit, les dommages causés par la pollution ont, jusqu'à maintenant, été limités. Parmi les secteurs déjà touchés, mentionnons la zone intertidale où les rejets d'eaux usées sont concentrés, l'habitat à fond mou de Lord's Cove ainsi que les baies, comme Leonardville Harbor, où les taux de débourbage sont très faibles. Une attention particulière devrait être accordée au traitement futur des eaux usées de ces localités.

Les exploitations riveraines dans le secteur proposé et le long de la côte sont principalement reliées aux activités de la pêche. Pour la plupart, elles ont des répercussions très restreintes et localisées sur l'environnement marin.

Il existe de nombreux règlements concernant l'immersion de substances dans les eaux marines. La Loi sur l'immersion de déchets en mer et la Loi sur les pêcheries traitent toutes deux de l'immersion de substances délétères dans les eaux de marée. La Loi sur l'inspection du poisson traite de l'immersion de résidus provenant d'usines de traitement du poisson. Ces lois sont détaillées mais le maintien de la qualité de l'eau nécessite l'application des lois et doit être assujetti à un contrôle.

Un des plus grands dangers possibles de pollution de l'eau dans le secteur des îles West provient du risque d'un déversement d'hydrocarbures. De nombreux pétroliers ont Saint-Jean pour destination; en cas de déversement d'hydrocarbures à Saint-Jean, les courants dominants peuvent acheminer directement les nappes de pétrole jusque dans les îles West.

Certaines préoccupations ont été exprimées au sujet d'activités commerciales locales menaçant la qualité de l'eau. Une usine de pâtes située près de l'estuaire Letang a causé à certains endroits des problèmes touchant la qualité de l'eau, en raison du dépôt excessif de matières organiques dans l'estuaire. Cependant, à l'heure actuelle, rien ne laisse croire que cela nuit à la qualité de l'eau dans le secteur proposé.

La Garde côtière canadienne dispose présentement de main-d'oeuvre et d'équipement pour répondre jusqu'à un certain point aux urgences environnementales marines, notamment aux déversements d'hydrocarbures. Un centre d'intervention d'urgences marines a été établi à la Station de biologie de St. Andrews pour permettre une réplique initiale aux déversements d'hydrocarbures locaux, y compris ceux qui se produisent dans le secteur des Îles West. De l'équipement se trouve également à Saint-Jean et la Garde côtière en est responsable. Il existe une équipe régionale d'intervention d'urgence, regroupant plusieurs organismes, qui agit à titre de corps consultatif relativement à la qualité de l'eau et à la réplique aux urgences environnementales marines. Cette équipe est constituée de représentants du ministère des Pêches et des Océans, d'Environnement Canada et de Transports Canada, ainsi que de la province du Nouveau-Brunswick.

Lignes directrices concernant la gestion des ressources:

1) En tant que membre de l'équipe régionale d'intervention d'urgence, Parcs Canada travaillerait en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe pour assurer que les organismes tiennent bien compte des exigences relatives à la gestion du parc lorsqu'ils répliquent aux urgences environnementales, comme les déversements d'hydrocarbures ou d'autres produits chimiques. On établirait un plan d'urgence concerté pour déterminer la capacité et les procédures de réplique.

2) Parcs Canada collaborerait avec d'autres organismes fédéraux et provinciaux pour contrôler et atténuer les dangers externes menaçant la qualité des eaux du parc marin.

3) Les installations à terre de Parcs Canada devraient être dotées de dispositifs de qualité supérieure pour le traitement des eaux usées.

4) Les principaux quais exploités par Parcs Canada devraient être dotés de toilettes et d'installations de pompage pour les bateaux visiteurs qui possèdent des réservoirs collecteurs d'eaux usées.

5) Les bateaux appartenant à Parcs Canada et munis de toilettes, et ceux qui servent aux excursions dans les limites du parc national

marin proposé, devraient être équipés de réservoirs collecteurs d'eaux usées.

6) Les gardes de Parcs Canada devraient aider le Service de protection de l'environnement (SPE) à appliquer la Loi sur l'immersion de déchets en mer, ainsi que le MPO en ce qui concerne les dispositions de la Loi sur les pêcheries et de la Loi sur l'inspection du poisson qui ont trait à la qualité de l'eau dans les limites du parc national marin proposé.

5.3 Exploitation non commerciale des ressources locales

À l'heure actuelle, les résidants locaux exploitent divers organismes marins pour consommation domestique, entre autres les clams, les bigorneaux et divers poissons. Il n'existe pas de données réelles sur la quantité ou le type d'organismes récoltés. Les résidants locaux se demandent si on leur interdira de poursuivre cette exploitation non commerciale si un parc national marin est créé.

Dans la politique provisoire des parcs marins nationaux de Parcs Canada (section 2.2.9), il est mentionné que l'exploitation traditionnelle de telles ressources pourrait se poursuivre sous réserve de la protection des écosystèmes et du maintien de populations viables.

Ligne directrice concernant la gestion des ressources:

1) Les résidants locaux pourraient continuer, dans le parc national marin, d'exploiter les

organismes marins d'une façon non commerciale, sous réserve des règlements du MPO.

5.4 Transport maritime

Le secteur des îles West sert présentement de parcours maritime commercial de moindre importance. Les bateaux à destination de Eastport (Maine), de St. Andrews et de Bayside (sur la rivière Sainte-Croix) passent tous par le passage Head Harbour. Pour ce qui est de St. Andrews et de Bayside, les bateaux empruntent ensuite le passage Western avant d'entrer dans la baie Passamaquoddy.

Il est impossible d'utiliser une autre route. Le passage Letete est trop étroit et dangereux, et à Lubec (Maine), le pont est trop bas pour permettre aux gros bateaux de s'en aller directement à travers le passage Western.

Divers types de cargaisons sont transportées dans des navires commerciaux dans le secteur des îles West. Parmi les principaux chargements transportés vers Bayside ou en provenance de cet endroit, mentionnons le jus d'orange concentré, les pommes de terre, les produits du bois et le thon. À l'heure actuelle, environ 60 bateaux utilisent annuellement ce parcours et une faible augmentation est prévue pour la prochaine décennie. On envisage d'améliorer les installations de Bayside. L'établissement d'une station génératrice alimentée au charbon est présentement envisagée à Eastport dans le Maine, ce qui impliquerait l'expédition de charbon à travers le passage Head Harbour.

Le principal danger que le transport maritime commercial ferait courir aux ressources naturelles serait en cas de perte de cargaison, particulièrement de produits pétroliers. D'importance particulière sont les gros chargements de produits pétroliers. Le passage Head Harbour est un parcours difficle pour le transport en raison des courants de marées extrêmes, des nombreux hauts-fonds et de la présence fréquente de brouillard. Une récente proposition concernant l'aménagement d'un port pour les superpétroliers, à Eastport, a été rejetée en raison de ces difficultés pour la navigation et de l'importance écologique des eaux environnantes. La présence d'un parc national marin dans le secteur ajouterait plus de poids aux arguments contre le transport d'importantes cargaisons de pétrole dans le secteur.

Le niveau actuel de trafic maritime commercial est raisonnable et cette activité ne présente pas de problèmes. Elle continuerait d'être gérée en conformité avec les pratiques actuelles de Transports Canada.

Ligne directrice concernant la gestion des ressources:

1) Aucun règlement supplémentaire concernant le transport maritime commercial n'est jugé nécessaire pour le moment.

5.5 Chasse sportive

La chasse sportive dans le secteur des îles West se limite principalement à la chasse des canards marins. Il y a deux saisons de chasse aux oiseaux

aquatiques dans ce secteur. Du 18 octobre au 7 janvier, les chasseurs détenteurs de permis peuvent abattre des canards, des oies (autres que les bernaches) et des bécassines. La deuxième saison s'étend du 30 janvier au 25 février, période durant laquelle les macreuses, les eiders, les canards à longue queue et les becs-scie peuvent être chassés dans les eaux côtières seulement. Cette chasse hivernale des canards marins a lieu le long de la côte de la baie de Fundy du côté du Nouveau-Brunswick, entre Saint-Jean et la frontière américaine. Les résidants de l'endroit chassent les oiseaux aquatiques sur la zone riveraine de la péninsule Mascarene. On chasse également le cerf de Virginie dans le secteur des îles West.

Conformément à la Politique de Parcs Canada pour les autres parcs nationaux, la chasse sportive ne serait pas permise dans un parc national marin. Étant donné que la base terrestre du parc proposé serait très petite, la création d'un parc aurait une très faible répercussion sur la chasse du cerf de Virginie. Bien que l'on ne dispose pas de données sûres au sujet de la chasse des canards marins en hiver, il semble également que cette chasse serait très peu perturbée.

Ligne directrice concernant la gestion des ressources:

1) La chasse sportive ne serait pas permise à l'intérieur des limites du parc national marin proposé.

6.0 COMPRÉHENSION, APPRÉCIATION ET JOUISSANCE DU PARC PAR LES VISITEURS

6.1 Options d'utilisation et d'aménagement

Afin d'illustrer diverses possibilités quant à l'aspect que pourrait présenter le parc national marin des Îles West, l'étude de faisabilité a comporté l'élaboration de trois options d'utilisation et d'aménagement. Celles-ci permettent à Parcs Canada d'évaluer approximativement les coûts d'aménagement, de fonctionnement et d'entretien du parc (voir section 6.2). La faisabilité du projet sera en partie tributaire de la possibilité de réaliser les objectifs concernant l'utilisation du parc par le public. Les options présentées ne sont pas définitives; il s'agit plutôt de schémas visant à faciliter l'étude de faisabilité. Aucune sans doute n'est idéale; il sera peut-être possible de combiner certains éléments des trois. Parcs Canada ne tient particulièrement à aucune d'entre elles ni aux aménagements et services qu'elles comportent. Si nous parvenions à un accord pour la création du parc national marin, un concept final serait alors élaboré suite à la consultation publique.

La configuration des lieux, l'emplacement des localités, des industries et des services et surtout, les caractéristiques des ressources marines, par exemple celles qui sont sensibles à la qualité de leur milieu, la présence d'habitats d'importance ainsi que d'autres facteurs environnementaux, tout cela a influé sur le choix des activités pour les visiteurs ainsi que sur la

détermination de leur intensité et des endroits qui leur seraient réservés.

L'importance accordée aux incidences probables de la création d'un parc national marin sur les collectivités avoisinantes et le mode de vie de leurs habitants a joué de façon prépondérante sur l'élaboration des trois options. Ce qui les différencie le plus, c'est l'emplacement des installations et services proposés. Alors que selon la première option, le gros des activités se déroulerait sur la pointe Green, la deuxième prévoit une répartition mieux équilibrée des installations entre la terre ferme et les îles Deer et Campobello. La troisième, quant à elle, suppose que la plupart des visiteurs se rendraient d'abord dans le secteur de St. Andrews et qu'ils s'y embarqueraient pour des excursions en bateau dans le parc. Cette option attribue également un rôle de premier plan à l'île Campobello.

Particularités communes aux trois options

Malgré des différences entre les options en ce qui concerne les services et installations offerts au public, toutes trois présentent des points communs.

D'abord et surtout, chacune prévoit le maintien de la pêche commerciale; dans tous les cas, le choix des emplacements proposés pour les installations du parc tiendrait compte autant que faire se peut de la nécessité de nuire le moins possible à la pêche, notamment en ce qui concerne les installations prévues pour les îles du large, la plongée sous-marine et les excursions en bateau.

Ensuite, toutes les lignes directrices recommandées à la section 5.0 quant à la gestion des ressources s'appliqueraient, quelle que soit l'option choisie.

Enfin, l'éventail et la nature des activités récréatives et des installations connexes ne changent pratiquement pas d'une option à l'autre. Toutes les activités récréatives possibles dans le secteur des Îles West ont fait l'objet d'une évaluation et seules ont été retenues celles qu'on a jugées compatibles avec les objectifs du parc national marin.

OPTION 1

L'option 1, décrite à la figure 9, se distingue surtout par l'emplacement du centre d'accueil et du centre administratif du parc, situés à la pointe Green. Le centre d'accueil constituerait le point de départ pour la plupart des activités. La majorité des gens s'y rendraient en effet avant d'aller visiter d'autres parties du parc et s'embarqueraient pour une excursion en bateau ou monteraient à bord d'une navette marine pour se rendre dans les îles aménagées. Outre un parc de stationnement et des installations de pique-nique, le centre d'accueil comporterait un observatoire sous-marin, un belvédère et une exposition visant à présenter les écosystèmes marins aux visiteurs ainsi qu'à leur faire comprendre d'une manière générale l'écologie et les processus marins de même que les rapports complexes entre l'homme et la mer. L'observatoire sous-marin permettrait aux visiteurs de prendre contact in situ avec le monde sous-marin. Il reste toutefois à déterminer la

Figure 9

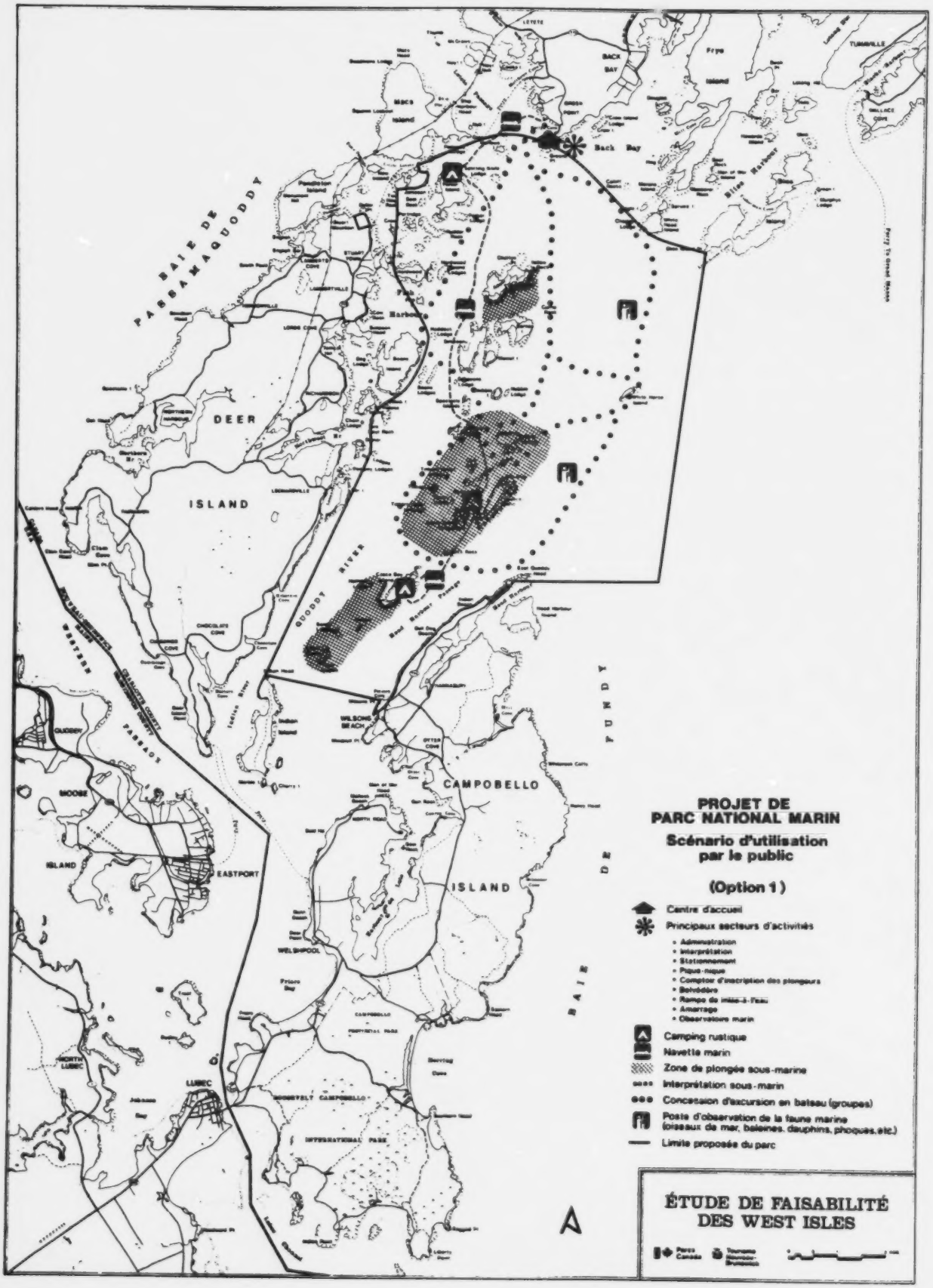
BAIE DE PASSAMAQUODDY
DEER ISLAND
CAMPOBELLO ISLAND
BAIE DE FUNDY
Back Bay
GRODDY RIVER
WILSONS BEACH
MOOSE ISLAND
EASTPORT
WELSHPOOL
LUBEC
PROJET DE PARC NATIONAL MARIN
Scénario d'utilisation par le public
(Option 1)
Centre d'accueil
Principaux secteurs d'activités
Camping rustique
Navette marin
Zone de plongée sous-marine
Interprétation sous-marin
Concession d'excursion en bateau (groupes)
Poste d'observation de la faune marine (oiseaux de mer, baleines, dauphins, phoques, etc.)
Limite proposée du parc
ÉTUDE DE FAISABILITÉ DES WEST ISLES

faisabilité de ce projet au moyen d'études techniques détaillées. Au centre d'accueil, on informerait également les visiteurs sur la gamme des activités auxquelles ils peuvent se livrer ainsi que sur les règlements qui s'y rapportent.

Le centre d'accueil abriterait aussi un comptoir où tous les plongeurs seraient tenus de s'inscrire avant d'aller pratiquer la plongée sous-marine sportive dans le parc. L'option 1 prévoit que tous les bateaux d'excursion et toutes les navettes marines opéreraient à partir d'un quai aménagé pour le parc dans l'anse Kelly.

Le centre d'accueil constituerait également le centre nerveux de toutes les fonctions administratives du parc et abriterait les bureaux des gardes.

D'autres installations seraient aménagées sur quelques-unes des petites îles du large. Ainsi, les îles Casco Bay, Sandy et Parker offriraient des aires d'utilisation diurne et des terrains de camping rustique, auxquels on pourrait accéder au moyen d'un service régulier de navette marine. Les bateaux de plaisance pourraient s'amarrer à des endroits prévus à cet effet. Des bateaux d'excursion permettraient aux visiteurs de traverser l'archipel en passant par le phare du promontoire East Quoddy, jusqu'à l'île White Horse, où ils pourraient observer les colonies d'oiseaux. Les zones désignées pour la plongée sous-marine se trouveraient dans les environs des îles Barnes, Adams, White, Spruce et Sandy, ainsi que de l'île Casco Bay, au sud de l'île Popes. L'OPTION 1 NE PRÉVOIT AUCUN AMÉNAGEMENT DANS LES ÎLES DEER ET CAMPOBELLO.

OPTION 2

Cette option se caractérise par la décentralisation des installations et services mineurs du parc dans un nombre de localisations (figure 10). Elle prévoit l'aménagement du principal centre d'accueil et de la plupart des bureaux du parc à l'extrémité nord de l'île Deer. Le centre d'accueil jouerait le même rôle que celui qui est décrit dans l'option 1 mais ne comporterait pas d'observatoire sous-marin. Un quai serait aménagé à cet endroit pour les bateaux d'excursion et la navette marine. Contrairement à l'option 1, les aménagements de la pointe Green ne comporteraient qu'une petite aire d'activité comprenant un parc de stationnement, des installations de pique-nique, un belvédère et des expositions d'interprétation.

Parcs Canada aménagerait sur la pointe de l'île Deer une autre petite aire d'activité semblable à celle de la pointe Green. Avec l'actuel terrain de camping privé de la pointe, cette aire offrirait d'autres espaces de stationnement et installations de pique-niques, en plus d'un belvédère et d'une exposition sur le tourbillon Old Sow.

Cette option prévoit également l'aménagement d'aires d'utilisation diurne et de terrains de camping rustique, mais cette fois dans les îles Adams, Simpson, Spruce et Casco Bay. Les zones de plongée sous-marine sont les mêmes que celles de l'option 1. La carte indique le trajet de circuits facultatifs d'excursions en bateau qui se rendraient jusqu'à l'île Indian, au sud, où les visiteurs se verraient expliquer l'importance

Figure 10

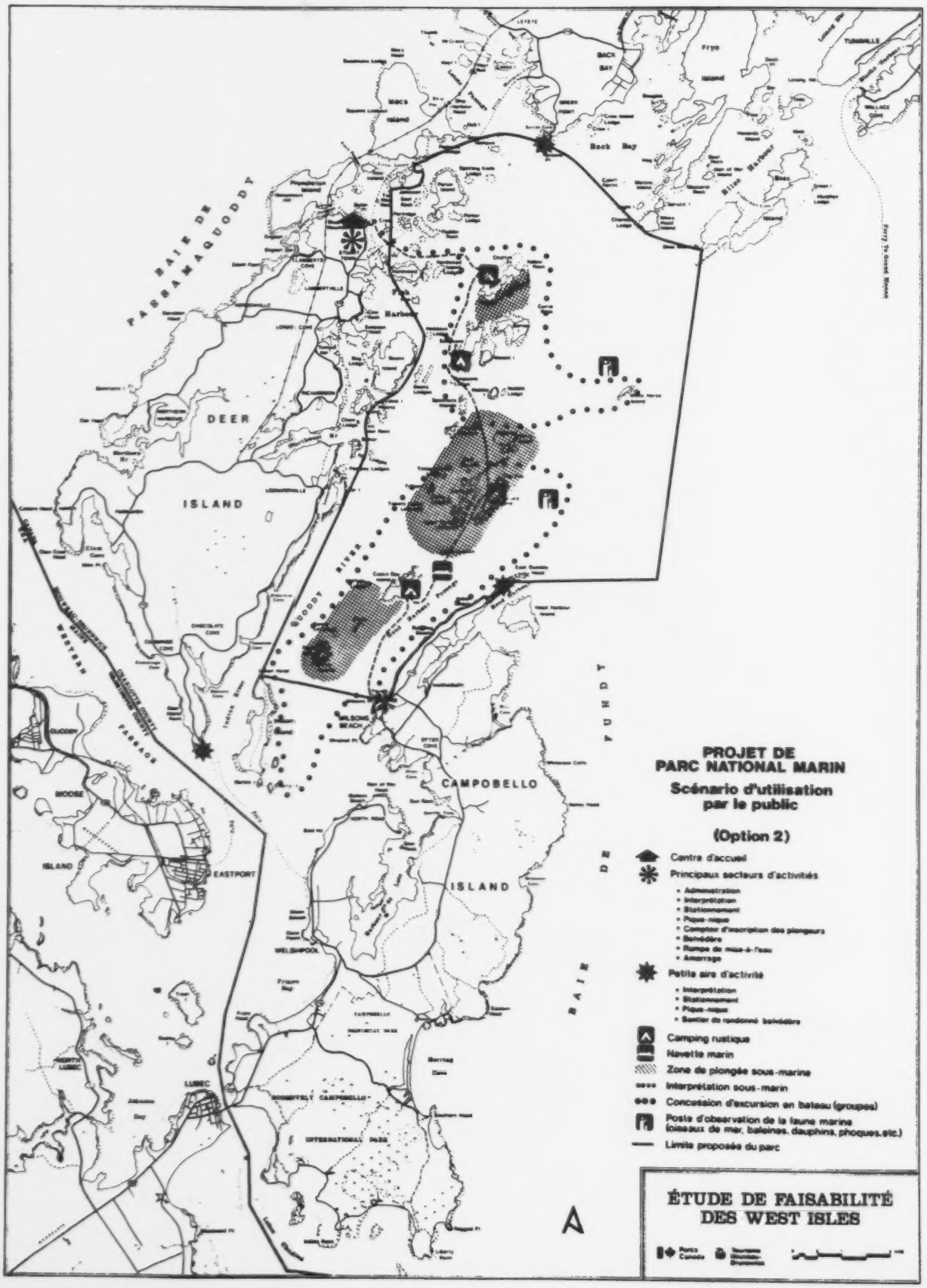
BAIE DE PASSAMAQUODDY
DEER ISLAND
BACK BAY
Back Bay
Frye Island
WESTERN CHARLOTTE COUNTY
PASSAGE
MOOSE ISLAND
EASTPORT
LUBEC
CAMPOBELLO ISLAND
WELSHPOOL
WILSONS BEACH
BAIE DE FUNDY
PROJET DE
PARC NATIONAL MARIN
Scénario d'utilisation
par le public
(Option 2)
Centre d'accueil
Principaux secteurs d'activités
• Administration
• Interprétation
• Stationnement
• Pique-nique
• Comptoir d'inscription des plongeurs
• Belvédère
• Rampe de mise-à-l'eau
• Amarrage
Petite aire d'activité
• Interprétation
• Stationnement
• Pique-nique
• Sentier de randonné belvédère
Camping rustique
Navette marin
Zone de plongée sous-marine
Interprétation sous-marin
Concession d'excursion en bateau (groupes)
Poste d'observation de la faune marine
(oiseaux de mer, baleines, dauphins, phoques,etc.)
Limite proposée du parc
ÉTUDE DE FAISABILITÉ
DES WEST ISLES

historique de l'île dans la région. En fait, les circuits facultatifs d'excursions en bateau pourraient être intégrés à toutes les options.

Étant donné le nombre de touristes qui se rendent chaque année dans l'île Campobello pour visiter le domaine Roosevelt, l'option 2 prévoit l'aménagement de deux aires d'activité dans cette île, à proximité de la plage Wilsons et du phare du promontoire East Quoddy. Importante, la première aire d'activité offrirait sensiblement les mêmes services que ceux du centre d'accueil de l'île Deer. Celle du promontoire East Quoddy ressemblerait à celle de la pointe Green et tirerait parti du phare et de ses grandes possibilités d'interprétation, des excellents points de vue sur la mer et de sa situation privilégiée entre toutes pour l'observation des baleines, des autres mammifères marins et des oiseaux de mer.

L'OPTION 2 PRÉVOIT DES AMÉNAGEMENTS DISPERSÉS SUR LA POINTE GREEN AINSI QUE DANS LES ÎLES DEER ET CAMPOBELLO.

OPTION 3

Comme le montre la figure 11, l'option 3 se distingue principalement par l'emplacement du centre d'accueil, situé dans la localité de St. Andrews. Comme le centre d'accueil constitue le pôle d'activité, la plupart des visiteurs se rendraient d'abord à St. Andrews avant d'aller dans les autres zones marines du parc en bateau. Cette option exploite au maximum l'infrastructure touristique déjà en place à St. Andrews, notamment

Figure 11

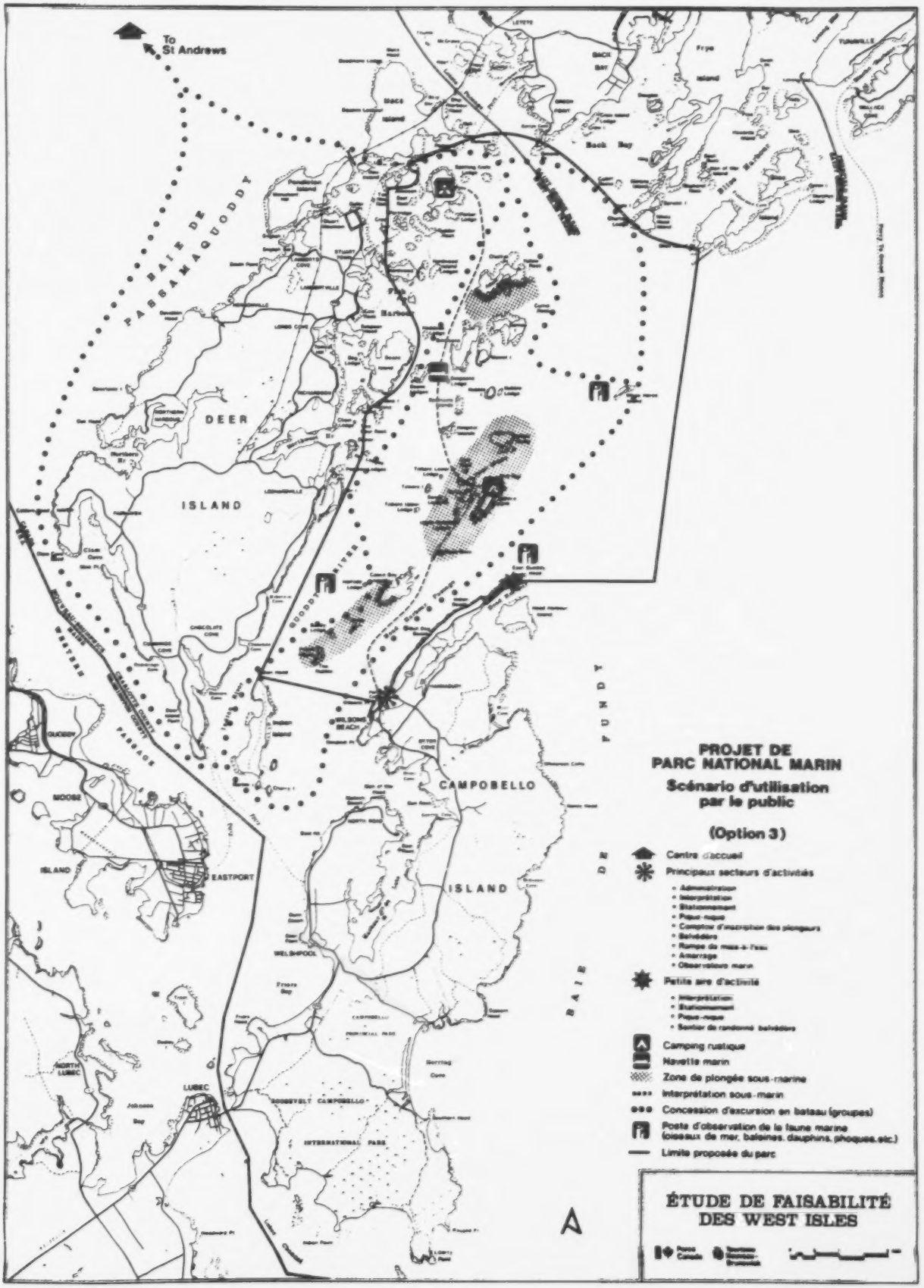
To St Andrews
BAIE DE PASSAMAQUODDY
DEER ISLAND
CAMPOBELLO ISLAND
EASTPORT
MOOSE ISLAND
LUBEC
WELSHPOOL
ROOSEVELT CAMPOBELLO INTERNATIONAL PARK
BAIE DE FUNDY
PROJET DE PARC NATIONAL MARIN
Scénario d'utilisation par le public
(Option 3)
Centre d'accueil
Principaux secteurs d'activités
Petite aire d'activité
Camping rustique
Navette marin
Zone de plongée sous-marine
Interprétation sous-marin
Concession d'excursion en bateau (groupes)
Poste d'observation de la faune marine (oiseaux de mer, baleines, dauphins, phoques, etc.)
Limite proposée du parc
ÉTUDE DE FAISABILITÉ DES WEST ISLES

les voies d'accès, les restaurants et les installations d'hébergement.

Le centre d'accueil de St. Andrews ressemblerait sensiblement à ceux que prévoient les deux autres options; il ne comporterait toutefois pas d'observatoire sous-marin et le comptoir d'inscription des plongeurs, les bureau d'administration du parc et le point d'embarquement pour la navette marine à destination des îles se trouveraient près de la plage Wilsons, dans l'île Campobello. Il est essentiel que ces services soient offerts près du parc. À l'instar des deux autres options, le point d'embarquement pour les excursions en bateau se trouverait au centre d'accueil, en l'occurrence à St. Andrews. Ces excursions emprunteraient un trajet semblable a celui qu'indique la figure 11; ce trajet serait beaucoup plus long que celui des deux autres options, mais il suivrait un itinéraire semblable dans le parc.

En ce qui concerne les activités prévues pour les visiteurs dans les îles et entre elles, l'option 3 présente les mêmes possibilités que les deux autres.

L'île Campobello y occupe sensiblement la même place prépondérante que dans l'option 2; les aires d'activité se trouveraient à proximité de la plage Wilsons et sur le promontoire East Quoddy. L'OPTION 3 NE PRÉVOIT AUCUN AMÉNAGEMENT SUR LA POINTE GREEN NI DANS L'ÎLE DEER.

6.2 Coûts approximatifs reliés à l'aménagement, le fonctionnement et l'entretien du parc

Les coûts approximatifs reliés aux postes des

immobilisations et du fonctionnement et de l'entretien, ainsi que les besoins en main d'oeuvre, ont été calculés pour les trois options d'aménagement. Les chiffres cités sont en milliers de dollars et sont cumulatifs pour les dix premières années du parc. Les besoins en main-d'oeuvre sont cités en équivalents année-personne (A-P), en tenant compte du fait que certaines tâches de fonctionnement et d'entretien peuvent être exécutées à contrat.

	Option 1	Option 2	Option 3
Immobilisations	13 341	14 514	13 943
F&E	7 277	7 693	5 707
A-P	26	31	26

6.3 Estimation du nombre de visiteurs

L'étude qu'ont fait réaliser Parcs Canada et Tourisme Nouveau-Brunswick (se reporter à la section 8.0) sur les incidences socio-économiques du parc comportait l'estimation du nombre de visiteurs qu'attirerait le parc national marin des îles West. Ces chiffres varient considérablement d'une option à l'autre et sont donc examinés option par option ci-dessous.

Comme on ne sait ce qu'il adviendra du traversier de l'île Deer vers Letete, toutes les prévisions touristiques sont fondées sur l'hypothèse que l'actuel service de traversier ne connaîtra aucune amélioration d'ici 10 ans. De plus, il n'est pas possible de refléter les effets sur la fréquentation, d'autres initiatives éventuelles du secteur privé ou public dans la région. Des activités de marketing ou de

promotion sont supposées être équivalentes à celles des autres parcs nationaux.

Fréquentation touristique actuelle du secteur des îles West

À l'heure actuelle, les touristes fréquentent le secteur de îles West toute l'année, mais surtout en été, notamment en juillet et en août. Pour évaluer le surplus de visiteurs qu'attirerait le parc, il faut d'abord chiffrer la fréquentation touristique actuelle.

Aux fins de cette analyse, nous avons défini trois destinations touristiques dans le secteur des îles West: L'île Deer, l'île Campobello et St. Andrews.

Dans l'île Campobello, c'est le domaine Roosevelt, aménagé dans le parc international Roosevelt-Campobello, qui attire le plus grand nombre de touristes, soit environ 135 000 personnes par année. Comme le domaine constitue le principal pôle d'attraction sur l'île, son taux de fréquentation correspond probablement à celui du total des visites touristiques dans l'île Campobello. En ce qui concerne la fréquentation de l'île Deer, c'est le nombre de personnes qui prennent le traversier, à savoir environ 15 000 visiteurs, qui représente l'indicateur le plus raisonnable. Quant à la localité de St. Andrews, elle reçoit actuellement quelque 69 000 touristes par année.

L'ensemble du secteur des îles West, y compris l'île Campobello et St. Andrews, est fréquenté par environ 220 000 visiteurs, dont 60% pour la seule île Campobello. Selon une analyse,

la fréquentation touristique, dans l'ensemble du comté de Charlotte, s'est maintenue au même niveau de 1980 à 1983 et a même connu probablement une baisse générale.

Il est intéressant d'examiner la répartition saisonnière de cette fréquentation, répartition qui est relativement uniforme dans tout le secteur. Près de 50% des visiteurs viennent en juillet et en août, 25% pendant les saisons intermédiaires de mai-juin et septembre-octobre et 25%, le reste de l'année.

La création d'un parc national marin attirerait probablement des visiteurs qui, autrement, ne se rendraient sans doute pas dans la région. Cet influx touristique supplémentaire constitue le meilleur indicateur des répercussions de la création du parc sur la fréquentation et l'économie touristiques de la région. En général, nous estimons que le parc national marin, dix ans après son ouverture, attirerait chaque année un surcroît de 20 000 à 30 000 personnes dans le secteur des îles West, soit une augmentation d'environ 9 à 13%.

Option 1

Comme cette option prévoit la concentration des services sur la pointe Green et l'aménagement de petites installations dans les îles, il n'y aurait sand doute pas d'accroissement notable du nombre de visiteurs dans les îles Deer et Campobello. Les prévisions reflètent le nombre de visiteurs prévus sur la seule pointe Green.

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, c'est l'utilisation actuelle du traversier de l'île Deer qui constitue l'indicateur le plus raisonnable en ce qui concerne la fréquentation de l'île. L'étude réalisée à travers le Nouveau-Brunswick en 1980 sur la circulation automobile au sortir du traversier a produit des informations précises sur les modes de voyage à l'île Deer. Il a ainsi été établi qu'environ 15 000 touristes par année prenaient le traversier de l'île Deer. Ceux-ci visiteraient probablement les installations de la pointe Green si l'on créait un parc dans le secteur des îles West.

La courbe de croissance de la fréquentation annuelle varie selon le calendrier d'aménagement, ce qui reflète l'attrait du parc auprès des visiteurs actuels et du reste de la population. D'après le niveau de fréquentation relevé dans les autres parcs nationaux lors de leur création, nous avons supposé que la fréquentation augmenterait de 5% chacune des trois premières années, de 10% la quatrième et la cinquième, de 15% la sixième, la septième et la huitième, et de 10% la neuvième; cette hausse se stabiliserait ensuite à 5% la dixième année et chaque année subséquente.

Nous avons également évalué le nombre de visiteurs particuliers que constituent les amateurs de plongée sous-marine et les plaisanciers. On évalue à environ 100 000 personnes le nombre total de plongeurs certifiés en Ontario, au Québec, dans les Maritimes et dans les États du nord-est américain. Étant donné la situation géographique du parc par rapport à ce marché, on peut s'attendre que dès la dixième

année d'ouverture, il en attire environ 2,5%, soit 2500, sur une base d'environ 300 plongeurs la première année.

Les plaisanciers sont très peu nombreux à visiter le secteur des îles West; on en compte en moyenne moins de 200 par année. Cependant, ceux de la baie de Fundy et de la côte nord-est des États-Unis visiteraient probablement le parc national marin. Mais le nombre total de plaisanciers demeurerait sans doute très faible par rapport à celui des autres visiteurs, soit environ 175 la première année d'ouverture et 275 la dixième.

Si l'on retenait la première option, le nombre total de visiteurs s'établirait à environ 20 600 personnes la première année et augmenterait jusqu'à environ 51 000 touristes à la dixième année. À ce moment-là, le surcroît de visiteurs par rapport à la fréquentation touristique actuelle se chiffrerait à 22 800 personnes pendant les haute et moyenne saisons (mai à octobre), ou à 30 000 personnes pour toute l'année.

Option 2

Il est un peu plus difficile d'évaluer la fréquentation du parc au regard de l'option 2, car celle-ci prévoit la répartition des aménagements entre les îles Deer et Campobello et la terre ferme. Comme l'île Campobello est située en retrait des autres îles et qu'un pont la relie aux États-Unis, nous avons calculé sa fréquentation séparément.

L'île Campobello (option 2)

Selon l'option 2, la fréquentation de l'île Campobello s'alimenterait à deux sources: 1) les touristes qui visitent déjà le domaine Roosevelt dans l'île, et 2) les touristes du comté de Charlotte, résidents et non-résidents.

Quelques 135 000 personnes visitent aujourd'hui le domaine Roosevelt, dans l'île; aux dires des représentants du domaine, ce nombre ne connaîtra sans doute pas d'augmentation notable. Cependant, après la création du parc, la fréquentation du domaine augmenterait probablement de 0,5% par année et se chiffrerait, selon les estimations, à 141 200 personnes à la dixième année d'ouverture du parc. Comme dans le cas de l'option 1, les projections relatives à la fréquentation des installations aménagées à la plage Wilsons et sur le promontoir East Quoddy, dans l'île, reposent sur un taux d'attraction attribué à ces dernières en ce qui concerne les touristes déjà dans l'île. D'après nos discussions avec les représentants du domaine et des exploitants de tournées guidées en autobus et en tenant compte du fait qu'il existe déjà une attraction touristique importante dans l'île, il est probable qu'un nombre plus élevé de personnes visiteront cette partie du parc par rapport à la pointe Green. Le taux d'attraction des installations de l'île relativement aux visiteurs déjà sur place passerait donc de 5%, la première année, à 40% la dixième. Ainsi, dix ans après l'ouverture du parc, quelque 56 500 visiteurs venues visiter le domaine Roosevelt se rendraient également dans le parc national marin.

De plus, selon les estimations, 14 330 visiteurs provenant du comté de Charlotte seraient attirés, à la dixième année d'ouverture, par les installations de l'île Campobello prévues dans l'option 2. Il s'agirait de personnes demeurant un ou deux jours dans le parc ou venues rendre visite à des amis ou à des parents. Pour calculer l'augmentation annuelle de leur nombre fondée sur les différentes phases d'aménagement du parc, nous nous sommes servis des taux utilisés pour l'option 1. De plus, les mêmes prévisions budgétaires pour la fréquentation par les plongeurs et les plaisanciers, qui ont été utilisées dans l'option 1, ont été appliquées à l'option 2, avec quelques rajustements effectués pour différents programmes d'aménagement.

La fréquentation annuelle totale des installations prévues pour l'île Campobello selon l'option 2 correspondrait donc à la somme des visiteurs du domaine Roosevelt, des autres touristes provenant du comté de Charlotte ainsi que des plaisanciers et des amateurs de plongée sous-marine. Elle passerait d'environ 17 900 personnes, la première année, à quelque 98 100 visiteurs, la dixième. Même si, la dixième année, le parc attirerait moins de personnes que le domaine Roosevelt à l'heure actuelle, son existence entraînerait, dans l'île Campobello, une augmentation de la fréquentation de l'ordre de 15 500 visiteurs pendant les haute et moyenne saisons et de 20 700 visiteurs pendant toute l'année.

L'île Deer et la pointe Green (option 2)
Selon l'option 2, une importante aire d'activité serait aménagée dans l'île Deer et l'on construirait des installations secondaires sur la pointe Green. Comme dans le cas de l'option 1, la fréquentation de ces destinations est actuellement évaluée à environ 15 000 visiteurs.

Comme le service de traversier de l'île Deer fonctionne déjà à plein rendement durant juillet et août, la fréquentation, pendant cette saison d'affluence, se maintiendrait à un niveau constant les dix premières années. Toutefois, le nombre de visiteurs augmenterait au printemps et à l'automne, portant le total de la fréquentation de l'île Deer à quelque 20 200 personnes la dixième année. La fréquentation annuelle augmenterait alors de 5000 personnes par rapport à aujourd'hui. Un certain nombre, 10 000 peut-être, visiterait le petit centre d'activité de la pointe Green. Il faut toutefois tenir compte de la possibilité que le service de traversier de l'île Deer s'améliore et puisse transporter plus de visiteurs; dans cette éventualité, la fréquentation de l'île Deer et de la pointe Green pourrait connaître une hausse considérable.

En conséquence, le nombre de visiteurs prévu pour le parc selon l'option 2, comprendrait les 98 100 touristes de l'île Campobello et les 20 200 autres de l'île Deer et de la pointe Green, soit un grand total de 118 300 personnes à la dixième année d'existence du parc. Ce nombre représenterait une augmentation totale de la fréquentation du secteur des îles West de l'ordre

approximatif de 25 700 visiteurs de plus que les niveaux actuels de tourisme.

Option 3

Les aménagements prévus dans l'option 3 seraient surtout concentrés à St. Andrews et dans l'île Campobello. Ceux de l'île se rapprocheraient, par leur type et leur emplacement, de ce que prévoit l'option 2 pour cet endroit; par conséquent, la fréquentation annuelle de l'île atteindrait le chiffre estimé selon cette option, c'est-à-dire environ 98 100 personnes, chiffre qui s'appliquerait également à l'option 3, à la dixième année de fonctionnement.

À St. Andrews, il es probable que la construction du centre d'accueil ne commencerait pas avant la cinquième année, tandis que la mise en place des installations nécessaires au service d'excursions en bateau attendrait la sixième année. Comme le tout ne commencerait pas à fonctionner avant la septième année, on ne constaterait d'affluence touristique notable à St. Andrews qu'à partir de ce moment-là.

À la lumière de la fréquentation passée, on a établi qu'environ 69 000 personnes en moyenne visitent St. Andrews chaque année. Nous supposons que ce chiffre ne changera guère pendant les six premières années d'existence du parc. Si l'on se fie sur ce qui s'est passé pour le blockhaus de St. Andrews et l'aquarium marin Huntsman, il est probablement raisonnable d'affirmer que le parc attirerait 35% de ces visiteurs. Aussi évalue-t-on à 24 200 le nombre de touristes qui se rendraient dans le parc à partir de St. Andrews à

la septième année d'existence. Les trois années suivantes, la courbe de croissance de la fréquentation devrait correspondre à celle de l'option 2: 15% pour la huitième année, 10% pour la neuvième et 5% pour la dixième. Pendant les six premières années, la fréquentation se concentrerait dans l'île Campobello, car les installations de St. Andrews ne seraient ouvertes qu'à la septième.

Comme le comptoir d'inscription des plongeurs serait situé dans l'île Campobello, ces derniers ne se rendraient probablement pas en grand nombre dans la partie du parc située à St. Andrews. Les plaisanciers viendraient également à St. Andrews; à la lumière des statistiques de fréquentation relatives aux plaisanciers, leur nombre, qui est évalué actuellement à 175 devrait passer à 275 la septième année. Au bout de dix ans, 43 200 personnes environ visiteraient la partie du parc située à St. Andrews. Si l'on ajoute à ce nombre les chiffres de fréquentation de l'île Campobello, l'on atteint un grand total de 141 300 visiteurs à la dixième année d'existence du parc, selon l'option 3.

Dans cette éventualité, le surcroît annuel de visiteurs à St. Andrews, après la dixième année, serait de 10 500 personnes. Si l'on tient compte du surcroît de 20 700 touristes calculé pour l'île Campobello, le choix de l'option 3 entraînerait un surcroît total de 31 200 visiteurs dans l'ensemble de la région.

Le Tableau 1 présente, d'une façon sommaire, les taux de fréquentation prévus pour chacune des trois options.

TABLEAU 1: PRÉVISIONS CONCERNANT LA FRÉQUENTATION - PROJET DU PARC NATIONAL MARIN DES ÎLES WEST

Option d'aménagement	1		2		3	
Année	1	10	1	10	1	10
Lieu						
Pointe Green	20 600	51 000	--	--	--	--
Île Campobello	--	--	17 900	98 100	17 900	98 100
Île Deer	--	--	20 200*	20 200*	--	--
St. Andrews	--	--	--	--	200	43 200
TOTAL	20 600	51 000	38 100	118 300	18 100	141 300
Augmentation ** de la fréquentation (10ième année)	--	30 000	--	25 700	--	31 200

* - ces chiffres de fréquentation relatifs à la pointe Green sont compris dans le total estimatif de 20 200 visiteurs dans l'île Deer.

** - en plus des niveaux actuels de fréquentation, la création d'un parc marin national occasionnerait une augmentation du nombre des visiteurs.

6.4 Gestion des activités pour les visiteurs

Parcs Canada a un double mandat à réaliser en ce qui concerne la gestion et l'exploitation des parcs nationaux et des parcs nationaux marins: veiller à la protection et à la sauvegarde des ressources naturelles des parcs, puis favoriser et assurer, chez le public, la compréhension, l'appréciation et la jouissance de ces richesses. Même si, dans la réalité, il peut souvent arriver que ces deux objectifs entrent en conflit, les gestionnaires des parcs ont adopté des méthodes leur permettant de gérer l'usage des parcs de façon à assurer à la fois la protection des ressources naturelles et la qualité du séjour des visiteurs.

En ce qui concerne les parcs nationaux marins, pareil équilibre serait beaucoup plus difficile à réaliser du fait de la poursuite d'activités telles que la pêche commerciale. Comme le reconnaît le présent rapport, il est essentiel, pour assurer la protection à long terme de la pêche commerciale dans le secteur des Îles West, de faire en sorte que les visiteurs du parc n'y nuisent pas.

Nous recommandons l'adoption des lignes directrices suivantes, qui indiquent comment gérer les activités pour les visiteurs en vue de sauvegarder les ressources naturelles, d'assurer la qualité du séjour des visiteurs et de nuire le moins possible à la pêche commerciale. Ces lignes directrices ne portent que sur certaines questions ou certains problèmes reconnus en ce qui concerne les activités pour les visiteurs, et non sur tous les aspects de la gestion de ces activités.

6.4.1 La plaisance

La création d'un parc national marin dans le secteur des îles West entraînerait une légère augmentation du nombre de voiliers et de bateaux à moteur qui fréquentent ces eaux.

La plaisance se pratique déjà dans le secteur proposé et y compte de plus en plus d'adeptes. Des clubs de yachting se sont établis à St. Andrews et dans l'estuaire St. Croix; le secteur attire également d'autres plaisanciers américains et canadiens. Environ 175 plaisanciers fréquentent actuellement la baie Passamaquoddy dans leur propre embarcation. Il s'agit habituellement de bateaux de 20 à 45 pieds, équipés d'installations pour le coucher et la cuisine ainsi que sanitaires. Les amateurs de plongée sous-marine et de pittoresque se servent d'embarcations de moins de 20 pieds pour une journée. La création d'un parc marin accroîtrait quelque peu le nombre de bateaux dans le secteur, mais elle n'entraînerait pas nécessairement de changements quant au type d'embarcations utilisées pour la plaisance.

Celle-ci est source de nombreuses préoccupations pour ce qui est des ressources naturelles et de la pêche. D'abord, les déversements d'essence et de mazout et la vidange des eaux usées polluent l'eau. Les déchets jetés par-dessus bord jurent dans les sites marins. De plus, les ancres peuvent nuire à la faune benthique. Les

dommages sont habituellement sans gravité, mais il peut en être autrement dans les secteurs très fréquentés ou lorsque les ancres chassent.

Les pêcheurs craignent au plus haut point que les bateaux de plaisance n'endommagent leur équipement, troublent la pêche et influent sur le déplacement des bancs de poissons, comme ceux de harengs. Certains redoutent également le vol de leurs prises, notamment le homard, et les dangers que peuvent occasionner les embarcations filant à vive allure dans les zones congestionnées.

L'article 22 de la Loi sur les pêcheries renferme une disposition générale qui protège les pêcheurs contre les plaisanciers: "il est interdit aux navires ou bateaux de détruire ou endommager malicieusement de quelque manière que ce soit les seines, rets ou autres engins de pêche légalement tendus".

Lignes directrices de gestion

1) Tout mouillage utilisé fréquemment dans le parc national marin, tels les mouillages des zones de plongée, des terrains de camping rustique et des emplacements de pique-nique, serait équipé d'installations d'amarrage fixes entretenues par Parcs Canada. On encouragerait les plaisanciers à ne jeter l'ancre que dans certaines zones

prévues à cet effet. Le nombre de mouillages varierait selon l'endroit.

2) On consulterait les pêcheurs locaux pour déterminer les règlements à promulguer afin de prévenir les situations de conflit entre les activités des visiteurs et la pêche. À titre d'exemple, il serait interdit aux plaisanciers de s'approcher des parcs de pêche.

3) Des dépliants seraient mis à la disposition des plaisanciers pour les informer des règlements de la plaisance et de l'emplacement des mouillages et leur faire valoir la nécessité de respecter les bateaux et les engins de pêche.

4) Les plaisanciers qui perturberaient directement les engins de pêche seraient punis par la justice en application de la Loi sur les pêcheries ou, s'il y a lieu, de la Loi sur les parcs nationaux.

5) Aux entrées du parc, dans les marinas, aux centres d'accueil et aux autres points de contact avec le public, on indiquerait aux plaisanciers l'emplacement des zones de plongée sous-marine du parc. De plus, Parcs Canada demanderait au Service

hydrographique du Canada (du MPO) de préciser l'emplacement des zones de plongée sous-marine sur les cartes hydrographiques que celui-ci publie.

6) On aviserait les exploitants de bateaux d'excursion de ne pas perturber la pêche commerciale. Les trajets d'excursion seraient tracés en conséquence.

6.4.2 La plongée sous-marine récréative

La possibilité de découvrir la vie sous-marine constitue l'un des grands attraits des parcs marins. La plongée sous-marine, qui est la meilleure façon d'accéder à ce monde, compterait de nombreux adeptes dans le parc national marin. Cependant, afin d'accroître la conservation des écosystèmes marins et de minimiser toute interférence possible de cette activité avec la pêche commerciale, il serait interdit aux adeptes de plongée sous-marine récréative de prélever ou recueillir tout organisme marin vivant ou mort dans les limites d'un parc national marin.

Les pêcheurs de la région redoutent le vol de leurs prises, notamment les homards, par les plongeurs. À l'heure actuelle, la loi interdit la pêche du homard à ces derniers. Déclaré coupable, le contrevenant risque de se faire confisquer son équipement et imposer une amende.

Les bateaux qui sillonnent la surface mettent en péril la sécurité des plongeurs. La position de ces derniers doit être signalée au moyen d'un pavillon de plongée. Cependant, on néglige parfois de le faire. La fréquentation, par les plongeurs, des zones exploitées activement par les pêcheurs est source de conflits. Les plongeurs et les pêcheurs de homard fréquentent les mêmes zones productives à fond rocheux des îles West.

Heureusement, la pêche du homard est interdite du 30 juin au deuxième mardi de novembre, ce qui élimine la possibilité de conflits durant la majeure partie de la saison de plongée.

Lignes directrices de gestion

1) Les personnes désirant pratiquer la plongée sous-marine dans le parc seraient tenues de s'inscrire au préalable.

2) On encouragerait les plongeurs à se faire accompagner d'un guide certifié.

3) Les plongeurs devraient se servir d'un pavillon de plongée pour signaler leur présence aux plaisanciers; les pêcheurs, les exploitants de bateaux d'excursion et les visiteurs seraient informés de l'emplacement des zones de plongée et des précautions à prendre dans ces dernières.

4) Il serait interdit aux plongeurs de rapporter des organismes marins, morts ou vivants. Cette interdiction engloberait la cueillette des coquillages, la pêche du pétoncle, la chasse au harpon et les autres activités de même nature.

5) On appliquerait les règlements actuels à l'égard des plongeurs coupables d'avoir entravé le fonctionnement des cages à homards ou d'autres engins de pêche.

6) Au moment de s'inscrire, les plongeurs seraient informés des règlements à respecter et des dangers qui les guettent, p. ex., les courants puissants provoqués par les marées.

7) Parcs Canada encouragerait le respect des règles de sécurité relatives à la plongée et déconseillerait la pratique de ce sport aux plongeurs non certifiés.

8) Parcs Canada consulterait les pêcheurs commerciaux de la région avant de déterminer l'emplacement des zones de plongée. Il pourrait interdire l'accès à quelques zones durant certaines périodes pour ne pas nuire à la pêche.

6.4.3 La pêche sportive

Il a toujours été permis de pratiquer la pêche sportive dans les parcs nationaux terrestres et il en sera de même dans les parcs nationaux marins. L'obtention d'un permis ne serait pas exigée pour cette activité.

Les pêcheurs de la région des îles West craignent que les visiteurs s'adonnant à ce sport ne perturbent leurs pêcheries traditionnelles. À l'heure actuelle, la pêche des poissons de fond à la ligne et à la palangre se pratique avec une intensité moyenne dans le secteur proposé à bord de petites embarcations, surtout dans le passage Head Harbour et la zone appelée "la rivière", là où elle peut engendrer certains conflits.

Mais ce que redoutent le plus les pêcheurs commerciaux, c'est la possibilité que les touristes pêchent à proximité ou à l'intérieur des trappes à hareng. L'article 21 de la Loi sur les pêcheries interdit à quiconque de pêcher à l'intérieur d'un engin tendu en vertu d'un permis, p. ex., une trappe à hareng, sans la permission du titulaire du permis. Cet article serait appliqué dans le parc national marin.

Lignes directrices de gestion

1) Les pêcheurs sportifs n'auraient pas à se procurer de permis de pêche.

2) Il serait permis de pêcher tous les poissons, à l'exception du pétoncle.

6.4.4 Mise en place des installations du parc

Dans l'éventualité de la création d'un parc national marin dans le secteur des îles West, les aménagements répondraient à des normes environnementales très sévères. Même s'il est difficile, pour l'instant, de définir des lignes directrices précises sur la mise en place des installations, on peut énoncer certains critères généraux.

Lignes directrices de gestion

1) Tous les projets d'aménagement de Parcs Canada visant le parc national marin seraient assujettis au Processus fédéral d'examen et d'évaluation en matière d'environnement (PÉEE). Il importerait d'en évaluer les implications environnementales dès les premières étapes de planification, d'abord en ce qui concerne la nature des projets, puis au regard des emplacements choisis.

2) On ne procéderait à aucun aménagement d'importance à proximité des grandes colonies d'oiseaux de mer désignées dans la section 3.2.1 du présent rapport.

3) Nul aménagement ni nulle activité ne devraient perturber outre mesure les

concentrations de population d'oiseaux de mer et de mammifères marins.

4) En fixant le choix de l'emplacement de ses installations et en les exploitant, Parcs Canada s'efforcerait de nuire le moins possible à la pêche commerciale. Le choix des emplacements et la détermination des méthodes de fonctionnement se feraient en consultation avec les pêcheurs commerciaux de la région.

6.4.5 Observation des mammifères marins

Partout dans le monde, de plus en plus de gens s'adonnent à l'observation des mammifères marins ou, selon l'expression commune, à "l'observation des baleines". Déjà, des entrepreneurs organisent des excursions d'observation des baleines à partir de l'île Deer, de Grand Manan, de St. Andrews et de Lubec (Maine).

Le secteur des îles West offre d'excellentes possibilités pour l'observation des baleines. Il est fréquenté par un grand nombre d'espèces de cétacés, du petit marsouin commun au gros rorqual commun. On en aperçoit souvent de juillet à septembre. Mais surtout, contrairement à la plupart des bonnes zones d'observation des baleines, le secteur des îles West est facilement accessible. En fait, le secteur appelé Inner Quoddy compte parmi les rares endroits au monde où il est possible d'examiner de près et longtemps des

rorquals communs à bord de petites embarcations. Le secteur des îles West et ses environs comptent également d'importantes zones où la baleine noire, espèce menacée, s'alimente, élève ses petits et s'accouple.

Si elle ne se pratique pas convenablement, l'observation des baleines peut s'avérer préjudiciable à ces dernières et même dangereuse pour les observateurs. Enhardis par l'enthousiasme, ceux-ci s'approchent souvent trop près des baleines. Lorsqu'ils veulent observer ces mammifères marins ou folâtrer avec eux, plongeurs et plaisanciers risquent de les déranger dans leur accouplement ou leur recherche de nourriture et les pousser ainsi à quitter le secteur. Les sons bruyants et les embarcations lancées à toute vitesse risquent également de les perturber.

Le MPO n'a établi aucun règlement particulier sur l'observation des baleines; il a toutefois publié une série de conseils dont le respect devrait assurer la sécurité des personnes qui observent les baleines et garantir que celles-ci ne soient pas perturbées.

La création du parc national marin permettrait de protéger les habitats des cétacés et offrirait à de nombreux Canadiens l'occasion d'observer des mammifères marins dans leur milieu naturel ainsi que de mieux les apprécier. De nombreuses espèces fréquentent le secteur

proposé; la plus importante est la baleine noire. Les lignes de conduite adoptées pour leur gestion consistent à préserver leur tranquillité, la qualité de l'eau et la productivité des écosystèmes. Il importe de bien gérer l'observation des baleines afin que cette activité perturbe le moins possible leur existence.

Lignes directrices de gestion

1) L'obtention d'un permis spécial sur lequel figureraient les règlements pertinents serait exigée pour les bateaux d'excursion naviguant dans les eaux du parc, y compris ceux qui serviraient à l'observation de cétacés.

2) Dans le parc national marin, l'observation des baleines se pratiquerait conformément aux principes et règlements établis en cette matière par le MPO et Parcs Canada.

3) Les chercheurs qui voudraient mener des études dans le parc devraient d'abord faire approuver leur projet de recherche par Parcs Canada et le MPO, comme l'exige actuellement la procédure dans le cas des parcs nationaux terrestres.

7.0 GESTION COMMUNE

7.1 Besoin d'une gestion commune

Le système de gestion des ressources des milieux marins et côtiers du Canada est caractérisé par le grand nombre d'organismes qui exercent une compétence dans ce domaine. À cet égard, le secteur des Îles West ne fait pas exception. Même si Parcs Canada devenait responsable de l'ensemble de la gestion du parc, un grand nombre d'organismes conserveraient leurs responsabilités de gestion et poursuivraient leurs activités respectives actuelles. La politique provisoire des parcs marins nationaux précise que le ministère des Pêches et Océans gardera sa compétence en matière de gestion des pêches et des ressources halieutiques et que le transport maritime continuera à relever du ministère des Transports.

Les principaux intervenants dans la gestion des milieux marins et côtiers du secteur des Îles West comprennent sept ministères fédéraux, douze autres organismes et six ministères provinciaux. Au total, ces organismes appliquent environ 34 textes législatifs, dont divers règlements qui régissent d'une façon ou d'une autre les activités marines ou côtières. L'annexe 3 énumère ces organismes, avec les textes législatifs et les programmes dont ils ont la responsabilité.

Devant un scénario aussi complexe, il est essentiel d'élaborer un système efficace de gestion commune si l'on veut atteindre les objectifs de gestion d'un parc marin national. Un tel système auquel ne participeraient de façon directe que les organismes clés dont la participation est nécessaire sur une base

permanente, devrait simplifier et rationaliser le processus de prise de décision. Également, il faudrait préciser clairement les rôles et les responsabilités de chacun et adopter la structure et les procédures administratives appropriées pour assurer la coordination.

7.2 Détermination et rôle des organismes directeurs

Un élément important du système de gestion commune proposé pour la région des îles West consiste à déterminer les organismes clés responsables de certaines activités de gestion dans un parc marin national. On a choisi ces organismes directeurs en tenant compte de leurs attributions et de leurs compétences actuelles en matière de gestion, du secteur géographique touché, des ressources à gérer, de leur savoir-faire, de questions de compétence administrative et du type de fonction de gestion.

Le rôle primordial des organismes directeurs, en sus de leurs responsabilités normales, consisterait à mettre en oeuvre les politiques et les programmes touchant leurs activités dans un parc marin national, en conformité avec des ententes de collaboration conclues avec Parcs Canada. Ils pourraient également entreprendre des études de planification ou autres, ou bien fournir du personnel ou des installations pour les projets communs. Par exemple, la Direction de la recherche sur les pêches à la Station de biologie de St. Andrews pourrait, à la suite d'une entente, être nommée organisme directeur de la recherche halieutique à des fins de gestion du parc, tout comme le Service canadien de la faune assume la

recherche faunique dans les parcs terrestres. Un autre exemple: la lutte contre la pollution des eaux, qui relève de cinq organismes, chacun ayant son propre mandat législatif. Il sera peut-être opportun de nommer un organisme directeur pour s'acquitter de cette activité avec l'appui des autres. Il faudrait que les liens entre l'organisme directeur et les autres organismes soient clairement établis et que leurs rôles et responsabilités respectifs soient bien définis. Un tel arrangement existe actuellement, par exemple, en ce qui concerne les éco-urgences et les activités de recherches et sauvetage.

Les chapitres précédents du présent rapport décrivent les diverses activités de gestion à exécuter dans un parc marin national, par exemple la protection des ressources et la gestion des activités à l'intention des visiteurs. En plus de Parcs Canada, il est clair que les ministères des Pêches et Océans et des Transports seraient des participants clés dans la gestion d'un parc marin national. Ces trois organismes ont donc été identifiés comme les organismes directeurs dont il faudra coordonner efficacement les efforts aux îles West pour atteindre les objectifs propres à un parc marin. Quant aux autres organismes touchés, ils continueraient de s'acquitter de leurs tâches habituelles ou encore ils seraient consultés, selon les besoins.

Rôle de Parcs Canada

Parcs Canada serait responsable de l'ensemble de la gestion du parc marin national et serait le maître d'oeuvre du processus consistant à

coordonner ses activités avec celles de Pêches et Océans, de Transports Canada et des autres organismes, selon les besoins. Parcs Canada assumerait l'entière responsabilité de la protection des ressources situées dans les secteurs terrestres du parc marin, ce qui comprend les îles se trouvant au large qui feraient partie du parc, de toutes les activités et installations à l'intention des visiteurs, et de la gestion de la faune autre que marine. Parcs Canada serait également le premier responsable de la préparation et la mise en oeuvre d'un plan de gestion du parc, en collaboration avec les autres organismes gouvernementaux et en consultation avec le public. Dans le cadre d'ententes de collaboration avec les autres organismes, Parcs Canada jouerait un rôle actif dans les domaines suivants: protection et conservation des ressources marines naturelles et culturelles, recherche en milieu marin, recherche et sauvetage, éco-urgences, installation et entretien des aides à la navigation, règlementation et contrôle de la navigation de plaisance et des excursions en bateau, pêche et plongée sous-marine.

Rôle de Pêches et Océans Canada

Le ministère des Pêches et Océans (MPO) demeurerait le premier organisme responsable en ce qui a trait à la gestion des pêches commerciales et autres, des mammifères marins, de la recherche en milieu marin et de la conservation et de la protection des habitats marins conformément aux prescriptions de la Loi sur les pêcheries. La création d'un parc marin national ne modifierait

aucunement la compétence du MPO en matière de gestion des stocks de poissons. Dans le cadre d'une entente de collaboration, en consultation avec l'industrie des pêches, le MPO et Parcs Canada prépareraient conjointement, au moment de la création du parc, un plan de gestion des pêches pour le parc marin, qui tiendrait compte des plans de gestion régionaux du MPO sur les pêches tout en s'attaquant aux problèmes de gestion des pêches qui touchent la gestion et l'exploitation du parc. Le plan de gestion des pêches du parc intégrerait ou accompagnerait une partie du plan de gestion du parc préparé par Parcs Canada.

Rôle de Transports Canada

Le ministère des Transports (MT) conserverait son rôle d'organisme responsable à l'égard du transport maritime en vertu des prescriptions de la Loi sur la marine marchande du Canada. En général, la création d'un parc marin national ne modifierait aucunement la compétence du MT en matière de transport maritime. Entre autres, et plus particulièrement sous l'angle de la gestion du parc marin, le MT continuerait à jouer le premier rôle dans les domaines suivants: la navigation commerciale, la sécurité du transport maritime, les activités de recherche et sauvetage, les éco-urgences, et l'installation et l'entretien d'aides à la navigation. Le MT continuerait également à appliquer, dans les eaux du parc marin, la Loi sur la protection des eaux navigables et la Loi sur le transport des marchandises dangereuses. En vertu d'une entente de collaboration avec le MT, Parcs Canada jouerait

un rôle actif dans la réglementation et le contrôle de la navigation de plaisance et des excursions ainsi que dans la sécurité des bateaux sillonnant les eaux du parc marin, et prêterait son aide dans l'installation et l'entretien d'aides à la navigation, dans les activités de recherche et sauvetage et en cas d'éco-urgences.

7.3 Incidence sur la structure administrative actuelle

Ce régime de gestion commune perturberait le moins possible la compétence administrative des organismes qui participent actuellement à la gestion des milieux marins et côtiers; il viserait plutôt à coordonner efficacement les activités de ces organismes en fonction d'un but commun. Parcs Canada souhaite que ceux-ci, et surtout les organismes directeurs, continuent à s'acquitter de leurs obligations en engageant à bonne fin les ressources humaines et financières qu'exige le bon fonctionnement d'un parc marin national.

Par ailleurs, même en recourant au maximum aux textes législatifs actuels dans la gestion du parc, il faudra peut-être créer de nouveaux règlements pour réaliser certains objectifs de gestion, particulièrement en ce qui a trait à la fréquentation. Il faudrait étudier plus attentivement les répercussions juridiques des mesures de gestion proposées dans le présent rapport afin d'identifier les lacunes des textes juridiques actuels et le besoin de déterminer où il faut établir de nouveaux règlements ou de nouvelles dispositions législatives.

En outre, les détails des ententes de collaboration qui seraient requises entre Parcs Canada et les autres organismes gouvernementaux n'ont pas encore été précisés. Il serait particulièrement important de connaître le partageprécis des responsabilités en matière de gestion entre les organismes directeurs et la répartition des ressources humaines et financières nécessairespour réaliser les différents programmes. La détermination des responsabilités en matière d'application de la règlementation est un exemple patent. Dans le cas où le parc serait créé, il est probable que Parcs Canada signerait un protocole d'entente avec UPO et MT, et si nécessaire, avec d'autres organismes, afin de définir ces différents arrangements.

En dépit des incertitudes susmentionnées, lesprincipes suivants devraient néanmoins être respectés en ce qui a trait à l'application règlementaire:

1) Tous les organismes directeurs conserveraient leurs attributions actuelles relativement à l'application des mesures législatives et de la règlementation qui sont de leur compétence.

2) Tous nouveau règlement devenu nécessaire et promulgué en vertu de la Loi sur les parcs nationaux serait appliqué par Parcs Canada.

3) En outre, on devra peut-être autoriser certains employés de Parcs Canada à appliquer certains des règlements et des lois relevant d'autres organismes, pour aider ceux-ci à s'acquitter de leurs obligations.

7.4 Formule de gestion commune

L'étude des diverses formules pouvant s'appliquer à la gestion commune d'un parc marin national aux île West, nous a amenés à considérer trois possibilités:

1) maintien du processus de gestion actuel (c'est-à-dire du statu quo);
2) création d'un nouvel organisme spécialisé pour prendre en main la gestion du parc;
3) établissement d'un système de gestion concertée ou commune.

1) Maintien du processus de gestion actuel

Maintenir la structure de gestion actuelle aux îles West, sans prévoir de nouveau mécanisme pour la gestion commune du parc marin national, n'est pas considéré une option viable. Parcs Canada est convaincu que les organismes qui participent actuellement à la gestion de l'environnement marin devraient conserver leur rôle à ce chapitre et reconnaît également que pour coordonner les efforts de ces organismes en fonction du but et des objectifs du parc, dans un contexte de gestion commune, on devrait mettre en place une nouvelle structure administrative; il en est de même pour les possibilités de participation du public au processus décisionnel.

2) Création d'un nouvel organisme spécialisé

Selon cette option, les parcs marins nationaux seraient créés en vertu de la Loi sur les parcs nationaux une fois modifiée, ou d'une loi distincte appliquée par Parcs Canada, et

ce dernier demeurerait le premier organisme responsable de la gestion et de l'administration des parcs marins. Parcs Canada est déjà en mesure de gérer et d'administrer les parcs marins nationaux comme un élément du réseau national des parcs; la création d'un nouvel organisme chargé de gérer et d'administrer un parc marin national, ou même un réseau national des parcs marins, entraînerait un dédoublement inutile de ressources financières et humaines et d'autres services. Il faudrait également que les autres organismes fournissent - en partie - à ce nouvel organisme son personnel et son budget, ce qui aggraverait davantage le double emploi avec les ressources et les services existants. Si les représentants des ministères qui participeraient au nouvel organisme continuaient à relever de leur ministre respectif, cela pourrait entraîner un manque d'uniformité dans l'application des politiques et des programmes ministériels. Une nouvelle loi serait probablement nécessaire pour entériner la création d'un tel organisme ce qui pourrait entraîner un retard considérable dans la mise en oeuvre de tout programme de gestion.

Formule recommandée

3) **Systèmes de gestion concertée ou commune**

La création de nouveaux mécanismes de collaboration adoptant la structure existante et assurant la coordination des politiques et des programmes des organismes qui participent à la gestion du milieu marin aux Îles West est

la formule recommandée. La structure administrative existante pour la gestion du milieu marin ne changerait pas mais l'on créerait de nouveaux mécanismes pour réunir à une même table ceux qui, dans les ministères concernés, sont responsables de l'implantation de ces politiques et programmes au niveau régional. Une telle structure impliquerait également un processus officiel de participation du public.

7.5 Projet de système de gestion commune

Tout système de gestion commune pour les Îles West doit comprendre trois niveaux de collaboration entre Parcs Canada, les autres organismes fédéraux, les organismes provinciaux, et les habitants locaux et les groupes d'intérêt spéciaux. Le système doit prévoir suffisamment de mécanismes de liaison pour permettre la communication et la collaboration entre toutes les parties intéressées, selon les besoins.

Il faut également tenir compte du fait que la gestion commune doit s'insérer dans deux contextes géographiques. Le premier concerne le parc marin national comme tel. Deuxièmement, pour gérer un parc marin national dans un contexte régional, il faut créer un mécanisme facilitant la gestion commune avec les autres organismes fédéraux et surtout provinciaux responsables de la gestion de la zone côtière de la région.

À cet égard, on propose la création des deux comités suivants:

- un comité de consultation publique sur le parc marin national;

- un comité interministériel de coordination du parc marin national.

En outre, un mécanisme officieux de liaison intergouvernementale au niveau régional serait reconnu. Les organismes gouvernementaux autres que les organismes responsables pourraient être consultés, selon les besoins.

Comme l'on voit, le système de gestion commune donnerait à certains organismes le rôle d'"organismes directeurs" (voir 7.2 ci-dessus) et, en plus, ferait appel à un mécanisme officieux de liaison régionale ainsi qu'aux deux comités précités, dont voici la raison d'être et la composition.

Comité de consultation publique sur le parc marin national

But

Le but du comité consisterait à donner l'occasion au public de la région de participer sur une base régulière et systématique au processus décisionnel avec Parcs Canada, le MPO et le MT, sur tout ce qui touche la création, la planification, la gestion et l'exploitation du parc.

Composition

Le comité serait composé de membres représentant les habitants, les groupes d'intérêt spéciaux et les organisations de la région qui sont directement intéressés au mode de gestion du parc. Y seraient représentés, par exemple, des représentants de l'Île Deer, la Chambre de commerce, les districts administratifs locaux,

l'Association des pêcheurs à la nasse de Fundy et des représentants d'autres secteurs de l'industrie des pêches, des conseils municipaux locaux, des associations de tourisme et de l'industrie privée. En outre, selon les besoins, on tiendrait des consultations publiques pour s'assurer de la participation des autres parties qui ne sont pas représentées par le comité. Il est important de souligner que le comité en question ne remplacerait ni ne supplanterait les mécanismes de consultation du public mis en place par le MPO pour préparer ses plans régionaux de gestion des pêches.

Le comité interministériel de coordination du parc marin national

But

Le rôle primordial de ce comité consisterait à coordonner la formulation et la mise en oeuvre des politiques et des programmes des organismes membres, pour qu'ils correspondent dans toute la mesure du possible aux objectifs de gestion du parc marin national.

Composition

Ce comité représenterait la direction locale des organismes directeurs chargés de la gestion et de l'exploitation du parc ainsi que des diverses activités qui s'y déroulent, soit: Parcs Canada, à titre de coordonnateur du comité, le MPO et le MT.

Discussion

Comme il est mentionné à la section 7.2, la politique provisoire des parcs marins nationaux précise que le MPO et le MT conserveront leur compétence traditionnelle sur les pêches et le transport maritime respectivement. Par conséquent, cette formule délimite les pouvoirs décisionnels que chaque organisme peut exercer après avoir coordonné son action avec l'autre partie par l'entremise du comité. Cette approche donnerait au directeur du parc l'entière responsabilité de l'exploitation et de la gestion du parc sauf pour certaines activités, comme les pêches commerciales et le transport maritime. Au besoin, le comité consulterait les organismes fédéraux ou provinciaux et le comité de consultation publique s'il y a lieu.

Le comité pourrait également servir de guichet central en ce qui concerne les questions ayant rapport au parc.

Structures organisationnelles

On a envisagé deux structures possibles pour les rapports entre le comité interministériel du parc marin national et le comité de consultation publique. Dans la formule 2, cependant, le directeur du parc, à titre de coordonnateur du comité interministériel, est conseillé par le comité de consultation publique et en réfère ensuite au comité interministériel.

Rien n'a encore été fait pour préciser laquelle de ces formules serait la plus efficace aux Îles West et ferait l'objet de consultations auprès du public.

Figure 12

STRUCTURES ORGANISATIONNELLES POSSIBLES
POUR LA GESTION COMMUNE

FORMULE 1

COMITÉ DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PARC

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE COORDINATION DU PARC MARIN NATIONAL

FORMULE 2

COMITÉ DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PARC MARIN

PARCS CANADA

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE COORDINATION DU PARC MARIN NATIONAL

Liaison intergouvernementale régionale

La gestion d'un parc marin national, pour être efficace, doit s'effectuer dans un contexte régional, et de préférence s'inscrire à l'intérieur d'un cadre global de gestion de la zone côtière. Cependant, comme il est précisé à la section 2.2.4 de la politique provisoire des parcs marins nationaux, Parcs Canada "cherchera [au moins] à conclure des ententes de coopération avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les autres ministères et organismes fédéraux et les gouvernements étrangers, pour atténuer les effets extérieurs néfastes de toute activité qui pourrait menacer les ressources du parc marin et/ou détériorer la qualité de l'environnement marin de la région". À cette fin, on ne propose pas la création d'un comité officiel. La nécessité de liaisons périodiques avec d'autres organismes gouvernementaux à tous les paliers et de consulter qui de droit selon les besoins est reconnue.

But

Cette liaison viserait à coordonner, selon les besoins, les efforts des organismes qui participent à la gestion des ressources et aux activités qui touchent l'environnement côtier régional, pour s'assurer que le milieu marin du parc n'est pas détérioré et pour surveiller l'effet que peut avoir l'existence du parc sur la région environnante.

Organismes à consulter

Les principaux organismes à consulter comprendraient le Service de la protection de

l'environnement, du ministère fédéral de l'Environnement, et les organismes provinciaux responsables de l'utilisation des terres et de la lutte contre la pollution des eaux, notamment les ministères des Affaires municipales, de l'Environnement et des Pêches et la Division des terres de la Couronne, au sein du ministère des Ressources naturelles. On pourrait consulter également, selon les besoins, d'autres organismes tels que Tourisme-Nouveau-Brunswick ou les organismes compétents de l'État du Maine. Quant aux liaisons avec la Commission mixte internationale, on pourrait, si un lien direct n'est pas nécessaire, passer par l'entremise du MPO.

8.0 INTÉGRATION RÉGIONALE

Les parcs nationaux marins, quel que soit l'endroit où ils sont établis au Canada, ne peuvent pas être isolés de la région qui les entoure. Les parcs nationaux terrestres tendent davantage à être gérés comme des îles écologiques, autour desquelles se poursuivent les activités économiques et sociales normalement associées aux établissements humains. Les parcs nationaux marins par nature, sont, beaucoup plus étroitement intégrés à la vie de la collectivité régionale, étant donné surtout que les activités économiques comme la pêche commerciale et ses services de soutien se poursuivent à l'intérieur de ces parcs.

Dans le cas des îles West, la façon dont un parc national marin s'intégrerait aux collectivités environnantes et les influencerait dépend grandement des différentes options d'aménagement retenues (voir la section 6.1). À l'échelle régionale, cependant, les types d'influence les plus étendus sont relativement constants et sont de nature économique ou sociale.

Parcs Canada et Tourisme Nouveau-Brunswick ont commandé une étude des effets économiques et sociaux qui résulteraient de l'établissement et de l'exploitation d'un parc national marin et des installations connexes dans les îles West. Pour les fins de cette étude, les effets sont définis comme les influences importantes d'ordre positif ou négatif qu'exercerait le parc sur la qualité de la vie des collectivités avoisinantes. Tandis que la plupart des régions du Nouveau-Brunswick connaîtraient, directement ou indirectement, certains des effets économiques du parc marin proposé, les effets sociaux seraient surtout limités à la région des îles West. Cette étude devrait

permettre à la population d'évaluer les effets possibles du parc marin avant la prise de décision finale.

8.1 Effets économiques

L'étude a révélé que l'établissement et l'exploitation du parc national marin aurait un effet économique positif sur le comté de Charlotte. La dépense totale de capital entraînée par l'aménagement du parc, si l'on retenait une des trois options d'aménagement du parc, si l'on retenait une des trois options d'aménagement proposées, s'élèverait à environ 14 millions de dollars, et bien que ce total varie selon les options, l'effet économique serait essentiellement le même pour le comté de Charlotte, quelle que soit l'option choisie. Comme l'information est incomplète et insuffisamment analysée, on ne peut effectuer une évaluation plus précise des répercussions des diverses options sur les îles West elles-mêmes par rapport à l'île Campobello ou à St. Andrews. Il est cependant raisonnable de s'attendre à ce que les options 1 et 2 apportent, par exemple, de plus grands avantages économiques aux îles West et à l'île Campobello qu'à St. Andrews, et que l'option 3 ait l'effet opposé.

Il faut aussi préciser que les effets économiques régionaux indirects résultant de l'établissement du parc pourraient dépasser les prévisions si le gouvernement fédéral ou provincial ou le secteur privé investissait dans d'autres secteurs, comme le développement du tourisme ou du transport. Tourisme Nouveau-

Brunswick a établi que la création d'un parc marin national dans les Îles West stimulerait les dépenses en capital des secteurs privé et public provincial de plus de 20 millions de dollars dans des secteurs tels l'hébergement et la restauration, les services de plongée, les kiosques de vente au détail et le transport.

L'accroissement des dépenses de fonctionnement et d'entretien dans ce secteur est difficile à évaluer mais serait substantiel.

Les principaux effets économiques causés par la création du parc résulteraient:

- des dépenses de capital effectuées au cours de l'aménagement du parc;
- des dépenses de fonctionnement et d'entretien, y compris les traitements et salaires des employés du parc;
- des achats effectués par les visiteurs du parc et les autres touristes.

Les effets des dépenses de capital découlent des salaires payés aux travailleurs de la construction et de l'achat d'équipement, de fournitures, de matériaux et de services pour le parc. Quant aux dépenses de fonctionnement et d'entretien, leurs retombées proviennent des traitements et des salaires du personnel employé par le parc ou par l'entreprise privée (ainsi que de leurs achats), et des autres services achetés par le parc et les visiteurs dans le comté de Charlotte, comme l'hébergement, la nourriture et le transport.

Les effets économiques peuvent se diviser en effets directs et indirects. Les effets directs sont ceux qui seraient directement associés au parc lui-même. Par exemple, les dépenses de

capital, de fonctionnement et d'entretien consacrées aux traitements et aux salaires auraient un effet direct sur le revenu du travail. De même, en ce qui concerne les dépenses des visiteurs, l'effet direct serait le travail requis pour servir les visiteurs, comme les emplois créés dans l'industrie hôtelière.

Les effets indirects, d'un autre côté, sont ceux qui se produiraient quand une partie du revenu direct serait réinvestie dans l'économie locale. Par exemple, quand des personnes détenant un emploi relatif au parc achèteraient de l'épicerie, leurs dépenses entraîneraient une augmentation du commerce de détail local. De même, les entreprises qui vendraient au parc des services ou du matériel auraient besoin elles-mêmes de se réapprovisionner, ce qui constitue un effet indirect.

L'effet économique sur le comté de Charlotte

L'effet économique que connaîtrait le comté de Charlotte découlerait, comme on l'a dit plus haut, 1) des dépenses de capital effectuées durant l'aménagement du parc, 2) des dépenses de fonctionnement et d'entretien, y compris les traitements et les salaires, et 3) des dépenses des touristes. Ces trois types de dépenses sont décrits séparément ci-après.

1) Dépenses de capital effectuées durant l'aménagement du parc

Emplois directs dans la construction

Un important effet économique de l'aménagement

du parc serait la création d'emplois directs pour la construction des installations. On présume que 100% des travailleurs de la construction requis pourraient être recrutés dans le comté de Charlotte. Le nombre d'emplois qu'entraînerait l'aménagement du parc selon les trois options d'aménagement possibles est illustré ci-après dans le tableau 2. Les emplois qui y figurent sont calculés en tenant compte d'une saison de construction de sept mois par année et sont donc, pour la plupart, saisonniers. Le nombre total d'équivalents d'emplois requis pour la construction du parc au cours de la période initiale de dix ans serait d'environ 146 emplois dans l'option 1, de 164 emplois dans l'option 2 et de 147 emplois dans l'option 3.

2) Dépenses de fonctionnement et d'entretien du parc

Revenu direct du travail

L'effet des dépenses de fonctionnement annuelles du parc s'exercerait par la création d'emplois et le paiement de traitements et de salaires aux personnes détenant un emploi relatif au parc. Cet effet augmenterait au même rythme que le nombre d'employés, suivant les progrès de l'aménagement du parc. Notons, en passant, que toutes les personnes détenant un emploi relatif au parc ne seraient pas nécessairement des employés de Parcs Canada. On encourage dans ce document la participation du secteur privé à l'exploitation du parc et

TABLEAU 2: EMPLOIS DANS LA CONSTRUCTION DU PARC

	Option I	Option II	Option III
Année 1	**Emplois**	**Emplois**	**Emplois**
1	3	3	3
2	11	10	11
3	21	18	18
4	15	16	14
5	28	13	27
6	15	20	20
7	15	32	18
8	26	40	26
9	5	7	6
10	7	5	4
Total	146	164	147

Note: La plupart de ces emplois seraient saisonniers basés sur une période annuelle de construction de 7 mois.

Achats de matériaux de construction

En plus d'y engager des travailleurs, on achèterait une quantité considérable de matériaux de construction au Nouveau-Brunswick. On a calculé que 85% des matériaux de construction seraient achetés dans la province et les 15% restant, dans les autres régions du Canada. Sur les 85% provenant du Nouveau-Brunswick, 70% pourraient être fournis par le comté de Charlotte. La valeur des matériaux de construction acquis dans le comté de Charlotte pour les trois options s'élèverait à environ 3,8 millions de dollars au cours des dix années d'aménagement du parc.

on en tient compte, d'où l'expression "personnes détenant un emploi relatif au parc". Le coût total des traitements et salaires requis pour le fonctionnement et l'entretien du parc a été évalué approximativement entre 580 000 $ et 690 000 $ pour la dixième année de fonctionnement.

Même si tous les emplois offerts par Parcs Canada ou l'entreprise privée n'étaient pas occupés par des habitants du comté de Charlotte, tout le revenu du travail engendré par l'exploitation du parc aurait nécessairement un effet sur la région.

Emplois directs de fonctionnement et d'entretien

Le nombre d'emplois qu'exigerait le fonctionnement et l'entretien du parc serait le même dans les trois options. On a calculé que les habitants du comté de Charlotte pourraient, à la dixième année d'existence du parc, y occuper environ 70% des postes. Une fois l'aménagement terminé, les options 1 et 3 exigeraient 42 emplois et l'option 2, 48 emplois. Comme dans le cas des emplois dans la construction, la plupart de ces emplois seraient de nature saisonnière, comme les opérations du parc.

Achats directs

En plus du salaire des employés, l'exploitation du parc aurait un effet sur l'économie du comté de Charlotte par l'achat de fournitures et de services et d'autres dépenses. On a

calculé qu'environ 30% des dépenses totales de fonctionnement et d'entretien (autres que les salaires) seraient effectuées dans le comté de Charlotte. Ces dépenses s'élèveraient à 477 000 $ pour les options 2 et 3 et à 433 600 $ pour l'option 1 au cours des dix premières années d'exploitation.

3) **Dépenses des touristes**

Une partie des effets économiques du parc proviendrait des achats effectués par les visiteurs lors de leur passage dans la région. Ces dépenses auraient un effet sur l'économie du comté de Charlotte, puisqu'on suppose qu'elles ne seraient pas effectuées si le parc n'existait pas, les visiteurs dépensant, dans ce cas, leur argent ailleurs au Canada ou aux États-Unis. Il est donc important d'évaluer les dépenses possibles des visiteurs ainsi que le type d'achats qu'ils effectueraient, afin de déterminer les effets totaux du parc sur l'économie du comté de Charlotte.

Pour estimer les dépenses qu'effectueraient dans la région les visiteurs du parc dans le cadre des trois options, on a calculé les dépenses moyennes par groupe-jour à partir du Sondage auprès des automobilistes en 1980-1981 par le ministère du Tourisme du Nouveau-Brunswick et du Domestic travel Survey de 1979-1980. On a trouvé les dépenses moyennes par groupe-jour consacrées à l'hébergement, à l'alimentation, aux loisirs, aux divertissements, au transport, etc.

Puisqu'on prévoit, dans les trois options, une augmentation du nombre de visiteurs au cours des dix premières années, on s'attend aussi à une hausse des dépenses causées par le tourisme. Les dépenses d'hébergement sont les plus importantes dans les trois options, comptant pour environ 33% des dépenses touristiques totales. Les dépenses annuelles totales des touristes dans le comté de Charlotte s'élèveraient d'environ 30 000 $ (année un) à 810 000 $ (année dix) dans le cadre de l'option 1 et d'environ 35 000 $ (année un) à 569 000 $ (année dix) pour l'option 2. L'option 3 susciterait des dépenses évaluées à 35 000 $ pour l'année un et à 831 000 $ pour l'année dix.

Avantages économiques pour les îles West, l'île Campobello et St. Andrews

Comme l'indiquent les données précédentes, on s'attendrait à ce que le comté de Charlotte retire des avantages économiques de la présence du parc national marin, la plus grande partie de ces retombées profitant à la partie du comté située sur la terre ferme, en raison de son économie plus avancée et plus diversifiée que celle des îles West et de l'île Campobello.

En effet, une bonne partie des matériaux et des services requis pour l'aménagement et l'exploitation du parc ne sont tout simplement pas disponibles dans les îles et, à un degré moindre, à St. Andrews.

Parcs Canada a pour politique d'acheter localement biens et services, dans les cas où les garanties de livraison, la qualité et les prix sont concurrentiels avec ceux des autres fournisseurs. En l'occurrence, "localement" signifie la province du Nouveau-Brunswick. Il est difficile de déterminer exactement les avantages dont une région en particulier profiterait, puisque la capacité pour une région de saisir ces avantages dépendrait de l'initiative et de la capacité concurrentielle de ses fournisseurs quand il s'agirait de satisfaire les besoins du parc.

Bien que le rôle potentiel du secteur privé varie entre les trois options, on devrait voir l'émergence d'une certaine activité commerciale dans les régions des îles West, de l'île Campobello et de St. Andrews, en réponse aux besoins du parc lui-même et de ses visiteurs. On compte, parmi les retombées qui pourraient en découler:

- l'offre d'emplois durant la période de construction;
- l'offre d'emplois liés au fonctionnement et à l'entretien du parc;
- l'offre de gîtes, en réponse à la demande croissante prévue des visiteurs passant la nuit dans la région;
- l'ouverture, en fonction de la demande, de restaurants, d'épiceries et de magasins de variétés pour offrir aux touristes de la nourriture et des articles divers;

- l'expansion du secteur des services généraux;
- l'exploitation, par l'entreprise privée ou par des concessionnaires, de diverses activités reliées au parc comme, par exemple, des excursions en bateau, un service de navette, des services de guides et des excursions de pêche;
- l'ouverture d'un établissement spécialisé dans la vente et la location d'équipement de plongée.

Ces occasions sont difficilement quantifiables de nature. Certaines des possibilités d'emplois seraient probablement de nature saisonnière et limitées à la période de fréquentation maximum du parc. De plus, sauf peut-être dans le cas d'un restaurant/motel bien géré et de bonne qualité, ces entreprises n'auraient qu'un potentiel lucratif assez limité et constitueraient plutôt une occupation à temps partiel ou saisonnière, pour suppléer à une autre source de revenu comme la pêche commerciale.

Néanmoins, on doit reconnaître que l'augmentation du revenu régional résultant de l'addition des salaires des employés du parc, entraînerait à elle seule des retombées secondaires. De même, étant donné le taux de chômage actuel dans la région, le nombre d'emplois directs et indirects prévus par suite de l'établissement du parc, contribuerait de façon importante à la réduction du niveau de chômage local.

8.2 Effets sociaux

Le but de ce chapitre est de décrire et d'évaluer autant que possible les changements de l'environnement social qui pourraient être attribués directement ou indirectement au parc et qui affecteraient ou pourraient affecter la qualité de la vie des habitants de la région. Ces effets sociaux seraient surtout limités à la région immédiate du parc, c'est-à-dire aux environs des îles West et de l'île Campobello dans les trois options et aux environs de St. Andrews en plus dans l'option 3.

Effets sociaux prévus durant la période d'aménagement du parc

Au cours de la période de construction, l'importance des effets sociaux dépendrait largement de la proportion de main-d'oeuvre importée que le projet exigerait. Étant donné le niveau de chômage actuel dans les métiers dont on aurait probablement besoin pour l'aménagement du parc, ainsi que le taux de chômage prévisible, on a calculé que toute la main-d'oeuvre nécessaire serait probablement recrutée dans le comté de Charlotte. De plus, les travailleurs habitant la terre ferme feraient probablement la navette tous les jours entre leur lieu de travail et leur domicile, plutôt que de se construire ou de louer dans la région des îles West. Par conséquent, les options 2 et 3 entraîneraient probablement une augmentation de la circulation sur le traversier de l'île Deer, mais seulement au début de la matinée et à la fin de l'après-midi, au cours des deuxième, troisième et quatrième années

de l'aménagement du parc. Les chances sont très faibles que se produisent les autres effets normalement causés par l'afflux de travailleurs migrants dans de petites collectivités, comme l'augmentation de la population et de la demande de logements et de services municipaux et gouvernementaux, ainsi que les changements correspondants dans l'utilisation du sol.

Effets sociaux durant l'exploitation du parc

Les effets prévus de l'exploitation du parc sur la vie de la société et des institutions de la région des îles West peuvent se regrouper dans les catégories suivantes:

1) population et logement
2) acquisition de terres
3) usage récréatif des terres et des eaux du parc par la population locale
4) effets d'une augmentation du nombre de touristes
5) effets sur les finances municipales
6) effets sur les services gouvernementaux

Ces effets sont analysés séparément ci-après.

1) Population et logement

Comme on l'a dit au chapitre précédent, environ 70% des emplois créés par le parc, quand il serait pleinement opérationnel, pourraient être occupés par des habitants du comté de Charlotte. On s'attend à ce que très peu de travailleurs originaires de l'extérieur de la région des îles West et de l'île Campobello décideraient d'y résider en permanence, particulièrement dans le contexte

de l'option 1 qui met l'accent sur la pointe Green, à terre. Ainsi, l'augmentation totale de population dans la région serait mineure.

L'afflux de population étant aussi faible, le nombre d'unités d'habitation additionnelles requis demeurerait très bas et ne représenterait qu'une augmentation mineure pour l'ensemble du comté de Charlotte.

2) **Acquisition de terres**

Les habitants de la région s'inquiètent en général de l'effet que pourrait avoir, sur l'utilisation du sol, l'acquisition de terrains et la construction d'installations pour le parc.

La superficie des terres dont Parcs Canada considère l'inclusion comme essentielle ou souhaitable dans le parc national marin est, cependant, très petite et comprend environ 2% de la superficie totale du parc proposé. Donc, dans toutes les options, minimes seraient les effets directs produits sur l'utilisation du sol par l'acquisition de terrains et l'aménagement d'installations sur la terre ferme et les plus grandes îles.

Le tableau 3 montre la superficie requise dans les trois options. Aucune terre ne serait utilisée dans les îles Deer et Campobello selon l'option 1, et moins de 1% (61 ha) de leur superficie totale dans l'option 2. Sur la terre ferme, une petite pointe de terre de la pointe Green, une de celles où se trouvent actuellement les bâtiments d'un phare du ministère des

Transports, serait touchée dans les options 1 et 2. Dans l'île Deer, on aurait besoin d'environ 30 ha selon l'option 2. Sur l'île Campobello, il faudrait approximativement 30 ha dans les options 2 et 3, près de la plage Wilsons et au promontoire East Quoddy, un des derniers endroits occupés par les bâtiments d'un phare du ministère fédéral des Transports.

Plutôt que la superficie, les premiers facteurs à considérer sont l'emplacement et l'utilisation actuelle des terres. À ce sujet, Parcs Canada et Tourisme Nouveau-Brunswick ont expressément proposé des emplacements qui, pour la plupart, sont présentement inhabités ou vacants ou bien appartiennent au gouvernement fédéral, et pour lesquels on pourrait conclure des ententes avec le ministère des Transports afin d'en partager l'usage. Les petites îles inhabitées situées entre l'île Deer et l'île Campobello comptent pour environ 68% (option 2) à 98% (option 3) des terres requises pour les trois options. Quatre de ces îles, soient les îles White Horse, Spectacles et Marble, et une partie de l'île Hospital, appartiennent à la Couronne du Nouveau-Brunswick.

De plus, Parcs Canada a pour politique d'acquérir seulement de gré à gré les terres nécessaires à l'établissement de ses parcs. Les terres destinées au parc ne seraient pas expropriées. Dans les cas où les titres de propriété sont complexes, pour en faciliter le transfert, on recourrait à la Loi du Nouveau-

Brunswick sur la validation des titres de propriété.

Certains des bâtiments et des installations du parc seraient visibles de l'eau, mais comme on a prévu de leur donner une apparence compatible avec le paysage et le style architectural actuel, l'incidence esthétique des nouvelles installations serait minime.

Tableau 3: SUPERFICIE DES TERRES REQUISES POUR LE PARC

Emplacement	Option I		Option II		Option III	
	Acres	Ha	Acres	Ha	Acres	Ha
Partie continentale du Nouveau-Brunswick	10	4	5	2	5	2
Petites îles de la baie Passamaquoddy	374	149	294	117	336	134
Île Deer	--	--	78	31	--	--
Île Campobello	--	--	50	30	72	29
Total	384	153	427	170	413	165

3) **Usage récréatif des terres et des eaux du parc par la population locale**

Plusieurs habitants de la région des îles West ont mentionné au cours des journées d'accueil tenues en 1984 que la population de la région utilisait souvent les petites îles situées près de la côte à des fins récréatives, même si elles appartiennent à des propriétaires privés. Ils se demandaient s'ils pourraient poursuivre cette activité sur les îles qui seraient incorporées au parc.

Dans les options d'aménagement, on propose d'aménager certaines de ces îles pour l'utilisation diurne et le camping primitif, et de faire primer la protection des ressources sur certaines autres. De plus, d'autres îles demeureraient entre les mains de propriétaires privés. Tout en adoptant des politiques particulières pour la gestion des îles qu'il acquerrait, Parcs Canada encouragerait l'utilisation à des fins récréatives des ressources du parc par la population locale. Parcs Canada ferait son possible pour incorporer dans ses politiques de gestion du parc les utilisations récréatives traditionnelles des eaux du parc et des petites îles situées près du rivage.

Comme on l'a vu à la section 6.4, Parcs Canada régirait la navigation de plaisance, comme il se doit dans les eaux d'un parc marin. Ce contrôle aurait pour but d'aider la pêche commerciale, en réduisant au minimum les ennuis que pourrait causer la navigation de plaisance, et aussi de faciliter la gestion des environnements fragiles et de promouvoir la sécurité des plaisanciers. Cela n'affecterait pas les habitudes récréatives des plaisanciers ainsi que le droit du public à la navigation.

On continuerait d'autoriser la pêche sportive dans les limites du parc national marin, sauf la pêche sportive des pétoncles par les plongeurs.

4) Effets d'une augmentation du nombre de touristes

Une des plus importantes questions soulevées au cours des journées d'accueil et des assemblées publiques tenues en 1984, en même temps qu'un sujet de grave inquiétude pour de nombreux habitants de la région, est l'effet possible de l'augmentation du nombre de visiteurs des îles West sur leur qualité de vie. On redoute en particulier une augmentation d'actes de vandalisme, de crimes et d'embouteillages ainsi que de la quantité de déchets.

Dans son expérience de gestionnaire des parcs nationaux du Canada, Parcs Canada a bien réussi à réduire les effets négatifs de la fréquentation des parcs sur la vie et la propriété des collectivités ou des particuliers voisins. Dans les îles West, Parcs Canada coopérerait avec d'autres organismes fédéraux et provinciaux, comme la GRC, pour assurer un haut niveau de surveillance et de respect de la loi à l'intérieur du parc, et encouragerait ces organismes à faire preuve d'une vigilance accrue aux environs du parc.

On ne s'attend pas à ce que les inconvénients possibles d'un surcroît de visiteurs se matérialisent d'une façon importante.

La question d'une éventuelle augmentation de la circulation est étroitement liée à chacune des options de mise en valeur et à l'augmentation de la capacité actuelle des

traversiers de l'île Deer. Ce sujet est étudié à la section 8.3.

5) **Effets sur les finances municipales**

Les schémas proposés impliqueraient l'utilisation de certaines terres actuellement inoccupées et la construction de bâtiments permanents, ce qui aurait pour effet d'augmenter la base d'évaluation des districts de services locaux des îles Deer et Campobello. Parce que les terres et les installations du parc appartiendraient au gouvernement fédéral, qui n'est pas tenu de payer de taxes, l'augmentation de la base d'évaluation se traduirait par le paiement d'une compensation de taxes au gouvernement provincial, qui la remettrait aux districts.

6) **Effets sur les services gouvernementaux**

Les effets possibles du parc national marin sur les services gouvernementaux actuels dépendraient surtout du niveau actuel des services offerts dans la région et de leur capacité d'absorber toute nouvelle demande. Comme le parc attirerait probablement très peu de nouveaux habitants dans la région des îles West, il est logique de supposer que l'effet de leur arrivée sur les services gouvernementaux serait très faible.

Les îles ne possèdent pas actuellement de services municipaux comme les égouts et l'alimentation en eau. Les installations du parc devraient être desservies au moyen de puits et de fosses septiques privés. Le coût

d'installation et d'entretien de ces services serait entièrement à la charge du propriétaire.

Des pompiers volontaires assurent actuellement la protection contre les incendies dans les deux îles et à St. Andrews. Le parc serait protégé par son propre service de protection contre les incendies et Parcs Canada conclurait volontiers des ententes d'assistance mutuelle avec l'organisation locale de protection contre les incendies.

À l'heure actuelle, on trouve sur l'île Campobello un sous-détachement de la GRC composé d'un agent affecté à l'île à temps plein. La GRC a déjà essayé, mais en vain, d'établir un sous-détachement sur l'île Deer. L'île Deer ainsi que la terre ferme sont actuellement desservies par le détachement de St. George. Au cours des mois d'été, le détachement de St. Andrews reçoit un homme de plus, pour l'aider à faire face à l'augmentation de la circulation due au tourisme. Après discussion avec la GRC, on a conclu que le niveau actuel de services serait suffisant si un parc national marin était établi, sauf que dans le cadre de l'option 2, il faudrait créer un nouveau sous-détachement composé d'un agent à temps plein pour l'île Deer.

En ce qui concerne les services de santé, l'île Campobello compte deux ambulances ainsi qu'une brigade de l'ambulance Saint-Jean, tandis que l'île Deer compte une ambulance. On trouve dans chaque

île un centre de services de santé mais aucun médecin résidant. St. Andrews possède une clinique médicale. Puisque chacune des trois options prévoit l'aménagement d'un caisson de décompression devant servir en cas d'accident de plongée, on devrait pouvoir disposer au moins au cours des mois d'été de personnel médical formé à l'utilisation de cet équipement.

8.3 Effets sur les transports

Dès le début des travaux destinés à vérifier la possibilité d'établir dans les îles West un parc national marin, on a reconnu que l'accès des visiteurs à l'île Deer présenterait une grave difficulté. La population a exprimé la même inquiétude dans des rencontres informelles et au cours du processus de consultations publiques. Les habitants de l'île Deer craignent qu'en attirant un plus grand nombre de touristes dans la région, on augmente la longueur des files et le temps d'attente aux deux quais des traversiers. Ils s'inquiètent aussi des effets que pourra avoir l'augmentation de la circulation sur les routes de l'île. Les habitants de Back Bay, de Letete et de la région avoisinante se préoccupent des effets que pourront avoir, sur leur collectivité, la circulation et les lignes d'attente au quai des traversiers. Conscient de ce problème potentiel, Tourisme Nouveau-Brunswick a demandé au ministère des Transports du Nouveau-Brunswick d'engager un consultant afin d'examiner le système de transports dans la zone visée. Le ministère des

Transports a retenu les services d'un consultant pour effectuer l'analyse.

Les effets prévus de l'augmentation de la circulation sur le système de transports de la zone étudiée varieraient considérablement selon l'option d'aménagement retenue, au cas où un parc serait établi. L'option 1, qui prévoit des aménagements importants sur la pointe Green et aucune installation sur l'île Deer, n'aurait que des effets mineurs sur la communication par traversiers avec l'île Deer, bien qu'on s'attende cependant que certains des visiteurs de la pointe Green veuillent aussi se rendre sur l'île Deer. L'option 2, qui prévoit l'aménagement d'installations sur la pointe Green, sur l'île Deer et sur l'île Campobello, aurait des effets importants sur le service de traversiers entre Letete et l'île Deer. L'option 3, qui prévoit l'aménagement d'installations importantes dans la région de St. Andrews et sur l'île Campobello, n'aurait qu'un effet marginal sur le système de communication par traversiers. Les réseaux routiers seraient aussi plus ou moins affectés selon la fréquentation.

8.3.1 Traversiers entre Letete et l'île Deer

Les traversiers actuels, le John E. Rigby et le D.L. MacLaren, fonctionnent à pleine capacité pour la plupart des traversées quotidiennes effectuées pendant la saison de pointe - juillet et août - durant les neuf heures et demie comprises entre 9 h et 19 h 30.

Toute augmentation significative du volume actuel rendrait nécessaire l'amélioration du système de traversiers entre Letete et l'Île Deer. La création d'un parc national marin résulterait en l'augmentation de la demande due aux visiteurs du parc, surtout s'il est aménagé selon l'option 2.

En tenant compte du fait que la capacité actuelle du service est à son maximum, le consultant en transport a recommandé qu'un nouveau traversier d'une capacité de 24 places soit mis en service dès la première année de l'aménagement du parc pour remplacer le MacLaren, et qu'un autre traversier de même capacité succède au Rigby environ 10 ans plus tard. Grâce à un horaire de 15 h par jour au cours de la saison de pointe, ce service aurait une capacité quotidienne de plus de 1200 voitures, et ce si les traversiers étaient remplis à 85% de leur capacité en période de pointe. Dans ce cas, les habitants de la région ainsi que les visiteurs du parc seraient convenablement servis, quelle que soit l'option retenue.

En dollars de 1984, les coûts d'immobilisations des améliorations apportées au service de traversiers s'élèveraient à 4 100 000 $ pour l'achat de chacun des nouveaux traversiers et à 100 000 $ pour la rénovation des quais. Le remplacement des deux traversiers entraînerait aussi des

augmentations mineures des coûts de fonctionnement et d'entretien (F&E).

8.3.2 **Réseau routier de la région des îles West**

Le consultant conclut qu'il n'y a pas lieu d'apporter d'améliorations importantes au réseau routier de l'île, étant donné le nombre de visiteurs attendus si un parc national marin était créé.

Les routes menant de St. George au quai du traversier à Letete sont suffisantes pour absorber les augmentations prévues de la circulation. L'augmentation de la circulation rendrait nécessaire l'aménagement, près des quais empruntés par les traversiers à Letete et à Butler Point, d'aires d'attente à doubles voies pour les véhicules attendant de monter à bord.

On devrait redresser le tracé et la pente des routes menant de Letete à la pointe Green, surtout si les options 1 ou 2 étaient retenues. Ceci améliorerait l'accès routier au rivage et n'impliquerait aucune relocalisation des résidences existantes.

Dans l'ensemble, les routes menant à l'île Campobello sont suffisantes pour absorber le trafic supplémentaire qu'entraînerait l'établissement d'un parc national marin. La route menant de la plage Wilsons au promontoire East Quoddy devrait être améliorée si les options 1 ou 2 étaient retenues.

8.3.3 Possibilité de liaison par pont avec l'île

En 1972, une étude préliminaire a été effectuée par le Nouveau-Brunswick pour évaluer la possibilité d'utiliser les îles Pendleton, McMaster et d'autres petites îles situées au nord de l'île Deer pour construire une chaîne de routes, de chaussées et de ponts, complétée par une courte traversée en bateau, afin de relier l'île à la terre ferme. Cette possibilité a été mentionné au cours de plusieurs des réunions tenues pour les habitants de l'île Deer et on a demandé qu'elle fasse l'objet d'un examen plus approfondi. Le consultant en transport a étudié cette possibilité et a recommandé son rejet pour les raisons suivantes:

1) Le nombre de visiteurs prévus ne justifie pas la dépense, évaluée à 32 millions de dollars de capital (en dollars de 1984).

2) On prévoit que la construction de chaussées aurait des effets négatifs importants sur l'industrie de la pêche.

9.0 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE RÉGIONAL

Du point de vue de Tourisme Nouveau-Brunswick, un parc national marin dans les îles West pourrait représenter le point central d'une destination touristique régionale englobant toute la région de la baie de Passamaquoddy. Cette partie du sud-ouest du Nouveau-Brunswick est depuis longtemps reconnue pour son potentiel touristique; St. Andrews en profite depuis de nombreuses années, mais cet afflux touristique général n'a pas entraîné d'investissements majeurs dans d'autres secteurs du comté de Charlotte.

Le nombre de visiteurs qu'il faut pour justifier de tels investissements ne se présentera pas dans la région de la baie de Passamaquoddy sans l'attrait exercé par la présence d'un parc national marin. À cet effet, le succès d'une stratégie visant à développer le tourisme régional tiendrait beaucoup à la création du parc.

En 1981, Tourisme Nouveau-Brunswick a fait paraître un document intitulé "A Tourism Sector Strategy for New Brunswick", destiné à assurer une orientation globale à l'industrie touristique de 1982 à 1986. Ce rapport recommande, entre autres, d'examiner avec Parcs Canada l'éventualité d'établir un parc national marin dans les îles West, et de mettre davantage en valeur la région de St. Andrews.

C'est ainsi que Tourisme Nouveau-Brunswick, dans le cadre de cette étude de faisabilité, a mis au point un plan de développement touristique pour la région de la baie de Passamaquoddy, recommandant les attractions et les aménagements complémentaires que pourrait offrir cette région en sus du parc national marin.

9.1 Objectifs du développement touristique

Ce plan de développement touristique est axé sur plusieurs objectifs.

Objectifs économiques

- Augmenter le potentiel économique et les possibilités d'emploi pour les résidants de la région en créant des sources de revenu et d'emploi supplémentaires;
- offrir une autre source de revenu dans une région dépendant depuis toujours de la pêche;
- identifier les possibilités de développement touristique régional associées à la création d'un parc national marin dans le secteur des îles West;
- contribuer à la rentabilité générale de la destination touristique que constituent les îles de la baie de Fundy.

Objectifs socio-culturels

- Permettre aux résidants, surtout ceux de l'île Deer, de conserver le plus possible l'identité socio-culturelle de leur région tout en pouvant participer au développement économique de celle-ci;
- contribuer à la survivance de l'île Deer comme collectivité, en termes de population et d'activité économique.

Objectifs industriels

- Permettre le développpement de l'industrie touristique dans la région sans perturber la pêche commerciale.

- Appuyer l'Association touristique des îles de la baie de Fundy.

9.2 Plan de développement touristique

Au départ, on veut offrir un grand éventail d'attraits et de services complétant ceux du parc national marin. Il s'agit ainsi de servir tous les groupes d'âge, les particuliers aussi bien que les familles, ainsi que divers groupes dont les intérêts et les ressources financières sont variés. Un parc national marin, par exemple, intéresserait beaucoup les plongeurs, mais il importe aussi qu'on y trouve assez d'installations pour attirer dans la région les non-plongeurs, qui représentent la plus grande partie du marché.

Le plan repose sur plusieurs facteurs de motivation. On recommande d'abord les aménagements et les services qu'il faut pour répondre aux besoins des visiteurs du parc. On mentionne aussi de nombreux attraits qui, tirant profit du pouvoir d'attraction du parc national marin, inciteraient les visiteurs à prolonger leur séjour dans la région.

Il existe dans la région d'autres aménagements, prévus ou en cours de réalisation, dont le succès n'est pas nécessairement tributaire du parc national marin, tel le projet actuellement en marche à l'île Campobello. Ces mises en valeur aideront à attirer le public voyageur dans le comté de Charlotte. De plus, beaucoup des attraits mentionnés dans le plan existent déjà d'une façon quelconque. À ce propos, le plan vise à suggérer comment on pourrait le mieux les

valoriser pour attirer plus de touristes et offrir des possibilités de revenu.

Le rôle du secteur privé

Le plan de développement touristique reconnaît également le rôle important du secteur privé dans l'implantation des installations et services touristiques dans la région. L'investissement du secteur privé constituerait à long terme l'avantage économique le plus marqué pour le comté de Charlotte et ses résidants. Même si la création d'un parc national marin stimulerait l'économie et assurerait un certain nombre d'emplois saisonniers et permanents, il n'en reste pas moins que le plus grand impact sur l'économie régionale proviendrait de l'activité économique liée à la prestation de services comme les hôtels, les motels, la restauration et les excursions en bateau, ainsi qu'à l'aménagement des diverses attractions.

Il serait fort important que les initiatives du secteurs privé soient aiguillonnées d'une façon telle que les résidants puissent y participer.

Développement touristique et options d'aménagement du parc national marin

Les trois options d'aménagement présentées à la section 6.1, comportent des caractéristiques bien précises quant à l'emplacement et à l'aménagement des attractions et des services touristiques. Selon l'option 1, le centre d'accueil serait situé à la pointe Green et il n'y aurait aucune installation sur les îles Deer ou Campobello. De toute évidence, dans cette option, il faudrait

mettre en vedette les attractions de la terre ferme et ne procéder qu'à des aménagements mineurs sur les îles. Il faudrait faire de même dans l'option 3, tout en mettant encore davantage l'accent sur la région de St. Andrews. D'autre part, l'option 2 prévoit un aménagement secondaire à la pointe Green et un plus grand centre d'accueil sur les îles Deer et Campobello. En conséquence, selon cette option, il faudrait avoir plus d'attractions et de services sur les îles.

9.2.1 Attractions et services touristiques

Toute stratégie de développement touristique doit comprendre les éléments essentiels suivants: attractions, services de soutien et commercialisation. Aux fins de la présente étude, on n'étudiera ici que les deux premiers éléments du plan de développement touristique pour la région de la baie de Passamaquoddy.

9.2.1.1 Attractions proposées

Par attraction touristique, on entend toute caractéristique anthropique ou naturelle qui attirerait les touristes dans une région, qui les retiendrait une fois qu'ils y sont arrivés et qui constituerait pendant leur séjour une source de distraction, d'intérêt ou de stimulation. Sous l'aspect régional, tout particulièrement dans le contexte du plan, le parc national marin

proposé constituerait une attraction touristique majeure qui attirerait les touristes dans la région. Les attractions touristiques peuvent être basées sur les ressources naturelles, historiques ou culturelles déjà existantes, ou bien elles peuvent être aménagées à des fins récréatives, éducatives et commerciales. Voici un résumé des attractions proposées, selon leur catégorie, préparé par Tourisme Nouveau-Brunswick.

Attractions basées sur les ressources

	Endroit	**Recommandation**
1)	Promontoire Oven	- Aménager un parc marin provincial d'utilisation diurne, englobant la péninsule et les eaux adjacentes. - La province devrait acheter le reste du terrain sur le promontoire. - Le parc devrait être aménagé en fonction d'une utilisation récréative diurne et comprendre, au rivage, des aires de plongée de calibre "débutant".
2)	Belvédère Old Sow	- Aménager une installation d'interprétation à Deer Island Point tout en

		réaménageant les installations d'utilisation diurne et de camping.
3)	Randonnée pédestre côtière	- Établir un réseau de sentiers auto-guidés de randonnée pédestre côtière pour permettre la randonnée, la pratique de la photographie et les pique-niques.
4)	Circuits routiers auto-guidés	- Aménager des circuits routiers auto-guidés dans la région, comprenant les îles Deer et Campobello et le littoral de la baie de Passamaquoddy.
5)	Rivière Sainte-Croix	- Développer davantage le potentiel récréatif et touristique de ce cours d'eau, proposé comme "rivière du patrimoine canadien", tout en assurant la protection de la valeur exceptionnelle de la rivière au point de vue naturel et historique.
Attractions historiques et culturelles		
6)	Île Indian	- Faire du domaine Chaffey une importante ressource historique et une attraction touristique, aux niveaux régional et provincial. - Le secteur privé ou des groupes communautaires pourraient procéder aux aménagements, sans que le

		gouvernement n'ait à se porter acquéreur.
7)	Île Sainte-Croix	- Fournir des installations d'interprétation à un centre d'interprétation adjacent à la route 127, à St. Andrews, pour sensibiliser les visiteurs à l'importance historique de l'île Sainte-Croix.
8)	Île Ministers	- Aménager l'île Ministers de façon appropriée pour un parc national marin.
9)	Parc international Roosevelt-Campobello	- Parcs Canada devrait collaborer dans la gestion du parc international, pour que les collectivités locales en tirent avantage au maximum.
10)	Festivals	- Tenir un festival marin annuel, éventuellement à St. Andrews, pour célébrer et promouvoir l'environnement marin, la pêche et la plongée sous-marine. - Organiser les événements spéciaux axés sur la plongée sous-marine pendant plusieurs longues fins de semaine, pour promouvoir cette activité dans les îles West.
Attractions récréatives		
11)	Deer Island Point	- Le terrain de camping et l'aire d'utilisation diurne devraient être réaménagés et

		rénovés ou convertis pour utilisation diurne seulement.
12)	Terrain de camping de l'île Deer	- Si Deer Island Point est convertie en une aire d'utilisation diurne, il faudrait trouver un autre endroit sur l'île pour y aménager un terrain de camping.
13)	Parcours de golf de Campobello	- Il faudrait étudier la possibilité d'élargir le parcours de golf actuel dans le parc provincial Herring Cove.
14)	Aménagement d'aires de plongée	- Entreprendre l'inventaire de sites potentiels de plongée accessibles depuis le rivage, dans le comté de Charlotte, et publier une brochure pour les promouvoir. - Aménager plusieurs sites de plongée pour permettre aux débutants de plonger dans les lieux intéressants. À cette fin, il faudrait améliorer les endroits facilement accessibles en y ajoutant des embarcations submergées ou en y créant des récifs artificiels.
Attractions éducatives		
15)	Centre artistique et écologique de Sunbury Shores	- Il faudrait encourager ce centre et d'autres organisations semblables à

		élargir les thèmes traités pour y englober des questions relatives à un parc national marin.
		- Il faudrait envisager de faire appel à ces groupes dans le parc projeté pour assurer des programmes d'interprétation.
16)	Laboratoire de sciences marines Huntsman	- Le laboratoire de sciences marines Huntsman entreprend actuellement une campagne de financement pour agrandir ses installations. Ces installations agrandies constitueraient un complément aux aménagements proposés pour le parc marin; si celui-ci était créé, il faudrait tirer parti de ces installations dans l'interprétation générale des ressources de la région.
17)	Excursions en mer	- Il faudrait étudier la possibilité d'augmenter les services commerciaux actuels d'excursions en mer.
Attractions commerciales		
18)	Campobello Development Company	- Les projets d'aménagement sur l'île Campobello devraient être intégrés au processus de planification du parc. Ces projets du secteur privé contribueront de façon

importante à l'infrastructure des services nécessaires aux visiteurs du parc.

19) Pêche et tourisme

- Envisager d'aménager commercialement certaines installations de pêche particulièrement intéressantes comme les trappes à hareng, les étangs à homard et les parcs d'aquiculture pour en permettre l'accès aux touristes à des fins d'interprétation.
- Ces installations pourraient également servir à la vente directe des produits de la pêche, dans un village de pêcheurs.

9.2.1.2 **Services de soutien et infrastructure**

L'infrastructure des services comprend toutes les installations qui ne constituent pas en elles-mêmes des attractions mais qui sont nécessaires pour répondre aux besoins matériels et autres des touristes: hébergement, restauration, stations-service et autres commerces de détail.

C'est le domaine de l'infrastructure des services qui offre au secteur privé la possibilité de générer le plus d'avantages

économiques (revenus et emplois), en marge de l'établissement d'un parc marin national. Ces activités seraient pour la plupart saisonnières. Le genre et la quantité de services requis dans la région varient fortement selon les trois options d'aménagement proposées.

Hébergement

Il existe de nombreux types d'hébergement, depuis les terrains de camping jusqu'aux établissements plus ou moins luxueux: hôtels, motels, chalets, auberges de campagne, "bed and breakfast", etc. Si l'on veut que le parc marin national et l'industrie touristique régionale connaissent le succès, il est important de bien héberger les visiteurs pour ainsi les inciter à demeurer plus d'une journée dans la région.

Le comté de Charlotte compte actuellement un large éventail d'établissements d'hébergement, répartis sur tout le littoral et variant grandement dans la qualité et les services offerts. C'est toutefois à St. Andrews qu'on trouve la plus forte concentration, soit 46,5% de toutes les unités d'hébergement. La région

immédiatement voisine du parc national marin, sur les îles Campobello et Deer et à St. George, ne possède que 8,7% des unités d'hébergement du comté. La Campobello Development Company propose de construire un important établissement d'hébergement sur son domaine à Campobello. Cette nouvelle entreprise de type hôtel/motel augmenterait sensiblement la part de cette région dans le marché de l'hébergement. La domination de St. Andrews sur ce marché place cette ville dans une position avantageuse pour rafler le maximum d'avantage économique de la création du parc marin, particulièrement si l'on adoptait l'option d'aménagement n° 3.

Les taux d'occupation en saison de pointe (juin-septembre) constituent également un bon indicatif pour savoir si la capacité d'hébergement actuelle suffirait à répondre à la nouvelle demande. Pendant la période de 1979 à 1983, le taux d'occupation en saison de pointe sur les îles Deer et Campobello a varié de 47% à 59%, alors qu'au cours de la saison intermédiaire, le taux était de 24% à 42% (ces moyennes

tiennent compte du secteur Grand Manan). À St. Andrews, les taux d'occupation pour les mêmes périodes sont de 60% et 35% (1983) respectivement.

Un autre important facteur qu'il faut considérer, c'est la capacité de chaque établissement à accueillir les groupes voyageant par autobus. Bien peu des établissements dans le comté de Charlotte ont actuellement cette capacité, et ceux qui l'ont sont tous situés à St. Andrews, mais cette situation changera lorsque l'hôtel/motel prévu sur l'île Campobello sera terminé.

Même s'il semble que la création d'un parc national marin justifierait l'établissement de nouveaux services d'hébergement plus nombreux et d'une plus grande qualité dans la région des îles West, l'étude sur le tourisme n'a pu fournir d'information solide sur l'accroissement prévu dans la demande de nouveaux services ou de nouvelles installations. En conséquence, voici la recommandation proposée à cet égard:

Recommandation:
Qu'après trois années d'activité du parc, on mène une étude

générale sur les besoins d'hébergement pour la région de la baie de Passamaquoddy en se basant sur le rendement de cette industrie au cours des trois dernières années. Dans cette étude, on pourrait se servir des taux d'occupation précis pour les îles Deer et Campobello ainsi que du nombre effectif de visiteurs au cours de cette période.

Services de restauration

Le grand public trouve également dans le comté de Charlotte toute la gamme des services de restauration: grands restaurants, casse-croûte, restauroutes, comptoirs de fruits de mer frais et préparés, etc. Comme c'est le cas du secteur de l'hébergement, ces établissements varient considérablement quant à leur qualité, aux prix demandés et à leur répartition.

Compte tenu du surcroît de visiteurs qu'entraînerait probablement la création d'un parc national marin, on estime que le secteur privé serait en mesure d'augmenter le nombre de restaurants et autres services de restauration à St. George, à Back Bay/Letete et aux îles Deer et

Campobello, dépendamment jusqu'à un certain point de l'option d'aménagement choisie. Il semblerait que la capacité actuelle à St. Andrews et à St. Stephen soit appropriée et l'augmentation des visites ne ferait qu'en améliorer la rentabilité.

Recommandations:

1) Particulièrement si l'on adopte l'option 1, encourager le secteur privé à ouvrir des restaurants dans la région de St. George/Letete Back Bay.

2) Si l'on adopte l'option 2, augmenter les services de ce type sur l'île Deer et l'île Campobello.

Services de plongée sous-marine

Du point de vue de Tourisme Nouveau-Brunswick, les îles West ont le potentiel pour devenir un centre de plongée sous-marine d'envergure nationale et internationale si l'on y fournit les services d'appui nécessaires et si l'on implante un programme dynamique de promotion et de commercialisation.

Au Nouveau-Brunswick, les magasins qui offrent un éventail complet de services aux plongeurs (air comprimé, vente, location et réparation d'équipement, formation et certification des plongeurs et organisation d'excursions) ne sont pas monnaie courante. Un seul de ces magasins se trouve dans la partie sud de la province, soit à Moncton, ce qui est trop éloigné pour être utile aux plongeurs des îles West. Dans la région du comté de Charlotte, il y a deux boutiques où les plongeurs peuvent remplir leurs bouteilles d'air comprimé: une à St. George et l'autre à Sealy's Cove. Ce dernier magasin fait un peu de vente et de location d'articles de plongée.

L'établissement d'un parc national marin dans les îles West stimulerait la demande régionale de points de service où les plongeurs pourraient faire remplir leurs bouteilles et louer de l'équipement.

Les boutiques de plongée constituent l'endroit idéal où les plongeurs en visite peuvent s'inscrire à une excursion de plongée. Ces excursions pourraient varier d'une demi-

journée à une journée entière. Les exploitants de la boutique pourraient soit utiliser leur propre embarcation, soit retenir les services d'un pêcheur local ou d'un entrepreneur.

Des excursions de plongée pour les groupes peuvent également être organisées indépendamment par des pêcheurs locaux, qui n'auraient qu'à modifier légèrement leur embarcation de pêche. Selon les estimations de Tourisme Nouveau-Brunswick, la première année d'exploitation du parc, si 600 plongeurs se rendaient dans le parc et si 80% d'entre eux désiraient avoir accès aux sites de plongée désignés, cela impliquerait environ 40 excursions nolisées par saison, avec une capacité moyenne de 12 plongeurs par embarcation. À la cinquième année, on s'attend à 200 excursions nolisées et, à la dixième année, à environ 480 excursions (quatre par jour) pour une saison de quatre mois. Aux taux actuels, chaque excursion pourrait rapporter de 150 $ à 200 $ au propriétaire de l'embarcation, ou environ 100 000 $ par saison. À noter que pour attirer les plongeurs dans une région, il

est extrêmement important d'avoir sur les lieux un caisson de décompression et de disposer d'un personnel formé à son utilisation. Cela s'avère tout particulièrement nécessaire lorsque l'eau du secteur est profonde et froide.

Recommandations:

1) Encourager le secteur privé à assurer tous les services de plongée, y compris les stations de remplissage des bouteilles d'air comprimé et la location d'équipement.

2) Installer un caisson de décompression dans la région des îles West et disposer d'un personnel entraîné à son fonctionnement.

Autres services touristiques requis

En sus des attractions elles-mêmes, la prestation de services convenables d'hébergement et de restauration constitue une condition essentielle au succès de toute destination touristique.

On peut aussi ajouter l'augmentation de l'offre d'artisanat local, l'organisation

d'excursions régionales en autobus, l'établissement de parcours routiers et pédestres auto-guidés, une programmation radiophonique pour les touristes et une plus grande variété de magasins de détail pour la vente ou la location d'équipement. L'accroissement du trafic routier rendra nécessaire l'ouverture et l'expansion de nombreux garages et stations-service.

Il faudrait également aménager de nouvelles installations pour desservir les plaisanciers. Par sa nature même, le parc national marin serait accessible par bateau (privé ou nolisé). Certains visiteurs arriveraient par bateau, et d'autres apporteraient leur embarcation pour l'y mettre à l'eau. De plus, il faudrait assurer un service de navette ou de "taxi" marin pour transporter les visiteurs en différents endroits à l'intérieur et à l'extérieur du parc; enfin, il faudrait aménager d'autres postes d'amarrage en plus de ceux qui sont déjà utilisés à pleine capacité par les pêcheurs commerciaux.

La construction d'un port de plaisance public, dans le secteur proposé du parc marin, répondrait à ces besoins. L'absence de telles installations décourage actuellement les plaisanciers de visiter la région de la baie de Passamaquoddy. De même, il n'y a aucune installation convenable à Letete ou sur les îles Deer ou Campobello. Il faudrait aménager un port de plaisance où l'on trouverait tous les services: location de postes d'amarrage, vidange des réservoirs septiques, approvisionnement en eau et en carburant, etc.; et à terre, des douches, des salles de toilette, un magasin de fournitures marines et des installations de halage (pour les réparations). Tourisme Nouveau-Brunswick, de concert avec la Direction des ports pour petits bateaux, (Pêches et Océans Canada) a entrepris de planifier un réseau provincial de ports de plaisance pour dégager les besoins et les priorités en la matière.

Recommandations:

1) Créer une organisation chargée de stimuler la production et la commercialisation de

l'artisanat local dans la région des Îles West.

2) Que cette organisation, une fois créée, mette sur pied un programme de formation en artisanat.

3) Utiliser les résultats du projet de réseau de ports de plaisance, actuellement en voie de préparation, pour établir les priorités concernant l'aménagement de ports de plaisance dans la région générale du futur parc marin.

9.2.1.3 **Éducation et formation du public**

Il est essentiel, pour que l'établissement d'un parc marin national dans les Îles West connaisse le succès, que l'on implante un programme d'éducation et de formation pour préparer le public à accueillir les touristes et pour permettre aux résidants de la région de profiter des possibilités d'emploi.

Un programme d'éducation du public pourrait prendre la forme d'ateliers, de rencontres publiques, de séances d'information, des tournées de

sensibilisation et des contacts quotidiens avec le public.

Quant aux besoins en formation, la meilleure façon de les combler serait de tirer parti des établissements en place, comme les collèges communautaires, et de profiter des activités de formation offertes par différents ministères provinciaux et le Centre d'emploi et d'immigration du Canada.

Recommandation

1) Si un parc national marin est créé, mettre sur pied un programme général d'éducation et de formation pour la région.

10.0 ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ

Comme il est indiqué à la section 2.0 du présent rapport, l'étude de faisabilité des îles West consiste principalement à déterminer la possibilité de créer un parc national marin dans le secteur des îles West. Une fois relevés et analysés les questions et les problèmes signalés par Parcs Canada, Tourisme Nouveau-Brunswick et la population locale, il reste à évaluer en fonction des critères de faisabilité les mesures et les programmes de gestion recommandés et exposés dans le rapport.

10.1 Évaluation des critères de faisabilité

Politique sur les parcs marins nationaux

1) **Critère: Que l'exploitation, la gestion et l'aménagement d'un parc national marin dans le secteur des îles West se fassent d'une façon qui respecte les dispositions de la politique provisoire sur les parcs marins nationaux.**
Évaluation: Réalisable sous condition
Examen de la question: Dans l'ensemble, les mesures et les lignes directrices de gestion proposées dans le présent rapport sont conformes à la politique provisoire sur les parcs marins nationaux. Les questions rattachées à des aspects précis de la politique provisoire sont traitées ci-dessous.

Protection et conservation des ressources

2) **Critère: Que le secteur des îles West a l'étude représente les caractéristiques biologiques, physiques et océanographiques de la région marine de la baie de Fundy.**

Évaluation: Réalisable
Examen de la question: Des études scientifiques récentes montrent que les eaux marines du secteur des îles West représentent très bien les thèmes marins caractéristiques de la partie externe de la baie de Fundy.

3) **Critère: Qu'il soit possible d'assurer la conservation à long terme des ressources marines dans le secteur proposé pour le parc marin, afin de maintenir les processus écologiques ainsi que la diversité, la productivité et l'abondance des espèces.**
Évaluation: Réalisable
Examen de la question: La conservation à long terme des ressources marines du secteur proposé serait possible si un accord de gestion commune avec d'autres ministères et organismes publics, le ministère des Pêches et Océans et le ministère des Transports notamment, pouvait être conclu pour l'administration des ressources comprises dans les limites du parc marin. Parcs Canada est parvenu à un accord de principe au niveau du personnel avec ces deux ministères en vue de l'établissement d'un cadre de gestion commune pour le parc national marin.

4) **Critère: Que les menaces possibles à l'environnement naturel du secteur, particulièrement en ce qui concerne la qualité de l'eau, soient réduites au maximum et puissent être maintenues à un niveau acceptable et contrôlable.**

Évaluation: Réalisable
Examen de la question: Même s'il existe des fateurs menaçant la qualité environnementale du secteur des îles West, aucun de ceux-ci ne se fait actuellement sentir de façon importante sur le secteur à l'étude, et la qualité de l'eau des îles West demeure élevée. Cette situation semble contrôlable.

5) **Critère: Que le secteur ait subi peu de modifications par l'homme ou, si des modifications importantes ont été apportées, puisse facilement être remis à l'état naturel.**
Évaluation: Réalisable
Examen de la question: L'effet de l'homme sur l'environnement des îles West se révèle principalement par les activités passées et actuelles liées à la pêche commerciale. De petits villages de pêcheurs, disséminés le long des côtes, les nombreuses trappes à hareng dans tout le secteur et les signes occasionnels d'activités minières ou agricoles passées ont modifié le milieu mais pas au point d'avoir détruit ses valeurs naturelles. Ces modifications, en fait, apportent une contribution précieuse aux traits culturels du secteur et se prêtent très bien à l'interprétation des rapports entre l'homme et la mer.

6) **Critère: Qu'on puisse assurer la conservation de toutes les espèces indigènes de faune et de flore, ainsi que la protection de certaines ressources (rares, menacées d'extinction ou en**

danger d'extinction) et des habitats essentiels à leur survie, dans les limites du secteur proposé pour le parc national marin.
Évaluation: Réalisable sous condition
Examen de la question: Il faut effectuer de nouvelles recherches afin de déterminer les éventuelles espèces rares, menacées ou en danger d'extinction dans le secteur à l'étude et d'établir leurs besoins en habitat. Les dernières recherches scientifiques indiquent que le secteur à l'étude s'insère dans une région qui est un habitat d'été important pour la baleine noire de l'Atlantique Nord, une espèce en danger d'extinction; il n'a été possible, cependant, d'inclure qu'une très petite partie de cet habitat dans le projet de parc. Il faudrait, pour protéger davantage cet habitat, coopérer avec le ministère des Pêches et Océans et des organismes chargés de la gestion, de l'observation et de l'étude des baleines. Les limites proposées pour le parc englobent aussi un important habitat pour un certain nombre d'autres cétacés dont le marsouin commun, le rorqual commun, le petit rorqual et le rorqual à bosse ainsi que pour de nombreuses espèces d'oiseaux de mer et d'oiseaux de proie.

7) **Critère: Que les ressources historiques, archéologiques et culturelles d'intérêt puissent être protégées dans les limites du secteur proposé pour le parc national marin.**
Évaluation: Réalisable

Examen de la question: Parmi les ressources d'intérêt historique, archéologique et culturel dont l'inclusion dans le parc national marin a été recommandée, se trouvent les ressources historiques et archéologiques sur les îles qu'on se propose d'acquérir, ainsi que les épaves et les autres ressources historiques marines qui peuvent reposer au fond de l'océan. Même si des questions d'ordre juridique concernant la propriété et la gestion de ces dernières doivent encore être réglées avec le ministère des Transports et le Nouveau-Brunswick, il serait sans doute possible d'assurer la protection à long terme de ces ressources.

8) **Critère: Que les ressources naturelles du parc national marin soient administrées de façon à les protéger contre les activités humaines, afin qu'elles puissent être transmises intactes aux générations futures.**
Évaluation: Réalisable
Examen de la question: Il est très réalisable d'administrer les ressources d'un parc marin national dans le secteur des îles West de façon à les laisser intactes pour les générations futures. Les installations du parc et les activités des visiteurs seront planifiées de façon à minimiser tout dommage possible aux ressources du parc. À cause de la poursuite de la pêche commerciale, la conservation à long terme des ressources marines et de leur habitat sera le premier objectif de gestion.

9) **Critère: Que les opérations de pêche commerciale endommageant le fond océanique puissent être tenues au minimum.**
Évaluation: Réalisable sous condition
Examen de la question: Ce critère porte particulièrement sur la pêche à la drague du pétoncle et des poissons de fond dans le secteur des îles West à l'étude et sur l'effet qu'elle peut avoir sur les espèces du fond de la mer. On ne connaît pas avec certitude ni l'ampleur de cette pêche ni les effets réels qu'elles peut avoir sur le fond marin. Des recherches à d'autres endroits sur les effets de ces méthodes de pêche indiqueraient qu'il y a un risque de dégradation du fond marin. Il faut effectuer d'autres recherches dans le secteur des îles West afin de déterminer l'ampleur des effets à cet endroit.

Conformément à la section 2.3.6 de la politique sur les parcs marins nationaux, la position suivante a été adoptée pour le secteur des îles West: "Parcs Canada "travaillerait" en collaboration avec le MPO et l'industrie de la pêche pour minimiser l'application de méthodes de pêche inappropriées et l'utilisation d'engins qui détruisent le fond de la mer. Lorsque l'on "soupçonnerait" la possibilité de conséquences nuisibles sur les habitats et les écosystèmes marins, des études de contrôle seront entreprises pour évaluer l'ampleur du problème. Si l'on constate des conséquences importantes, Parcs Canada "travaillerait" en étroite collaboration avec le MPO et

l'industrie de la pêche pour trouver des solutions de gestion qui soient mutuellement acceptables. Ces solutions "feraient" partie du plan négocié de gestion des pêches dans le parc."

Il semblerait, que l'ampleur et la valeur relative de ces pêches dans le secteur des îles West ne soient pas considérables; des solutions mutuellement acceptables pourraient vraisemblablement être trouvées, le cas échéant.

10) **Critère: Que la pêche commerciale, sportive et familiale puisse se poursuivre à l'intérieur du parc marin national, et que tous conflits entre la pêche et le but et les objectifs du parc puissent être réglés à la satisfaction de tous les intéressés.**
Évaluation: Réalisable sous condition
Examen de la question: Au cours des consultations du public, il y a eu plusieurs questions de soulevées portant sur ces pêches et la gestion du parc national marin. Nous nous sommes donné beaucoup de mal pour établir des lignes directrices et proposer des mécanismes pour régler ces questions, dans toute la mesure du possible, dans les limites de la présente étude de faisabilité. Les questions devront toutes être discutées et négociées avec les parties intéressées; il faudra peut-être s'en remettre à la gestion concrète sur le terrain avant que des solutions puissent être trouvées et puissent être appliquées si un parc était créé.

11) **Critère: Que la pêche maritime commerciale puisse être administrée de concert avec le ministère des Pêches et Océans conformément à la politique provisoire sur les parcs marins nationaux, tout en respectant les buts et les objectifs de gestion du ministère des Pêches et Océans ainsi que les buts sociaux et économiques de la province du Nouveau-Brunswick et de la population du secteur des îles West.**

Évaluation: Réalisable sous condition

Examen de la question: Après plusieurs discussions avec des représentants du ministère des Pêches et Océans, une entente a été conclue au sujet des lignes directrices qui avaient été recommandées pour toutes les ressources naturelles du secteur des îles West ainsi que pour la pêche commerciale locale, comme il est indiqué à la section 5.0 du rapport. De plus, il semblerait possible de conclure un accord de gestion commune entre Parcs Canada et les deux ministères mentionnés comme il est indiqué à la section 7.0. Les termes d'un tel accord ainsi que des lignes directrices concernant la gestion des ressources, pourraient être définis à une date ultérieure et modifiés au besoin, selon l'expérience acquise dans la gestion du parc.

Il faudra attendre les résultats de la phase 2 (consultation du public) avant de déterminer dans quelle mesure les populations locales acceptent les recommandations de la phase 1 de l'étude de faisabilité.

12) **Critère: Que les conditions actuelles de la navigation pour la pêche commerciale, le transport maritime et d'autres fins continuent de s'appliquer dans le parc national marin en accord avec les objectifs généraux du parc.**
Évaluation: Réalisable
Examen de la question: La navigation commerciale ne serait aucunement perturbée par la création d'un parc national marin et continuerait de relever de Transports Canada. La flotte de pêche commerciale conserverait aussi ses routes de navigation actuelles dans les eaux du parc marin. Tous règlements concernant la navigation de plaisance ne toucheraient que partiellement, sinon pas du tout, la circulation actuelle des bateaux de plaisance.

13) **Critère: Que le règlement de toutes revendications des autochtones au sujet de terres incluses dans le secteur du parc proposé n'empêche pas la création d'un parc marin national.**
Évaluation: Réalisable
Examen de la question: Aucune revendication connue des autochtones n'est applicable à ce secteur.

14) **Critère: Que la chasse sportive soit interdite dans le secteur proposé pour le parc national marin.**
Évaluation: Réalisable
Examen de la question: La chasse sportive des mammifères terrestres ou des oiseaux de mer ne

serait pas autorisée dans un parc national marin. Cette interdiction aurait un effet négligeable sur la chasse ou le piégeage de mammifères ainsi que sur la chasse hivernale des oiseaux de mer.

15) **Critère: Que l'on n'ait pas à renoncer à la possibilité d'utiliser les ressources commerciales renouvelables ou non renouvelables d'importance à la suite de la création du parc.**
Évaluation: Réalisable
Examen de la question: Il semblerait que l'on n'ait à renoncer à aucune possibilité d'utiliser les ressources renouvelables ou non renouvelables d'importance à la suite de la création du parc.

16) **Critères: Qu'il soit possible de mettre fin à un coût raisonnable à l'exploration ou à l'exploitation de toute ressource non renouvelable.**
Évaluation: Réalisable
Examen de la question: Il n'y a aucun potentiel connu dans le secteur des îles West pour l'exploitation d'hydrocarbures et les deux seuls forages exploratoires effectués dans la baie de Fundy ont donné des résultats négatifs. L'extraction de sable et de gravier sur la côte de la baie Passamaquoddy est déjà interdite par les lois du Nouveau-Brunswick. L'exploration minière antérieure sur certaines des îles n'a révélé aucun gisement économiquement exploitable et il n'y a eu

aucune exploitation minière depuis de nombreuses années. Conséquemment, les coûts reliés à la cessation de l'extraction de ressources non renouvelables suite à la création d'un parc national marin seraient minimes ou inexistants.

Appréciation, connaissance et jouissance par le public

17) **Critère: Que l'on offre aux Canadiens des possibilités leur permettant de mieux comprendre et apprécier les ressources de leur patrimoine maritime et les questions soulevées par la conservation ou la protection et l'utilisation à long terme de ces ressources.**
Évaluation: Réalisable
Examen de la question: Le secteur des îles West offre de nombreux endroits où Parcs Canada ou le secteur privé peuvent mettre en place des services d'accueil et des installations destinées aux visiteurs pour l'interprétation des thèmes marins des îles West, de façon à mieux faire connaître et comprendre le milieu marin et les rapports entre l'homme et la mer. Dans certains cas, il faudra aussi la collaboration et le concours des pêcheurs locaux ainsi que d'autres membres des communautés locales. Tourisme Nouveau-Brunswick a aussi recommandé plusieurs installations touristiques dans la région, la plupart devant être fournies par le secteur privé, qui permettraient aux visiteurs de connaître les lieux et d'en jouir.

18) **Critère: Que les services d'accueil, les installations et les programmes destinés aux visiteurs soient administrés de façon à perturber le moins possible le mode de vie des habitants de la région.**
Évaluation: Réalisable sous condition
Examen de la question: Les répercussions possibles du parc sur les moyens d'existence et le style de vie de la population locale représentent l'un des problèmes les plus graves soulevés lors des consultations du public. Ces craintes sont principalement causées par les effets possibles de l'augmentation du nombre de bateaux sur la pêche commerciale et de la hausse du nombre de visiteurs surtout sur le style de vie, en raison, notamment, de l'augmentation du traffic, du crime et du vandalisme. Les trois options d'aménagement et les lignes directrices sur la gestion de l'utilisation du parc par les visiteurs visent à régler ces problèmes. Il faudra de nouvelles consultations du public pour en déterminer la faisabilité.

Les trois options amèneraient une répartition différente des effets économiques et sociaux de l'aménagement du parc. L'option 1 concentrerait les effets dans la région de Letete, tandis que dans l'option 3, les effets seraient minimes dans le secteur des îles West et se produiraient à St. Andrews, mais seraient beaucoup moins importants à cause de l'infrastructure existante dans cette agglomération. L'option 2 permettrait de

répartir les effets plus largement dans tout le secteur des îles West. La question de la hausse de la circulation est liée étroitement à la capacité du système de transport par traversier de l'île Deer et à l'augmentation éventuelle de cette capacité. L'option 2 dépend, dans une grande mesure, de l'accroissement de la capacité du système de traversier si l'on veut éviter tout inconvénient résultant de l'augmentation du trafic.

Les lignes directrices sur la gestion de l'utilisation du parc par les visiteurs comportent des dispositions sur le contrôle des activités récréatives qui, dans les eaux du parc, peuvent se répercuter sur la pêche commerciale. Entre autres, on prévoit favoriser le recours aux excursions en bateau, selon un horaire établi et suivant des routes définies; désigner des aires bien délimitées pour la plongée sous-marine; réglementer la navigation de plaisance; et avertir les visiteurs au sujet des endroits à ne pas perturber. On souhaite ainsi minimiser les effets possibles sur la pêche commerciale. L'application de ces contrôles semblerait réalisable.

19) **Critère: Que la circulation des bateaux dans le parc marin national soit administrée de manière à permettre au public d'utiliser les lieux sans danger et à créer le moins possible de conflits entre les fins récréatives et les fins commerciales.**

Évaluation: Réalisable
Examen de la question: Comme il est indiqué au critère de faisabilité 12, la navigation de commerce et la navigation de pêche se poursuivraient et leurs routes traditionnelles ne seraient pas modifiées. La réglementation de la navigation de plaisance viserait à éviter le plus possible la perturbation de la pêche et à assurer la sécurité du public et la protection de l'environnement.

20) **Critère: Que les effets sur les régions adjacentes des Îles West provenant de l'accroissement du nombre de visiteurs par suite de la création d'un parc national marin soient acceptables et contrôlables.**
Évaluation: Réalisable sous condition
Examen de la question: Cette question a été traitée au critère de faisabilité 18.

<u>Acquisition des terres</u>

21) **Critère: Que les terres appropriées puissent être acquises par règlement négocié.**
Évaluation: Réalisable
Examen de la question: Étant donné la gamme d'options d'aménagement et la petite superficie de terre dont l'acquisition est jugée essentielle, il est raisonnable de supposer que ce critère pourra être respecté même si l'on ne sait si certaines parcelles de terre seront disponibles.

Services locaux et infrastructure

22) **Critère: Que le secteur public ou le secteur privé fournissent, à coût raisonnable, les services nécessaires pour répondre à la demande accrue suscitée par les visiteurs, et notamment au chapitre de l'hébergement, de la restauration, du transport et du réseau d'eau et d'égout.**

Évaluation: A. Services (sauf le transport) - Réalisable

Examen de la question: À l'heure actuelle, l'infrastructure des services (hébergement, services de restauration, eau et égout) dans la région est suffisante pour répondre à la demande des visiteurs dans les premières années du parc. Au fur et à mesure que cette demande croîtra, le secteur privé fera des aménagements et offrira les installations nécessaires.

Évaluation: B. Services (transport) - réalisable sous condition

Examen de la question: La création d'un parc national marin entraînerait une augmentation du nombre de passagers pour le système de traversier entre l'île Deer et Letete qui opère déjà à sa pleine capacité en saison de pointe. L'accroissement de la demande serait fonction de l'option d'aménagement retenue; l'option 2 amènerait la plus forte demande. L'amélioration du système devrait alors être envisagée. Dans l'ensemble, le réseau routier actuel pourrait répondre à toute augmentation de la circulation. Il faudrait, cependant,

apporter des améliorations au tracé des chemins d'accès du promontoire East Quoddy et de la pointe Green. La réalisation de ce critère dépend de la disponibilité des fonds requis pour financer ces rénovations.

Aménagement, exploitation et entretien du parc

23) **Critère: Que les coûts entraînés par l'aménagement des installations et des services du parc, ainsi que par leur fonctionnement et leur entretien à long terme, soient raisonnables.**

Évaluation: Réalisable sous condition

Examen de la question: Les coûts approximatifs aux postes des immobilisations et du fonctionnement et de l'entretien, ainsi que les besoins en main-d'oeuvre, ont été calculés pour les trois options d'aménagement. Les coûts d'investissement reliés à l'aménagement du parc s'élèveraient approximativement à 14 millions de dollars. Une fois que le parc aura atteint son plein rendement opérationnel, les coûts de fonctionnement et d'entretien (F&E) seraient de l'ordre approximatif de 760 000 $ à 1,3 millions de dollars, et cela nécessiterait un supplément de 26 à 31 années-personnes. Les besoins en main-d'oeuvre sont cités en équivalents année-personne (A-P), ce qui tient compte du fait que certaines tâches de fonctionnement et d'entretien peuvent être exécutées sous contrat.

Il appartient au ministère fédéral de l'Environnement et au Cabinet (par leur approbation) et au Parlement (en approuvant ou

non les fonds) de décider si ces coûts sont raisonnables et peuvent être inclus dans le budget de Parcs Canada.

Effets économiques et sociaux

24) **Critère: Que les effets de la création d'un parc sur les conditions sociales et économiques de la région environnante soient bénéfiques.**

Évaluation: Réalisable sous condition

Examen de la question: Les effets économiqueset sociaux de la création d'un parc national marin dans le secteur des îles West sont nombreux et divers; leur type et leur répartition sont entièrement fonction de l'option d'aménagement retenue. La section 8.2 décrit ces effets. Il faudrait de nouvelles consultations du public à la phase 2 pour discuter de ces questions plus avant avec la population locale et déterminer les mesures d'atténuation à prendre.

Il semble que les effets économiques de la création d'un parc seraient bénéfiques, tant à l'échelle provinciale que pour le comté de Charlotte. L'ampleur des avantages dans la région dépendrait, dans une certaine mesure, de l'initiative de l'industrie privée locale. Toutefois, certains avantages se feraient sentir localement, tant à la phase de la construction qu'à celle de l'exploitation, grâce à la création d'emplois et à l'achat de biens et de services dans la région.

25) **Critère: Que les résidants aient la possibilité de trouver des emplois et de participer à des entreprises commerciales rattachées à la gestion et à l'exploitation du parc.**
Évaluation: Réalisable
Examen de la question: On estime que le comté de Charlotte pourrait fournir 100% des travailleurs de la construction requis pour l'aménagement du parc, et environ 70% de la main-d'oeuvre chargée du fonctionnement et de l'entretien.

Les résidants auraient aussi la possibilité de monter des entreprises dans des domaines tels que l'hébergement et la restauration, les excursions en bateau, les services de guide pour les plongeurs, les excursions de pêche, la démonstration de méthodes de pêche et la location de matériel. Des programmes de formation seraient disponibles pour les aider sous ce rapport.

Les emplois directs et indirects créés par le parc permettraient de réduire considérablement le taux de chômage local.

<u>Gestion commune</u>

26) **Critère: Que Parcs Canada et d'autres organismes fédéraux et provinciaux concluent un accord au sujet d'une structure de gestion applicable et efficace qui faciliterait la gestion commune des ressources côtières et marines et des activités dans le parc marin national et dans les zones adjacentes.**
Évaluation: Réalisable

Examen de la question: Il semblerait réalisable de parvenir à des accords acceptables de part et d'autre avec le ministère des Pêches et Océans et le ministère des Transports au sujet de la gestion commune d'un parc national marin dans le secteur des îles West (voir section 7.0). Les conditions de ces accords pourraient être définies à une date ultérieure lorsque les exigences précises de chaque organisme seraient définies. Au niveau régional, il ne semble pas nécessaire de conclure des accords formels avec d'autres organismes; il suffirait d'établir les liens nécessaires avec eux pour s'assurer que le milieu marin du parc n'est pas endommagé par des facteurs environnementaux externes et pour surveiller les effets du parc sur la région environnante.

11.0 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il ressort de la phase 1 de l'étude de faisabilité des îles West que, du point de vue de Parcs Canada et de Tourisme Nouveau-Brunswick, le projet de créer un parc national marin dans ce secteur est techniquement réalisable. Il y a, cependant, un certain nombre de critères de faisabilité qui devront être respectés entièrement, comme le montre le nombre d'énoncés d'évaluation où figure la mention "réalisable sous condition" dans ce qui précède. Certaines questions seront clarifiées par de nouvelles études et de nouvelles discussions avec d'autres organismes gouvernementaux. La plupart, cependant, ne le seront pas sans de nouvelles consultations du public; d'autres, encore, devront attendre que l'on ait acquis une expérience concrète de la gestion du parc avant d'être résolues. Les résultats de la phase I, indiqués dans le présent rapport, représentent une base raisonnable pour la tenue de nouvelles consultations avec le public et l'établissement d'un projet satisfaisant tous les intéressés.

Cette étude a été entreprise à partir de la politique provisoire sur les parcs marins nationaux. La politique provisoire a été élaborée initialement en 1983 par Parcs Canada, et a fait l'objet de consultations nationales auprès d'autres gouvernements, de groupes d'intérêt et d'individus, y compris des représentants du secteur des îles West.

Les prochaines consultations publiques sur la proposition de création d'un parc marin national dans le secteur des îles West devront être basées sur la politique approuvée sur les parcs marins nationaux.

À la lumière de ces conclusions générales, nous faisons les recommandations suivantes:

1) Que les consultations du public (phase 2) pour l'étude de faisabilité du secteur des îles West ne commencent pas avant que soit approuvée par le gouvernement fédéral une politique sur les parcs marins nationaux.

2) Que les résultats de la phase 1 de l'étude de faisabilité des îles West soient communiqués au public, plus particulièrement aux résidants côtiers du comté de Charlotte pour qu'ils puissent les connaître et les étudier.

3) Que lorsque la politique sur les parcs marins nationaux sera approuvée, Parcs Canada et Tourisme Nouveau-Brunswick entreprennent la phase 2 de l'étude de faisabilité afin de permettre à la population d'exprimer son avis et ses préoccupations au sujet du projet de parc national marin.

4) Qu'un conseil d'étude indépendant soit nommé conjointement par les deux gouvernements pour diriger les consultations du public sur la possibilité d'un parc national marin dans les îles West et faire rapport aux deux gouvernements des résultats et leur présenter ses recommandations sur la marche à suivre.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Airphoto Analysis Associates Consultants Ltd., 1976. Fundy Isles Region Tourism Industry Development Plan, préparé pour Tourisme Nouveau-Brunswick, Fredericton, N.-B., 203p.

Alexander, L. John, 1982. Legal Provisions for Linked Management, Rapport technique - Phase II, Étude sur l'estuaire de la rivière Fraser, Surrey, C.-B., 39p.

Anthony, V.C. and J.F. Caddy (eds.), 1980. Proceedings of the Canada - U.S. Workshop on Status of Assessment Science for N.W. Atlantic Lobster (Homarus americanus) Stocks, Canada, Rapport technique, Sciences halieutiques et aquatiques, 932, 186p.

Barto, Martha Ford, 1975. Passamaquoddy: Genealogies of West Isles Families. Lingley Printing Company Ltd., Saint John, N.-B.

Baxter, M.D. and G. Julien, 1977. A Sanitary and Bacteriological Survey, Campobello Island, N.B. Région des crustacés N.-B. 18. Service de protection de l'environnement, Halifax, N.-É.

Bishop, Jennifer, 1982. Partridge Island: Variability Among Early and Middle Woodland Shell Midden Sites. Thèse M.A. non publiée, Département d'anthropologie, Université McMaster, Montréal.

Black, David W., 1983. What Images Return: A Study of the Stratigraphy and Seasonality of a Small Shell Midden in the West Isles of New Brunswick. Thèse de M.A. non publiée, Département d'anthropologie. Université McMaster, Montréal.

Black, David W., 1984. An Introduction to the Arachaeology of Bliss Island, New Brunswick. Direction de l'archéologie Nouveau-Brunswick, Ministère des Ressources culturelles et historiques, Fredericton, N.-B.

Brown, K., 1982. Commercial Fishing and National Marine Parks, Tomes I et II. Division des ressources naturelles, Direction des parcs nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 393p., 78p.

Caddy, J.F., 1973. "Underwater Observations on Tracks of Dredges and Trawls and Some Effects of Dredging on a Scallop Ground". Journal de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada 30: 173-180.

Caddy, J.F., R.A. Chandler and D.G. Wilder, 1974. "Biology and Commercial Potential of Several Underexploited Molluscs and Crustaceans of the Atlantic Coast of Canada". Compte rendu des réunions gouvernement - industries sur l'utilisation des ressources marines de l'Atlantique, 5-7 février, p. 67-106.

CCREM, 1978. Compte rendu du Symposium sur la gestion du littoral, Le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement, Victoria, C.-B., 465p.

Christie, D.S., 1983. "Birds". In: Marine and Coastal Systems of the Quoddy Region, New Brunswick. Ed. M.L.H. Thomas, Chapitre 14, pp. 215-229. Ministère des Pêches et Océans, Ottawa.

Ministère des Pêches et Océans, 1983. Observation des baleines. Direction générale des communications, Ottawa.

Environnement Canada, 1975. Programmes de planification de l'utilisation des sols du Canada: Nouveau-Brunswick, Direction générale des terres, Ottawa, 48p.

Environnement Canada, 1981. Soumission au Comité des cadres supérieurs sur la qualité de l'environnement marin, 18 novembre 1981, Halifax, 32p.

Environnement Canada, 1982. Soumission au Comité des cadres supérieurs - L'environnement marin: Le rôle d'Environnement Canada et stratégie d'implantation, 14 septembre 1982, Halifax, 33p.

Fraser River Estuary Study Planning Committee, 1982. "A Living River by the Door" - A Proposed Management Program for the Fraser River Estuary, Surrey, C.-B.: Étude sur l'estuaire de la rivière Fraser, mars 1982.

Gaskin, D.E. and G.J.D. Smith, 1979. Observations on Marine Mammals, Birds and Environmental Conditions in the Head Harbour Region of the Bay of Fundy. Service des pêches et de la mer, Rapport technique n° 901. St. Andrew's, N.-B.

GBRMPA, 1983. The Great Barrier Reef Marine Park Authority, Annual Report 1982-83, Commonwealth d'Australie, 1983, Canberra, 128p.

Grey, R.W., D.L. Morantz and J.D. Carmeron, 1980. Size, Distribution, and Significance of the Commercial By-catch of Atlantic Salmon (Salmo salar) in mainland Nova Scotia. Rapports divers canadiens, Services halieutiques et aquatiques n° 1853, 39p.

Hardie, D. and Jennings, S., 1981. Concept de parc national marin: Îles West, Nouveau-Brunswick: étude pilote, Tomes 1 et 2. Division du réseau des parcs nationaux, Direction des parcs nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 109p., 87p.

Harrison, P. and J.G. Michael Parkes, 1983. "Coastal Zone Management in Canada", Coastal Zone Management Journal, Tome II, No. 12, pp. 1-11.

Hunter and Associates, 1982. Fundy Coastal Zone Study, préparé pour le Ministère des Ressources naturelles, Nouveau-Brunswick, Fredericton, N.-B., 290 pages plus atlas.

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, 1981. Stratégie mondiale de la conservation. UICN. 1196 Gland, Suisse.

James Dobbin Associates Ltd., 1981. Visitor Use of Marine Parks: Issues and Options, préparé pour la Direction des parcs nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 144p.

Johnston, D.M., A.P. Pross, I. MacDougall, 1975. Coastal Zone Framework for Management in Atlantic Canada, Institute of Public Affairs, Université Dalhousie, Halifax, 2495.

MacKay, A.A., 1976. A Comparative Resource Analysis of the Deer Island and Grand Manan Archipelagos, Bay of Fundy, Marine Research Associates, rapport final préparé pour Parcs Canada, 183p.

Ministère des Pêches du N.-B., 1983. Fisheries Statistics, Statistics and Market Intelligence Unit, Fredericton, N.-B.

Parcs Canada, 1985. Ébauche finale de la politique sur les parcs nationaux marins, 1er mai 1985. Division du réseau des parcs nationaux, Direction des parcs nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 29p.

Salm, R.V. and J.R. Clark, 1984. Marine and Coastal Protected Areas: A Guide for Planners and Managers, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), Gland, Suisse, 302p.

Scarratt, D.J., ed., 1979. Evaluation of Recent Data Relative to Potential Oil Spills in the Passamaquoddy Area, Rapport technique du Service des pêches et de la mer n° 901, Ministère des Pêches et Océans, 107p.

Siminoff, Laura Avis, 1978. Traps, Nets and Networks: An Anthropological Study of a New Brunswick Fishing Community. Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa. Thèse de M.A. Université du Nouveau-Brunswick, 1979.

Smolowity, R.J., 1978. "Lobster, Homarus americanus, trap design and ghost fishing". Marine Fish Review 40 (5-6): 2-8.

Thomas, M.L.H., ed., 1983. Marine and Coastal Systems of the Quoddy Region, New Brunswick, Publication spéciale canadienne des Sciences halieutiques et aquatiques, Ministère des Pêches et Océans, 306p.

Tourisme Nouveau-Brunswick, 1982. A Tourism Sector Strategy for New Brunswick, Tourisme Nouveau-Brunswick, Fredericton, N.-B., 120p.

Wilder, D.G., 1943. The Effect of Lath Spacing and Size of Fishing Ring on the Catch of Lobster Traps. Fish. Res. Bd. Canada Progress. Rep. Atl. Coast Stn. 34:22-24.

Wilder, D.G., 1945. Wider Lath Spaces Protect Short Lobsters. Fish. Res. Bd. Canada, Atl. Biol. Stn. Circ. 4, 1p.

Wildsmith, Bruce H., 1982. Aquaculture: The Legal Framework, Edmond-Montgomery Ltd., Toronto, 313p.

Wolfe, L.D.S., 1982a. Organizational Options for Linked Management, Rapport technique - Phase II, Étude sur l'estuaire de la rivière Fraser, Surrey, C.-B., 78p.

Wolfe, L.D.S., 1982b. A Linked Management System, Rapport technique - Phase II, Étude sur l'estuaire de la rivière Fraser, Surrey, C.-B., 149p.

ANNEXE 1

ÉNONCÉ DU BUT ET DES OBJECTIFS DU PARC PROPOSÉ

Pour chaque parc national terrestre ou marin au Canada, il existe un énoncé de son but et de ses objectifs qui explique la mission du parc et en oriente la gestion à long terme. Voici l'énoncé qui a été recommandé pour les Îles West.

BUT DU PARC

Le but du parc national marin proposé dans le secteur des Îles West serait de protéger et de conserver à jamais ce milieu marin unique, ainsi que la richesse de son archipel et de ses ressources patrimoniales naturelles qui représentent très bien la partie externe de la région marine de la baie de Fundy, et de favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de son patrimoine pour les générations actuelles et futures de Canadiens et les visiteurs de l'étranger. Ce but serait atteint en collaboration et en harmonie avec les communautés locales.

OBJECTIFS DU PARC

PROTECTION ET CONSERVATION DES RESSOURCES PATRIMONIALES NATURELLES ET CULTURELLES

Patrimoine naturel

Protéger et conserver l'écosystème marin productif et diversifié des Îles West comme exemple de la région marine de la baie de Fundy, pour les raisons suivantes:

a) le secteur des Îles West, et plus particulièrement le passage Head Harbour, est l'un des principaux centres de productivité biologique dans la baie de Fundy;

b) la combinaison unique de phénomènes océanographiques a produit un milieu marin offrant un grand nombre de genres d'habitats et abritant une grande diversité

d'espèces en fortes concentrations qui font du secteur un endroit unique le long de la côte du Nouveau-Brunswick;

c) au cours de juillet, d'août et de septembre, pratiquement toutes les espèces de la vie marine de la baie de Fundy se retrouvent dans le secteur des Îles West, particulièrement dans le passage Head Harbour;

d) la configuration de la surface et de la subsurface de l'archipel, avec ses variations extrêmes de profondeur, combinées avec quelques-unes des marées les plus fortes du monde, a produit une mosaïque inhabituelle de phénomènes océanographiques dont des vitesses de courant inhabituellement élevées, un brassage vertical extensif, des courants sagittaux, des remontées d'eau profonde, de multiples caractéristiques de dépôt et d'érosion côtières et un paysage marin intéressant et agréable;

e) il se pratique, dans le secteur, une pêche commerciale viable et productive d'une grande importance pour l'économie de la région et de la province; cette pêche continuerait de s'exercer dans le parc national marin.

Patrimoine culturel

Protéger et conserver le patrimoine d'importance culturelle lié à la préhistoire et à l'histoire de la région, ainsi que les caractéristiques matérielles rappelant les activités de commerce, de pêche, de navigation et de construction de navires qu'y pratiquèrent les premiers Européens.

Connaissance, appréciation et jouissance par le public

Donner l'occasion au public de connaître et d'apprécier les ressources et les processus du patrimoine naturel et culturel liés à l'exceptionnelle mosaïque naturelle et culturelle des Îles West, et d'en jouir.

Interpréter l'histoire naturelle et culturelle du secteur des îles West de façon à ce que les visiteurs comprennent et apprécient pleinement la richesse et la diversité des ressources marines, les rapports entre l'homme et la mer et le rôle que jouent les îles West dans l'écologie et l'économie de la baie de Fundy.

Faire comprendre et apprécier aux visiteurs le rôle que le réseau des parcs marins nationaux joue, ainsi que celui du parc des îles West à l'intérieur de ce réseau.

Fournir des installations et des services essentiels au public pour qu'il puisse jouir du parc marin l'apprécier et l'utiliser; favoriser une meilleure connaissance de la région de la baie Passamaquoddy entourant le parc marin.

Intégration régionale

Intégrer et coordonner avec la région immédiate au parc, la protection et la gestion du parc national marin proposé dans les îles West, de façon qu'il profite à la région sur les plans économique et social.

Intégrer, dans un plan de développement du tourisme pour la région de la baie Passamaquoddy, les installations et les services aux visiteurs du parc national marin.

Donner l'occasion au public des régions immédiates et adjacentes de participer à la planification et à la gestion du parc national marin proposé.

Gestion commune

Administrer les ressources du parc national marin de concert avec d'autres organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux, et plus particulièrement le ministère des Pêches et Océans et le ministère des Transports du gouvernement fédéral qui conserveraient leurs responsabilités traditionnelles sur la gestion des pêches et les ressources

halieutiques dans le permier cas, et sur le transport maritime dans le second.

Maintenir des rapports réguliers avec d'autres organismes fédéraux et provinciaux responsables de la gestion du milieu marin et côtier de la région pour s'assurer que les ressources du parc ne subissent aucune dégradation et pour surveiller les effets du parc sur la région avoisinante.

ANNEXE 2

DÉFINITION DE LA CONSERVATION

Le terme "conservation" peut désigner beaucoup de choses pour les gens. Dans le contexte de la gestion des parcs marins nationaux, la définition qui suit a été retenue pour la politique provisoire sur les parcs marins nationaux; elle est tirée de la Stratégie mondiale de la conservation.

La conservation est définie ici comme la gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère de manière que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux besoins et aux aspirations des générations futures. Aussi la conservation est-elle une notion positive; elle recouvre la préservation, l'entretien, l'utilisation durable, la restauration et l'amélioration du milieu naturel. La conservation des ressources vivantes touche spécifiquement les plantes, les animaux et les micro-organismes, mais aussi les éléments non vivants du milieu naturel, dont ils sont tributaires. Les ressources vivantes ont deux propriétés importantes dont la combinaison les distingue des ressources non vivantes: conservées, elles sont renouvelables, sinon, elles sont destructibles.

La conservation des ressources vivantes a trois objectifs spécifiques:

- maintenir les processus écologiques essentiels et les systèmes entretenant la vie (régénération et protection des sols, recyclage des nutriments, épuration naturelle des eaux) dont dépendent la survie et le développement de l'humanité;
- préserver la diversité génétique (la gamme de matériel génétique existant dans tous les organismes vivants) dont dépendent les programmes de sélection nécessaires à la protection et à l'amélioration des plantes cultivées et

des animaux domestiques, ainsi qu'une bonne partie du progrès scientifique, de l'innovation technique et l'avenir des nombreuses industries qui utilisent les ressources vivantes;

- veiller à l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes (notamment la faune - dont les poissons - les forêts et les pâturages) dont sont tributaires des millions de communautés rurales aussi bien que de grandes industries.

(Stratégie mondiale de la conservation, 1980)

ANNEXE 3

Résumé des principales lois fédérales canadiennes concernant l'administration et la gestion des parcs nationaux marins

Ministère		Loi	Activité visée
1. Environnement	1.	Loi sur les ressources en eau du Canada	- sauvegarde de l'environnement - loisirs et protection de la santé - gestion des ressources en eau - aspects de la gestion qualitative des eaux
	2.	Loi sur l'immersion de déchets en mer	- immersion de déchets en mer par un navire
	3.	Loi sur les contaminants de l'environnement	- introduction de certaines substances dangereuses dans l'environnement - planification et intervention en cas d'urgence environnementale
	4.	Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique	- introduction de substances dangereuses dans l'atmosphère
	5.	Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs	- activités dangereuses pour les oiseaux sur terre et en mer
	6.	Loi sur les pêcheries (article 33)	- introduction de substances dangereuses dans les eaux où vit le poisson
	7.	Loi du Traité des eaux limitrophes internationale	- Commission mixte internationale - activités du Canada et des États-Unis touchant les eaux limitrophes

		8. Loi sur l'organisation du gouvernement	- coordination des programmes concernant la qualité de l'environnement - projets, activités et programmes fédéraux concernant la qualité du milieu naturel
		9. Loi sur la faune du Canada	- protection de la faune - protection des espèces menacées d'extinction
		10. Loi sur les parcs nationaux	- création, gestion et exploitation d'un réseau de parcs nationaux
2.	Pêches et Océans	1. Loi sur les pêcheries	- opérations de pêche - gestion des pêches - gestion de l'habitat du poisson - recherche et sauvetage - planification et intervention en cas d'urgence environnementale
		2. Loi sur l'organisation du gouvernement	- coordination des politiques et des programmes concernant les océans
		3. Loi sur les ports de pêche et de plaisance	- responsabilité des ports de pêche et de plaisance - politique des ports de plaisance - programme des quais de tourisme
		4. Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche	- activités internationales dans les eaux canadiennes
3.	Transports	1. Loi sur la marine marchande du Canada	- rejets des navires - pollution causée par les navires - sécurité de la navigation - receveur des épaves - planification et intervention en cas d'urgence - recherche et sauvetage

		2.	Loi sur la protection des eaux navigables	- obstacles à la navigation - épaves
		3.	Loi sur le transport des marchandises dangereuses	- transport des marchandises toxiques et dangereuses
4.	Énergie, Mines et Ressources	1.	Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz	- pollution des eaux attribuable aux activités d'exploration et de production (gaz naturel et pétrole au large des côtes)
5.	Défense nationale	1.	Loi sur la défense nationale	- surveillance de la pollution - participation aux activités de recherche et de sauvetage - participation à l'inventaire des ressources
6.	Affaires extérieures	1.	Loi du Traité des eaux limitrophes internationales	- Commission mixte internationale
		2.	Entente canado-américaine	- parc international Roosevelt-Campobello
7.	Solliciteur général (GRC)	1.	Code criminel	- toutes infractions sanctionnées par le code criminel
		2.	Autres lois fédérales et lois provinciales	- autres activités régies par les lois fédérales et provinciales en vigueur

Résumé des lois du Nouveau-Brunswick concernant l'administration et la gestion des parcs nationaux marins

Ministère	Loi	Activité visée
1. Ressources naturelles	1. Loi sur les mines	- exploration et exploitation relatives aux ressources minérales - y compris l'exploitation minière du fond marin dans la baie de Fundy
	2. Loi sur le pétrole et le gaz naturel	- exploration et exploitation (pétrole et gaz naturels) - y compris les activités offshore dans la baie de Fundy
	3. Loi sur l'exploitation des carrières	- carrières - exploration et exploitation - la loi régit aussi une zone littorale de 300 m au-dessus et au-dessous de la marée haute
	4. Loi sur les terres et les forêts de la Couronne	- gestion de la surface et du sous-sol des terres de la Couronne ainsi que des forêts - la loi régit aussi le fond marin de la baie de Fundy
	5. Loi sur la pêche sportive et la chasse	- gestion des espèces fauniques terrestres et cogestion de la pêche sportive dans les eaux intérieures
2. Pêches	1. Loi sur le développement des pêches	- aide financière et formation des pêcheurs - stimulation du développement de l'industrie des pêches

		2.	Loi sur la mousse d'Irlande	- permis de récolte de la mousse d'Irlande
3.	Environnement	1.	Loi sur l'assainissement de l'environnement	- planification de la gestion des ressources en eau - contrôle et atténuation de la pollution de l'eau
4.	Affaires municipales	1.	Loi sur l'urbanisme	- planification de l'utilisation des terres municipales et régionales - règlements sur l'utilisation des terres
5.	Tourisme	1.	Loi sur le développement du tourisme	- normes sur les lieux d'hébergement touristique et d'autres établissements création de centres d'information
		2.	Loi sur les parcs	- création, gestion et exploitation d'un réseau de parcs provinciaux
6.	Ressources historiques et culturelles	1.	Loi sur la protection des lieux historiques	- loi concernant la reconnaissance de ressources historiques d'intérêt provincial et la déclaration de celles-ci comme lieux protégés